



**FORÊTS,
FAUNE ET
PARCS**

**MINISTÈRE DES FORÊTS,
DE LA FAUNE ET DES PARCS**

**RAPPORT ANNUEL
DE GESTION 2017
2018**

Québec 

Rédaction

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Photos

Toutes les photos ont été prises par des employés du Ministère

Couverture et dos : Guillaume Canac-Marquis

Page 1 : Mathieu Mercier

Page 2 : Alexandre Arsenault

Page 58 : Catherine Thibeault

Page 68 : Alain Thibault

Page 85 : Martin Bonneau

Pour renseignements complémentaires, vous devez vous adresser à la :

Direction des communications

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

5700, 4^e Avenue Ouest, C 402

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-8600

Ailleurs au Québec : 1 866 248-6936

Télécopieur : 418 643-0720

services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

La présente publication est accessible dans le site Web suivant :

mffp.gouv.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

ISBN : 978-2-550-81667-6 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-81668-3 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2018

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.



100 % postconsommation

LETTRE DU MINISTRE

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre, pour dépôt à l'Assemblée nationale, le Rapport annuel de gestion 2017-2018 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Ce rapport, qui rend compte des activités du Ministère sous l'administration qui m'a précédé, me permet, comme nouveau ministre, de faire l'état des lieux et de cibler des enjeux sur lesquels j'entends porter mon attention dès maintenant.

Bien que je n'aie pas présidé à l'élaboration des orientations et à la conduite des travaux en cours par la période visée par ce rapport, je tiens à souligner l'engagement et le professionnalisme que je constate depuis mon arrivée chez celles et ceux qui travaillent au sein de notre organisation.

Pour l'avenir, je souhaite collaborer étroitement avec cette équipe dans le but, notamment, de redonner toute son importance au processus de planification stratégique et de reddition de comptes publique. Ce processus, basé sur les principes de transparence et de responsabilisation, doit demeurer au centre de notre action pour nous permettre de relever les défis auxquels nous avons à faire face.

À terme, j'ai la conviction que nous contribuerons, ensemble, à rendre l'administration gouvernementale performante, axée sur une gestion rigoureuse, efficace et ouverte qui permettra d'en faire plus pour le citoyen.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre Dufour
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Québec, décembre 2018

LETTRE DE LA SOUS-MINISTRE

Monsieur Pierre Dufour
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Monsieur le Ministre,

Je vous présente le Rapport annuel de gestion 2017-2018 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. J'ai confiance que la lecture de ce document suscitera votre intérêt, d'autant plus qu'il rend compte, avec justesse, des efforts constants que nous déployons au quotidien. Il relate également la diversité et la complémentarité des interventions du Ministère qui lui permettent d'exercer les responsabilités qui lui sont confiées par les citoyens du Québec.

Le présent rapport rend compte des activités accomplies par le Ministère au cours de l'année 2017-2018, et ce, en conformité avec la Loi sur l'administration publique. Il fait état des résultats obtenus au regard des objectifs du Plan stratégique 2014-2018, des objectifs relatifs au Plan d'action de développement durable 2016-2020, des engagements de la Déclaration de services aux citoyens et des actions du Plan annuel de gestion des dépenses 2017-2018.

Il m'est impossible de passer sous silence la contribution et l'engagement du personnel qui fait battre le cœur de notre organisation. Source de professionnalisme et de diplomatie, le personnel incarne la fierté du Ministère.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Line Drouin
Sous-ministre
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Québec, décembre 2018

DÉCLARATION DE LA SOUS-MINISTRE ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

La fiabilité de l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2017-2018 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que les contrôles qui s'y rapportent relèvent de ma responsabilité.

À ma connaissance, les renseignements fournis dans le Rapport annuel de gestion 2017-2018 correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2018.

Par ailleurs, la Direction de l'audit interne et de l'évaluation de programme juge le caractère plausible et la cohérence de l'information présentée dans le rapport annuel de gestion. Son rapport de validation est joint au présent document.



Line Drouin
Sous-ministre
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Québec, décembre 2018

LETTRE DE LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2017-2018 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au 31 mars 2018.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité et de la divulgation de cette information incombe à la direction du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux que nous avons accomplis au cours de notre examen.

Nous avons fait notre examen en nous appuyant sur les normes de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à réviser des calculs, à mettre en œuvre des procédés analytiques et à discuter de l'information fournie. Cet examen ne constitue pas un audit.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2017-2018 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs n'est pas, dans tous ses aspects significatifs, plausible et cohérente.



Roger Langlois, CPA, CGA
Directeur de l'audit interne et de l'évaluation de programme

Québec, décembre 2018

TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS SUR LE MINISTÈRE	1
Introduction.....	1
Présentation du Ministère.....	2
Faits saillants	5
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS OBTENUS	8
Rappel du Plan stratégique, de la Déclaration de services aux citoyens et du Plan annuel de gestion des dépenses	8
Résultats relatifs au Plan stratégique – Sommaire des résultats.....	9
Résultats relatifs au Plan stratégique – Description des résultats.....	14
Orientation 1 – Favoriser le développement d’un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié	14
Orientation 2 – Accroître la création de richesse collective générée par la faune et ses habitats.....	20
Orientation 3 – Agir en collaboration avec les communautés régionales et autochtones	24
Orientation 4 – Contribuer à la protection de l’environnement et à la conservation de la biodiversité	28
Orientation 5 – Améliorer la performance organisationnelle	32
Résultats relatifs au Plan annuel de gestion des dépenses	35
Résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyens	39
Résultats relatifs au développement durable	42
Recommandations du Commissaire au développement durable du Vérificateur général du Québec.....	53
UTILISATION DES RESSOURCES	58
Utilisation des ressources humaines.....	58
Utilisation des ressources financières	62
Gestion et contrôle de l’effectif et renseignements relatifs aux contrats de service.....	64
Utilisation des ressources informationnelles	65
Suivi de la mise en œuvre des standards sur l’accessibilité du Web.....	66
AUTRES EXIGENCES LÉGISLATIVES.....	68
Accès à l’égalité en emploi	68
Égalité entre les femmes et les hommes.....	72
Emploi et qualité de la langue française dans l’Administration	73
Accès aux documents et protection des renseignements personnels.....	74
Divulgence d’actes répréhensibles à l’égard d’organismes publics	75
Politique de financement des services publics	76
Allègement réglementaire et administratif.....	77
Exigences législatives liées à la Loi sur l’aménagement durable du territoire forestier	78
Gestion du Programme de financement forestier par La Financière agricole	81
ANNEXE I – COÛT DES PRINCIPALES ACTIVITÉS MINISTÉRIELLES	82
ANNEXE II – REVENUS DE TARIFICATION DU MINISTÈRE.....	83
ANNEXE III - ORGANIGRAMME.....	85

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1	Actions envisagées à l'intérieur du PAGD 2017-2018 et traitées dans les résultats relatifs au plan stratégique	35
Tableau 2	Nombre de contacts effectués avec la clientèle, selon le mode de communication	39
Tableau 3	Résultats relatifs aux engagements de la Déclaration de services aux citoyens	40
Tableau 4	Résultats du sondage en ligne de la Déclaration de services aux citoyens.....	41
Tableau 5	Nombre de plaintes reçues	41
Tableau 6	Actions entreprises par le Ministère pour mettre en œuvre les recommandations du CDD faites au printemps 2015 à l'égard des parcs nationaux et de la Sépaq	53
Tableau 7	Actions entreprises par le Ministère pour mettre en œuvre les recommandations du CDD faites au printemps 2016 à l'égard de la conservation et de la mise en valeur de la faune	54
Tableau 8	Actions entreprises par le Ministère pour mettre en œuvre les recommandations du CDD faites au printemps 2017 à l'égard des travaux sylvicoles.....	56
Tableau 9	Effectif en poste	58
Tableau 10	Heures rémunérées par secteur d'activité en 2017-2018	59
Tableau 11	Effectif en poste, par région administrative	59
Tableau 12	Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel, par champ d'activité.....	60
Tableau 13	Évolution des dépenses en matière de formation	60
Tableau 14	Jours de formation selon les catégories d'emploi	60
Tableau 15	Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel permanent.....	61
Tableau 16	Répartition des revenus, selon le domaine d'activité	62
Tableau 17	Répartition des dépenses, selon le domaine d'activité.....	62
Tableau 18	Répartition des investissements, selon la catégorie d'immobilisations	63
Tableau 19	Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période allant du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018	64
Tableau 20	Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1 ^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018 ...	64
Tableau 21	Coûts prévus et coûts réels en matière de ressources informationnelles, en 2017-2018	65
Tableau 22	Liste et état d'avancement des principaux dossiers en matière de ressources informationnelles, en 2017-2018, et ressources qui leur sont affectées.....	65
Tableau 23	État de la situation de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web 2017-2018.....	67
Tableau 24	Effectif permanent au 31 mars 2018.....	68
Tableau 25	Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2017-2018.....	68
Tableau 26	Embauche des membres des groupes cibles en 2017-2018	69
Tableau 27	Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi	69
Tableau 28	Évolution de la représentativité des membres appartenant aux groupes cibles au sein de l'effectif permanent - Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	69
Tableau 29	Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif permanent, par catégorie d'emploi, au 31 mars 2018	70
Tableau 30	Taux d'embauche des femmes en 2017-2018, par statut d'emploi.....	70
Tableau 31	Taux de représentativité des femmes dans l'effectif permanent au 31 mars 2018.....	70
Tableau 32	Nombre de dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec en lien avec le PDEIPH	71
Tableau 33	Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis en 2017-2018	71
Tableau 34	Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des membres de groupes cibles en 2017-2018	71

Tableau 35	Comité permanent et mandataire	73
Tableau 36	Statut de la politique linguistique institutionnelle	73
Tableau 37	Mise en place de la politique linguistique institutionnelle.....	73
Tableau 38	Nombre total de demandes d'accès à l'information reçues	74
Tableau 39	Délai de traitement des demandes d'accès à l'information	74
Tableau 40	Décision rendue à l'égard des demandes d'accès à l'information	74
Tableau 41	Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable et d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	74
Tableau 42	Nombre de divulgations ou de communications d'actes répréhensibles.....	75
Tableau 43	Répartition des volumes vendus par territoire de mise en marché pour 2017-2018.....	78
Tableau 44	Répartition des ventes par type d'entreprise pour l'année 2017-2018.....	79
Tableau 45	Coût des principales activités ministérielles.....	82
Tableau 46	Revenus de tarification du Ministère	83
Tableau 47	Revenus de tarification du Fonds des ressources naturelles, volet Aménagement durable du territoire forestier	83

RENSEIGNEMENTS SUR LE MINISTÈRE

Introduction

Au cours de l'année 2017-2018, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a poursuivi la mise en œuvre du Plan stratégique 2014-2018. Les priorités déterminées dans ce plan permettent de répondre aux enjeux et aux défis que doit relever le Ministère en matière de gestion durable des forêts, de la faune et des parcs.

Il importe de mentionner que le Ministère effectue présentement un exercice de planification stratégique dans le but de renouveler le Plan stratégique 2014-2018. Pour mener à bien cet exercice, il a prolongé d'une année supplémentaire la durée et les cibles fixées de ce plan, soit jusqu'au 31 mars 2019.

S'inscrivant dans le processus de reddition de comptes prescrit par la Loi sur l'administration publique, le rapport annuel de gestion est le principal instrument de reddition de comptes du Ministère.

Rédigé sur la base de l'information disponible au 31 mars 2018, ce rapport couvre la période allant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 et il comporte quatre grandes sections :

- la présentation du Ministère, qui inclut la mission, la vision, la structure administrative, les secteurs d'intervention ainsi que la clientèle et les partenaires. Les faits saillants, qui résument les réalisations les plus marquantes du Ministère au cours de la dernière année, sont également présentés dans cette section;
- les résultats obtenus par le Ministère au regard de ses objectifs stratégiques, du Plan annuel de gestion des dépenses 2017-2018, du développement durable et des services aux citoyens;
- la situation en ce qui concerne l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles de l'organisation;
- certaines autres exigences législatives auxquelles le Ministère doit se conformer.

De plus, sont présentés, en annexe, le coût des principales activités ministérielles, les revenus de tarification du Ministère ainsi que l'organigramme.

En donnant une vue d'ensemble des principales réalisations du Ministère pour l'année financière 2017-2018, le rapport annuel de gestion fournit, aux parlementaires ainsi qu'aux citoyens, des renseignements en ce qui concerne les actions accomplies par le Ministère et son rendement dans l'accomplissement de sa mission.





Présentation du Ministère

Mission

Assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et favoriser l'apport économique de ces secteurs d'activité au bénéfice des citoyens du Québec et de ses régions.

Vision

Une organisation compétente et mobilisée pour faire des forêts, de la faune et des parcs des secteurs d'avenir et créateurs de richesse pour l'ensemble des régions du Québec.

Structure organisationnelle

Le Ministère intervient dans les secteurs d'activité suivants : les forêts, la faune et les parcs. Pour mener à bien ses mandats sectoriels, il dispose d'une structure administrative qui reflète ces domaines d'activité. Il est composé du Secteur des forêts, du Secteur de la faune et des parcs, du Secteur des opérations régionales, du Bureau du forestier en chef, de la Direction du bureau de la sous-ministre et du secrétariat, ainsi que de la Direction générale des mandats stratégiques.

La Direction de l'audit interne et de l'évaluation de programme, la Direction générale des ressources financières et matérielles et de la gestion contractuelle ainsi que la Direction générale des ressources humaines et des ressources informationnelles du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles assurent également les services administratifs requis par le Ministère.

Le Ministère comprend également une Direction des affaires juridiques qui relève du ministère de la Justice et une Direction des communications qui relève du ministère du Conseil exécutif. Ces directions assument les services requis de façon partagée avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Le Ministère est également responsable du Fonds des ressources naturelles pour le volet Aménagement durable du territoire forestier.

Bien que le Forestier en chef soit mentionné dans certaines sections du présent document, il publie son propre rapport d'activité.

L'organigramme du Ministère est présenté en annexe.

SECTEURS D'INTERVENTION

Pour chaque secteur d'activité, les principaux mandats sous la responsabilité du Ministère sont décrits brièvement ci-dessous. Il importe de noter que bon nombre d'activités soutiennent la concrétisation de ces mandats, notamment l'élaboration du cadre législatif et réglementaire ainsi que la conception et la mise en œuvre de politiques, de stratégies et d'outils liés aux domaines de responsabilité du Ministère.

Forêts

- Assurer un aménagement durable des forêts publiques en privilégiant un aménagement écosystémique inscrit dans une démarche facilitant la participation des différents acteurs associés aux forêts.
- Acquérir et développer des connaissances en matière d'aménagement et d'environnement forestiers, entre autres par la réalisation d'inventaires forestiers, d'activités de recherche et d'analyses économiques, qui permettront d'orienter les choix qui sont faits pour assurer l'aménagement durable des forêts et l'utilisation optimale du territoire.
- Élaborer la planification des activités d'aménagement forestier, en collaboration avec les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire et les tables opérationnelles.
- Veiller à l'exécution des travaux sylvicoles appropriés pour maintenir la possibilité forestière et assurer un aménagement durable des forêts.
- Encadrer les activités de protection des forêts.
- Favoriser la mise en valeur des forêts privées.
- Assurer l'accès et la gestion de la ressource forestière par l'attribution des droits, la délivrance de permis et la vente aux enchères de bois.
- Optimiser l'attribution des bois en provenance des forêts du domaine de l'État.
- Favoriser la croissance et le développement de l'industrie des produits forestiers, au bénéfice des collectivités du Québec.
- Assurer des suivis et des contrôles à propos des interventions forestières en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et rendre compte des résultats.

- Contribuer à l'augmentation du rendement des forêts en assurant, avec efficacité, la production de semences et de plants forestiers améliorés.
- Assurer un suivi et tenir à jour l'information relative aux études stratégiques et aux négociations des divers accords commerciaux dans le but d'assurer l'accès aux marchés pour les produits forestiers québécois par la minimisation des barrières commerciales et non commerciales.

Faune

- Assurer la conservation, la mise en valeur et la protection de la faune et de ses habitats dans une perspective de développement durable.
- Acquérir et diffuser des connaissances sur la faune et ses habitats.
- Établir des orientations stratégiques et des objectifs, notamment sur le plan de la faune aquatique, de la faune terrestre et de l'avifaune, ainsi que sur celui de la biodiversité (écosystèmes, habitats, espèces, populations, espèces exotiques envahissantes et maladies de la faune).
- Appliquer les lois provinciales sous sa responsabilité ainsi que les lois fédérales et provinciales faisant l'objet d'une délégation en matière de protection de la faune et de ses habitats sur le territoire du Québec.
- Assurer, auprès des citoyens, la gestion de la vente des permis de pêche, de chasse et de piégeage, par l'intermédiaire d'environ 1 250 points de vente.
- Assurer le développement de la faune et de ses habitats, notamment par l'intermédiaire de la réglementation, des plans de gestion, de la délivrance des permis et de l'élaboration de politiques, de programmes et de partenariats.
- Assurer le développement de la faune et de ses habitats au moyen de l'émergence de nouveaux produits fauniques, de la croissance des divers groupes de clientèle, de la concertation nationale et régionale avec les partenaires, de l'éducation, de l'aménagement et de la restauration.
- Assurer la gestion de la pêche des poissons d'eau douce et, en vertu d'une délégation de pouvoirs du gouvernement du Canada, la gestion des espèces anadromes (eau douce) et catadromes (eau de mer) dans les eaux intérieures de la province et dans les eaux à marée.

- En complémentarité avec le secteur privé, assurer la production et la mise en œuvre d'ensemencements de conservation ainsi que la production d'espèces ou de lignées qui requièrent des exigences particulières.
- Favoriser le déploiement de la gestion intégrée des ressources en milieux forestier et agricole.
- Encadrer les activités accomplies dans les territoires fauniques structurés.
- Assurer, en milieu urbain et en périphérie, un contrôle des animaux importuns en vue de protéger les citoyens par rapport aux situations à risques.

Parcs

- Assurer le respect de la mission de conservation et d'accessibilité des parcs nationaux.
- Planifier et développer le réseau des parcs nationaux québécois, et encadrer leur gestion.
- Créer de nouveaux parcs nationaux et modifier les limites de parcs actuels.
- Élaborer et réviser la Politique sur les parcs ainsi que les plans directeurs, et assurer le suivi de leur mise en œuvre.
- les syndicats et les offices de producteurs forestiers et leur fédération provinciale;
- les organismes de gestion en commun et leur regroupement provincial;
- les entrepreneurs en travaux sylvicoles et leur association;
- les conseillers forestiers exerçant leurs activités en forêt privée;
- les entreprises et les associations de travailleurs sylvicoles;
- les villégiateurs, les chasseurs, les pêcheurs et les piégeurs;
- les associations fauniques et récréatives, particulièrement :
 - la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs,
 - la Fédération québécoise pour le saumon atlantique,
 - la Fédération des pourvoires du Québec,
 - la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec,
 - Zecs Québec;
- la Société du Plan Nord;
- l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador;
- les municipalités régionales de comté et les municipalités;
- le Service canadien des forêts;
- le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;
- le Gouvernement de la nation crie;
- l'Administration régionale Kativik;
- les communautés autochtones;
- les groupes environnementaux;
- les ministères et les organismes;
- les établissements d'enseignement et de recherche.

CLIENTÈLE ET PARTENAIRES

La clientèle et les partenaires du Ministère sont variés et nombreux. Comme les activités du Ministère, ils se répartissent dans toutes les régions administratives du Québec.

La clientèle et les partenaires du Ministère comprennent, notamment, les groupes suivants :

- les citoyens;
- les entreprises de l'industrie des produits forestiers : secteurs du sciage, des pâtes et papiers et des bioproduits, des panneaux, de la bioénergie et des autres produits de deuxième et de troisième transformation du bois;
- les associations, les conseils et les regroupements liés à l'industrie des produits forestiers et aux industries connexes;
- les équipementiers;
- les utilisateurs de la forêt;
- les enchérisseurs;
- les coopératives forestières;
- la Société des établissements de plein air du Québec et la Fondation de la faune du Québec sont également des partenaires importants pour le Ministère tout en étant sous la responsabilité du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Enfin, le Ministère a également des délégataires pour certains services sous sa responsabilité. Ces délégataires sont :

- les agences régionales de mise en valeur de la forêt privée;
- les gestionnaires de territoires fauniques structurés;
- les agents de vente de permis;
- les agents d'enregistrement de la faune;
- les municipalités régionales de comté et les municipalités;
- la Société de protection des forêts contre le feu;
- la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies;
- Rexforêt.

Faits saillants

Annnonce de la création de l'aire protégée des Caribous-Forestiers-de-Manouane-Manicouagan

Le 28 novembre 2017, le gouvernement du Québec annonçait son intention de créer la grande aire protégée des Caribous-Forestiers-de-Manouane-Manicouagan, d'une superficie de 10 194 km². Celle-ci sera créée sur le territoire de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Rappelons que le caribou forestier est une espèce désignée comme vulnérable au Québec en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, et désignée comme menacée au Canada.

L'utilisation de ce territoire par le caribou forestier y a été confirmée par des inventaires récents et la délimitation de l'aire protégée permet d'inclure des habitats de haute qualité pour l'espèce.

Cette aire protégée est le fruit d'un important travail de collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Mise en œuvre du Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier

En conformité avec le Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier, le Ministère s'est aussi employé à délimiter d'autres grands territoires dans lesquels seront déployés des efforts de protection, par l'application de modalités d'aménagement adaptées pour favoriser la pérennité du caribou forestier. Sur ce chapitre, le Ministère a mené, au cours de l'été 2017, des essais de démantèlement et de reboisement de chemins multiusages dont le but consiste à restaurer l'habitat du caribou forestier. Il a également vu à la mise au point d'une nouvelle approche de déploiement des chantiers de récolte pour réduire l'empreinte à long terme des perturbations.

Le Ministère a également soustrait à la récolte forestière plus de 34 000 km² d'habitats névralgiques pour le caribou forestier pour l'année 2018-2019.

Finalement, l'appui additionnel de 7 M\$ répartis sur trois ans, annoncé dans le Plan économique de mars 2017, a permis au Ministère d'implanter un cadre de suivi des populations à long terme et de

tripler, au cours de l'hiver 2018, le nombre de caribous forestiers faisant l'objet d'un suivi à l'aide de colliers émetteurs. Les inventaires se poursuivront pour permettre de bonifier les connaissances sur l'état et la dynamique des populations de caribous forestiers.

Remise des saisies provenant des opérations antibraconnage à des organismes de charité

Dans le contexte de leurs interventions ayant pour but de contrer le braconnage, les agents de protection de la faune saisissent, chaque année, du gibier et du poisson qui font l'objet d'un prélèvement illégal. Près de 194 500 portions de viande et de poisson ont été remises aux banques alimentaires des diverses régions du Québec. Ces organismes de charité ont aussi distribué aux personnes les plus vulnérables de leur région près de 14 000 kg de viande de gibier et 560 kg de poisson.

Nouvelles mesures ayant pour but de développer la pêche hivernale au Québec

Depuis le 1^{er} avril 2017, l'utilisation des poissons appâts vivants est complètement interdite au Québec, en été comme en hiver. Depuis l'automne 2017, le Ministère a mis en œuvre différentes mesures pour valoriser la pêche hivernale, soit par :

- le lancement d'un programme de soutien à l'industrie de la pêche hivernale le 1^{er} septembre 2017. Ce programme a permis d'annoncer une aide financière totale de 134,7 k\$ à 13 projets ayant pour but de faciliter la transition de l'industrie vers une offre de pêche sans poissons appâts vivants;
- l'attribution de plus de 150 000 \$ en aide financière à des organismes locaux et à des partenaires de la faune pour permettre la réalisation de différentes initiatives de pêche hivernale partout au Québec;
- la promotion de la pêche hivernale en permettant à tous les résidents du Québec, sur une base exceptionnelle, de pêcher sans permis du 1^{er} décembre 2017 au 31 mars 2018, dans la majorité des zones de pêche;
- la réalisation d'un projet de recherche ayant pour but de déterminer les meilleurs leurres alternatifs aux poissons appâts vivants pour la pêche hivernale sur le fleuve Saint-Laurent, en plus de faire de la sensibilisation et de l'éducation auprès des pêcheurs pour les accompagner dans l'apprentissage de ces techniques de pêche alternatives;

- l'établissement d'un portrait de la pêche d'hiver, de son industrie, de sa clientèle, des contraintes et des incitatifs à la pratique de cette activité pour mieux orienter ses efforts de développement au cours des prochaines années.

150^e anniversaire de la Protection de la faune au Québec

L'année 2017 marquait le 150^e anniversaire de la création de la Protection de la faune du Québec, le plus vieux corps d'agents de protection de la faune au Canada. En effet, c'est en 1867 que le Québec engageait les deux premiers agents de protection de la faune, alors appelés « gardes-chasse ». Le Ministère a souligné de plusieurs façons cet anniversaire, notamment en inaugurant l'Unité d'éducation mobile de la Protection de la faune du Québec.

Agrandissement de cinq parcs nationaux¹

Le 30 août 2017, les parcs nationaux de Frontenac, des Grands-Jardins, des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, du Mont-Mégantic et de Yamaska ont été agrandis pour un total de 16,9 km². Par la même occasion, le zonage de ces parcs nationaux a été révisé de manière à accroître la vocation de conservation de ces territoires. Ceux-ci sont voués, principalement, à la protection du patrimoine naturel et paysager. Ces agrandissements contribuent ainsi à l'atteinte des cibles d'aires protégées et à l'atteinte des engagements du Québec, à l'échelle internationale, à l'égard de la biodiversité.

Stratégie visant la vitalité et la mise en valeur du patrimoine nordique

La Stratégie visant la vitalité et la mise en valeur du patrimoine nordique a été annoncée le 30 janvier 2018 et elle est assortie d'une enveloppe de 16,1 M\$ répartis sur cinq ans. Ces budgets serviront, principalement, au démantèlement de quelque 200 camps mobiles en place sur le territoire nordique. En parallèle, les sommes prévues serviront également à établir une vue d'ensemble de l'industrie, dans le but de permettre aux pourvoyeurs qui voudront se diversifier d'élaborer des plans d'affaires. Ainsi, cette stratégie favorise la poursuite d'activités socioéconomiques dans la région administrative du Nord-du-Québec à la suite de la fermeture de la chasse sportive au caribou migrateur en vigueur depuis le 1^{er} février 2018.

50^e anniversaire de la Direction de la recherche forestière

La Direction de la recherche forestière (DRF) compte maintenant 50 ans d'existence. Née de l'impulsion de quelques forestiers visionnaires qui devaient répondre aux questions des aménagistes et qui constataient le peu de connaissances basées sur de l'expérimentation à l'échelle locale, qu'ils détenaient, elle a vu le jour le 1^{er} avril 1967.

Dans le but de souligner cet anniversaire, les employés de la DRF se sont mobilisés pour contribuer à un numéro spécial de la revue de la Société d'histoire forestière du Québec. La recherche historique a permis de constater l'ampleur des réalisations de plusieurs générations de chercheurs et d'employés de la DRF et leurs conséquences déterminantes sur les pratiques forestières au Québec. Le lancement de cette revue a été fait le 19 octobre 2017 lors d'une cérémonie à laquelle ont participé plus de 130 invités.

La mission de la DRF a quelque peu évolué au cours des années. Toutefois, les objectifs sont restés axés sur la poursuite et la coordination de la recherche dans le domaine forestier, de concert avec les différents organismes actifs dans ce domaine au Québec.

Audits du Département du commerce américain visant l'imposition de droits compensateurs et antidumping sur les exportations canadiennes

En juin 2017, le Ministère a fait l'objet d'un audit par les vérificateurs du Département du commerce américain (DCA) en ce qui concerne l'exactitude et l'intégralité de certains renseignements fournis dans le contexte de l'enquête sur le bois d'œuvre résineux. Cette vérification constitue une nouvelle occasion pour le Ministère de démontrer et d'affirmer que les bois issus des forêts du Québec ne sont pas subventionnés. Le Ministère poursuit d'autres actions tout au long de l'année pour appuyer les entreprises du secteur forestier qui sont aux prises avec des droits compensateurs ou antidumping. Il collabore, notamment, avec le gouvernement du Canada dans le contexte de la contestation des droits imposés auprès des autorités internationales qui évoluent dans le secteur du commerce. De plus, il poursuit les rencontres de la Table des partenaires de l'industrie forestière au cours desquelles les discussions ont été élargies aux autres litiges commerciaux affectant le secteur forestier.

¹ Des renseignements supplémentaires sont fournis à l'indicateur 11.1 dans la section sur la performance en ce qui a trait aux objectifs stratégiques – Description des résultats (p. 29).

Quant à la nouvelle enquête du DCA à l'égard du papier non couché mécanique, lancée en août 2017, le Ministère a rempli de nombreux questionnaires ayant pour objectif d'obtenir différents renseignements sur les programmes d'aide financière administrés par le Ministère, sur la gestion forestière ainsi que sur le système de libre marché des bois mis en place dans le contexte du régime forestier. Cette collecte d'information joue un rôle stratégique, car elle vise, notamment, à démontrer que les bois issus des forêts publiques et privées ne sont pas subventionnés. Dans le cas où une contestation de la décision du DCA devant les instances internationales serait déposée, ces renseignements serviraient d'assise pour défendre la position du gouvernement du Québec.

Bilan positif du Forum Innovation Bois

Le 25 septembre 2017, le gouvernement du Québec a tenu à Rouyn-Noranda le Bilan du Forum Innovation Bois. Cet événement a permis de faire le bilan des mesures du Plan de travail Innovation Bois qui ont été mises en place. L'exercice a permis d'annoncer que 80 % des mesures de ce plan ont été mises en œuvre par le gouvernement, en collaboration avec ses partenaires. Parmi ces mesures, notons le Programme Innovation Bois, l'implantation d'une plateforme d'innovation pour soutenir et accélérer le développement d'une nouvelle génération de panneaux et de bois d'ingénierie composites ainsi que la nouvelle mouture de la Charte du bois. Ainsi, le gouvernement du Québec réitère sa volonté de donner au bois la place qui lui revient dans la construction non résidentielle et multifamiliale au Québec.

De plus, des mesures additionnelles de 7,65 M\$ ont été annoncées lors de cet événement. Celles-ci permettent, notamment, de soutenir la recherche sur la construction en bois, de former des ingénieurs civils en leur offrant les connaissances les plus à jour en matière de construction en bois et des apprentissages pratiques répondant aux besoins de l'industrie ainsi que d'acquérir des connaissances sur les matériaux à faible empreinte en carbone. La mise en place d'un chantier sur la compétitivité de l'industrie forestière a également été annoncée lors de cet événement.

17 M\$ pour améliorer des infrastructures de production de plants forestiers

Lors du Discours sur le budget 2017-2018², le gouvernement

du Québec a annoncé un investissement de 17,3 M\$ répartis sur cinq ans pour moderniser et mettre à niveau des pépinières forestières publiques et privées. Cette mesure permettra de maintenir près de 2 000 emplois liés à la production de plants, tout en répondant aux nouvelles exigences gouvernementales en matière d'environnement, notamment en ce qui a trait aux gaz réfrigérants et à la gestion des déchets organiques non toxiques. Pour les pépinières publiques, des investissements ont été effectués, par exemple pour le renouvellement du parc de tracteurs à la fin de leur vie utile, alors que pour les treize pépinières privées, la somme maximale d'aide financière annuelle a été attribuée, entre autres pour des projets liés à l'irrigation et à l'acquisition d'équipement.

Dépôt de l'avis *Prévisibilité, stabilité et augmentation des possibilités forestières*

Le 13 décembre 2017, le Forestier en chef du Québec rendait public l'avis intitulé *Prévisibilité, stabilité et augmentation des possibilités forestières*. Cet avis énonce trois recommandations dont le but consiste à augmenter le rendement des forêts du Québec et à hausser d'au moins 25 % les possibilités forestières d'ici 2038 et de 50 % d'ici 2063 par rapport au niveau déterminé pour la période de 2018 à 2023. Le Forestier en chef recommande également, d'une part, que le Québec s'engage à utiliser le potentiel de contribution de la forêt et des produits du bois dans l'atteinte des cibles de réduction des gaz à effet de serre et, d'autre part, qu'un plan de gestion des risques soit mis en œuvre.

Politique de diffusion des données : pour une grande accessibilité aux données du Ministère

Depuis le 4 décembre 2017, un grand nombre de données produites par le Ministère sont gratuites et facilement accessibles pour toutes les personnes qui souhaitent les utiliser. Auparavant, ces données étaient diffusées auprès des partenaires et du grand public moyennant des frais pour certaines d'entre elles.

Cet accès à des données s'inscrit dans l'engagement du Québec pour un gouvernement ouvert, dont l'objectif consiste à favoriser la transparence et l'accessibilité aux données sans frais. Il permet ainsi une plus grande utilisation des données à des fins autres que celles des mandats du Ministère pour favoriser la recherche, l'innovation et le développement économique du milieu. Par cette orientation, le Ministère s'inscrit dans le peloton de tête au sein du gouvernement du Québec quant au nombre de jeux de données disponibles gratuitement.

2 [\[http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2017-2018/fr/documents/PlanEconmique_Mars2017.pdf#page=324\]](http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2017-2018/fr/documents/PlanEconmique_Mars2017.pdf#page=324).

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS OBTENUS

Rappel du Plan stratégique, de la Déclaration de services aux citoyens et du Plan annuel de gestion des dépenses

PLAN STRATÉGIQUE

Le premier plan stratégique³ du Ministère, créé le 24 avril 2014, a été déposé à l'Assemblée nationale le 15 septembre 2015. Ce plan présente les priorités ministérielles sur un horizon de quatre ans allant de l'exercice 2014-2015 à celui de 2017-2018. Il s'articule autour de cinq orientations qui découlent d'enjeux de première importance et pour lesquels le Ministère a entrepris plusieurs actions au cours des dernières années. Ces orientations se définissent ainsi :

- favoriser le développement d'un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié;
- accroître la création de richesse collective générée par la faune et ses habitats;
- agir en collaboration avec les communautés régionales et autochtones;
- contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité;
- améliorer la performance organisationnelle.

Dans le but de renouveler le plan stratégique 2014-2018, le Ministère a entamé, en janvier 2018, une démarche de planification stratégique. Afin de mener à bien cet exercice, le Ministère a prolongé d'une année supplémentaire la durée et les cibles fixées de ce plan, soit jusqu'au 31 mars 2019.

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Le Ministère a adopté sa déclaration de services aux citoyens en 2014⁴. Celle-ci a pour objet de faire connaître la nature des produits et des services offerts et des moyens mis à la disposition de sa clientèle pour entrer en communication avec le Ministère. Elle présente cinq engagements particuliers :

- vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes;
- répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins;
- répondre à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins;
- répondre à votre plainte écrite ou verbale dans les 15 jours ouvrables ou moins;
- répondre à votre appel fait au 1 844 LAFORET en moins de 3 minutes.

PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES

Le Plan annuel de gestion des dépenses présente le portefeuille ministériel, les choix effectués dans l'allocation des ressources, les actions envisagées pour atteindre les objectifs fixés dans le plan stratégique du Ministère et le plan budgétaire. Les renseignements ministériels sont disponibles à même la documentation déposée à l'intérieur du Budget de dépenses 2017-2018⁵ et ils présentent 25 actions qui étaient envisagées dans le contexte de l'atteinte des objectifs du plan stratégique.

3 [https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/plan-strategique-2014-2018.pdf].

4 [https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/declaration-service.pdf].

5 [https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/17-18/plansAnnuelsGestionDepensesMO.pdf].

Résultats relatifs au Plan stratégique — Sommaire des résultats⁶

Objectif	Indicateur ⁷	Cible	Résultats 2017-2018	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018	Page
Orientation 1 – Favoriser le développement d'un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié					
1. Aménager la forêt de façon durable en créant une plus grande richesse collective OVT	1.1	Élaboration d'une stratégie nationale de production de bois	Stratégie nationale élaborée d'ici à 2018	Stratégie nationale en cours d'élaboration à 90 %	Cible atteinte <u>14</u>
	1.2	Nombre et bénéfices des actions mises en place pour faire face à l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette	5 actions d'ici à 2018	4 actions mises en place; au total 11 actions mises en place	Cible finale atteinte <u>15</u>
	1.3	Taux de conformité des travaux sylvicoles effectués conformément aux interventions prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré	95 % des travaux annuellement	100 %	Cible atteinte <u>15</u>
	1.4	Pourcentage de régions dont la planification des activités de récolte s'échelonne sur deux années à l'avance	100 % des régions d'ici à 2015	72 % des régions	Cible non atteinte <u>16</u>
	1.5	Adoption et mise en œuvre de la Stratégie d'aménagement durable des forêts	Stratégie adoptée et mise en œuvre selon l'échéancier prévu d'ici à 2018	71 % des actions accomplies ou en cours d'accomplissement	À surveiller <u>16</u>

OVT

Le logo OVT détermine les actions du Ministère en matière d'occupation et de vitalité des territoires (OVT). Deux stratégies pour assurer l'OVT ont été en vigueur au cours de l'exercice 2017-2018 :

- la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, qui a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2017 (Stratégie 2011-2016) : [\[http://www.mamot.gouv.qc.ca/pub/occupation_territoire/strategie_occupation.pdf\]](http://www.mamot.gouv.qc.ca/pub/occupation_territoire/strategie_occupation.pdf);
- la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, rendue publique le 11 décembre 2017 : [\[https://www.mamot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/occupation_territoire/strategie_ovt_2018-2022.pdf\]](https://www.mamot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/occupation_territoire/strategie_ovt_2018-2022.pdf).

Au 31 mars 2018, un plan d'action ministériel découlant de la nouvelle stratégie était en cours d'élaboration. Ainsi, les actions découlant de la Stratégie 2011-2016 seront poursuivies jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau plan d'action.

- ⁶ Le Plan stratégique 2014-2018 a été reconduit pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 mars 2019. Toute reddition de comptes à l'égard du Plan stratégique 2014-2018 s'effectuera donc en fonction de cette nouvelle base et, donc, que les cibles fixées au 31 mars 2018 sont reportées au 31 mars 2019.
- ⁷ Lorsqu'un indicateur inclut des bénéfices liés aux actions ministérielles, la reddition de comptes de ceux-ci s'effectue dans le texte qui suit la boîte de résultats.

Objectif	Indicateur ⁷	Cible	Résultats 2017-2018	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018	Page
2. Assurer un marché libre des bois et la stabilité des approvisionnements sur les forêts publiques oVT	2.1 Pourcentage des volumes attribuables offerts sur le marché libre et en garantie d'approvisionnement (GA)	25 % sur le marché libre et 75 % en GA et en permis de récolte de bois aux fins d'approvisionnement une usine de transformation du bois (PRAU) d'ici à 2018	29,1 % sur le marché libre et 67,1 % en GA et en PRAU	Progresse bien	<u>17</u>
3. Appuyer la modernisation de l'industrie forestière oVT	3.1 Nombre de projets de modernisation ayant bénéficié d'avis sectoriels stratégiques ou d'autres actions d'accompagnement du Ministère	60 projets par année	132 projets	Cible atteinte	<u>17</u>
	3.2 Taux de satisfaction de la clientèle ayant bénéficié d'un accompagnement	80 % de la clientèle satisfaite annuellement	98 % des répondants au sondage sont satisfaits (taux de participation de 58 %)	Cible atteinte	<u>18</u>
4. Soutenir la diversification des produits fabriqués par l'industrie forestière oVT	4.1 Nombre et bénéfices des actions mises en place pour la construction en bois	20 actions mises en place d'ici à 2018	8 actions mises en place; au total 33 actions mises en place	Cible finale atteinte	<u>18</u>
	4.2 Nombre et bénéfices des projets complétés pour le développement de nouveaux bioproduits	4 projets d'ici à 2018	1 projet terminé; au total, 4 projets terminés	Cible finale atteinte	<u>19</u>
Orientation 2 – Accroître la création de richesse collective générée par la faune et ses habitats					
5. Encourager la relève de chasseurs, de pêcheurs et de piégeurs ainsi que la diversification des produits et des activités liés à la faune oVT	5.1 Taux d'augmentation des ventes annuelles de permis de chasse au dindon sauvage	10 % d'augmentation annuelle	Augmentation de 16,1 %	Cible atteinte	<u>20</u>
	5.2 Mise en place d'une fête de la chasse	Activité mise en place d'ici à 2018	Activité annulée	Cible non atteinte	<u>20</u>
	5.3 Réalisation d'activités d'éducation sur la faune dans les services de garde en milieu scolaire	10 % des écoles servies d'ici à 2018	25,4 % des écoles servies	Cible finale atteinte	<u>20</u>
6. Accroître le potentiel de récolte pour la chasse, la pêche et le piégeage oVT	6.1 Chasses contrôlées du cerf de Virginie en milieu urbain et périurbain	2 projets réalisés d'ici à 2018	Suivi du projet effectué; au total, 1 projet réalisé	Progresse bien	<u>21</u>
	6.2 Plans de gestion en vue de l'exploitation rationnelle du saumon atlantique, de l'ours noir, du caribou migrateur et du dindon sauvage	Plans de gestion adoptés d'ici à 2018	Poursuite des travaux d'élaboration des plans de gestion de l'ours noir et du caribou migrateur; au total 2 plans de gestion adoptés	À surveiller	<u>21</u>

Objectif	Indicateur ⁷	Cible	Résultats 2017-2018	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018	Page
7. Clarifier les rôles et les responsabilités des mandataires des territoires fauniques structurés OVT	7.1 Élaboration d'une politique sur les réserves fauniques gérées par la Société des établissements de plein air du Québec	Politique élaborée d'ici à 2018	Consultation en cours	Progresse bien	<u>23</u>
	7.2 Actualisation de la délégation de gestion dans les territoires fauniques structurés	Délégation révisée pour trois catégories de territoires fauniques structurés et consultations effectuées pour les zones d'exploitation contrôlée et les pourvoies d'ici à 2018	1 délégation révisée; au total, délégation révisée pour 2 catégories de territoires fauniques structurés	Progresse bien	<u>23</u>
8. Consolider le financement du secteur	8.1 Croissance des revenus autonomes du secteur	Hausse annuelle de 2,5 %	Augmentation de 0,5 %	Cible non atteinte	<u>23</u>
Orientation 3 – Agir en collaboration avec les communautés régionales et autochtones					
9. Favoriser la participation éclairée des citoyens et des acteurs concernés par la gestion des ressources forestières et fauniques OVT	9.1 Moyens mis en place pour informer les clientèles	5 moyens mis en place d'ici à 2018	1 moyen mis en place; au total, 5 moyens mis en place	Cible finale atteinte	<u>24</u>
	9.2 Nombre de visites de citoyens ayant consulté les plans d'aménagement forestier sur le site Web du Ministère	Rendre compte annuellement	7 194 visites	Sans objet	<u>25</u>
	9.3 Taux de participation des intervenants aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire	Rendre compte annuellement	62 % dans les 11 régions	Sans objet	<u>25</u>
	9.4 Nombre de consultations sur la planification forestière réalisées auprès de représentants des communautés locales et de représentants des communautés autochtones	Rendre compte annuellement	16 consultations publiques sur les PAFIO et 13 sur les PAFIT auprès des communautés locales, 93 consultations auprès de communautés autochtones sur les PAFIO et 69 consultations sur les PAFIT	Sans objet	<u>25</u>
	9.5 Mise en œuvre d'une approche de proximité favorisant la collaboration des citoyens à la protection de la faune et de ses habitats	Mise en œuvre à 100 % d'ici à 2018	Approche mise en œuvre à 100 %	Cible finale atteinte	<u>26</u>

Objectif	Indicateur ⁷	Cible	Résultats 2017-2018	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018	Page
10. Maintenir et développer des relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones dans les domaines de la forêt, de la faune et des parcs oVT	10.1 Nombre et nature des interventions et des partenariats complétés ou en cours	Rendre compte annuellement	392 interventions et partenariats complétés ou en cours	Sans objet	<u>27</u>
	10.2 Nombre de projets soutenus qui favorisent le développement socioéconomique des Autochtones	Rendre compte annuellement	129 projets soutenus	Sans objet	<u>28</u>
Orientation 4 – Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité					
11. Contribuer à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel oVT	11.1 Nombre de parcs nationaux créés en territoire nordique et agrandis dans le Québec méridional	3 parcs nationaux créés et 8 parcs nationaux agrandis d'ici à 2018	5 parcs nationaux agrandis; au total, 1 parc national créé et 7 parcs nationaux agrandis	Progresse bien	<u>29</u>
	11.2 Nombre d'initiatives portant sur la connectivité des habitats en milieu aquatique	4 initiatives réalisées d'ici à 2018	3 initiatives réalisées; 1 initiative éliminée	À surveiller	<u>29</u>
12. Contribuer au rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables oVT	12.1 Élaboration et mise en œuvre des orientations gouvernementales pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier	Orientations élaborées et mises en œuvre d'ici à 2018	Phase 1 terminée; phase 2 en cours	Progresse bien	<u>30</u>
	12.2 Actions réalisées ou en cours de réalisation dans le cadre des plans de rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables	Augmentation de 10 % de ces actions d'ici à 2018	Augmentation de 21,2 % du pourcentage des actions réalisées ou en cours	Cible finale atteinte	<u>31</u>
	12.3 Augmentation du nombre d'habitats d'espèces menacées ou vulnérables cartographiés et protégés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune	50 plans d'habitats dressés d'ici à 2018	Aucun plan additionnel dressé en 2017-2018	Cible finale atteinte	<u>31</u>

Objectif	Indicateur ⁷	Cible	Résultats 2017-2018	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018	Page
13. Réduire l'impact négatif des espèces exotiques envahissantes (EEE) et des maladies pouvant affecter la faune, les forêts et les citoyens	13.1 Élaboration et mise en œuvre de mesures de lutte intégrée	4 guides de bonnes pratiques ou plans d'action élaborés et mis en œuvre eu égard aux EEE et aux maladies de la faune d'ici à 2018	Élaboration de 4 fiches d'information sur les maladies des poissons terminée et 1 guide de bonnes pratiques en voie d'être publié	Cible finale atteinte	<u>31</u>
Orientation 5 – Améliorer la performance organisationnelle					
14. Optimiser la performance des programmes et des activités du Ministère	14.1 Nombre et bénéfices des projets d'optimisation réalisés	10 projets d'ici à 2018	3 projets réalisés; au total, 11 projets réalisés	Cible finale atteinte	<u>32</u>
	14.2 Nombre et bénéfices des projets d'amélioration continue en technologies de l'information réalisés	3 initiatives par année	3 initiatives réalisées	Cible atteinte	<u>33</u>
15. Favoriser la mobilisation du personnel et le développement des compétences	15.1 Réalisation et bénéfices des plans sectoriels de mobilisation	Avoir mis en œuvre 90 % des actions des plans d'ici à 2018	73 % des actions des plans sectoriels de mobilisation sont mises en œuvre	Progresse bien	<u>34</u>
	15.2 Taux d'évaluation du rendement des employés	Augmentation du taux annuel d'évaluation du rendement à 90 % en 2017-2018	57,1 % (donnée provisoire)	À surveiller	<u>34</u>

Résultats relatifs au Plan stratégique – Description des résultats

Orientation 1 – Favoriser le développement d'un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié

AXE – GESTION DURABLE ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES FORESTIÈRES

Objectif 1 – Aménager la forêt de façon durable en créant une plus grande richesse collective OVT

Les forêts du Québec couvrent près de la moitié du territoire québécois et la majorité d'entre elles relève du domaine de l'État. Le Ministère doit s'assurer que l'environnement dans lequel évoluent les acteurs du milieu forestier est optimal pour permettre la contribution des forêts au développement socioéconomique du Québec et de ses régions. Pour ce faire, le Ministère :

- élabore une stratégie nationale de production de bois dont l'objectif consistera à produire un plus grand volume de bois qui possède les caractéristiques recherchées, à un coût concurrentiel et sur la base d'investissements rentables;
- met en place une approche de gestion de la tordeuse des bourgeons de l'épinette dont l'un des objectifs est de minimiser les pertes en volumes de bois et d'assurer le maintien des attributs naturels des peuplements perturbés faisant l'objet d'interventions;
- assure la conformité des travaux sylvicoles par rapport aux plans d'aménagement forestier intégré, de manière, notamment, à tenir compte des enjeux liés à l'aménagement écosystémique;
- effectue une planification des activités de récolte qui a pour but de répondre aux préoccupations et aux besoins de l'industrie et à ceux des acteurs touchés par la question;
- adopte et met en œuvre la Stratégie d'aménagement durable des forêts qui est à la base de toutes les politiques et les actions du Ministère à l'égard des forêts.

L'aménagement durable des forêts vise l'équilibre entre un secteur économique dynamique et prospère, une bonne qualité de vie pour les générations actuelles et futures, ainsi que des écosystèmes forestiers en santé.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
1.1 Élaboration d'une stratégie nationale de production de bois	Stratégie nationale élaborée d'ici à 2018 (2017-2018 : stratégie élaborée à 90 %)	Stratégie nationale en cours d'élaboration à 90 %	Stratégie nationale en cours d'élaboration à 75 %	Stratégie nationale en cours d'élaboration	Cible atteinte

Le Ministère a terminé le *Guide d'élaboration d'une stratégie régionale de production de bois*. La démarche proposée dans ce guide est destinée aux aménagistes forestiers du Ministère et elle est complémentaire de celle de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré tactiques. Cette démarche sera évolutive en fonction des travaux régionaux, notamment ceux du projet pilote dans la région de la Capitale-Nationale et en fonction des connaissances qui seront acquises. Elle pourrait aussi évoluer et être mise à jour en fonction de la stratégie nationale de production de bois. Le comité technique provincial, dont le mandat principal est de définir les façons de faire pour permettre aux aménagistes forestiers d'élaborer leur stratégie régionale, a également poursuivi ses travaux en 2017-2018.

La gouvernance des travaux de la stratégie nationale de production de bois s'appuie sur un comité directeur qui vise une coordination efficace pour s'assurer de la cohérence de celle-ci par rapport à la production des stratégies régionales conformément aux engagements découlant de la Stratégie d'aménagement durable des forêts.

Dans ce contexte, la rédaction de la stratégie nationale de production de bois est très avancée. Bon nombre de partenaires, dont des représentants autochtones, ont été rencontrés en amont de la rédaction afin de connaître leurs attentes à l'égard de cette stratégie.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
1.2 Nombre et bénéfices des actions mises en place pour faire face à l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette	5 actions d'ici à 2018	4 actions mises en place; au total 11 actions mises en place	4 actions mises en place; au total 7 actions mises en place	3 actions mises en place	Cible finale atteinte

La mise en œuvre du Plan d'action ministériel 2015-2020 sur l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette s'est poursuivie en 2017-2018. Ce plan a pour but d'assurer une cohérence des actions ministérielles en vue de limiter les répercussions de cette épidémie sur les approvisionnements, le rendement des forêts et les communautés. Dans ce contexte, quatre actions ont été mises en place en 2017-2018, soit :

- l'élaboration de la programmation de lutte annuelle et de la reddition de comptes des résultats de la mise en œuvre du Plan d'intervention 2017 pour maintenir des peuplements en vie dans un contexte épidémique;
- la publication de feuillets régionaux d'information sur l'épidémie pour répondre aux besoins de communication des régions touchées par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et pour assurer la cohérence de l'information diffusée;
- l'attribution d'une subvention de 10 M\$ à la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies pour protéger les investissements en forêt privée contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- le transfert d'information avec les acteurs régionaux de la forêt privée de la Capitale-Nationale, en juin 2017.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
1.3 Taux de conformité des travaux sylvicoles effectués conformément aux interventions prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré	95 % des travaux annuellement	100 %	99,8 %	100 %	Cible atteinte

L'exécution des travaux sylvicoles s'est effectuée conformément aux interventions prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré. Pour la saison d'opération 2017-2018, un budget de 148,4 M\$ a été investi pour l'exécution des travaux sylvicoles non commerciaux.

En collaboration avec Rexforêt, le Ministère a également produit un bilan de la réalisation des travaux sylvicoles des saisons allant de 2013-2014 à 2017-2018. De ce bilan, il ressort que les entreprises sylvicoles ont fait des travaux de bonne qualité et qui ont respecté les mesures d'harmonisation, les affectations du territoire ainsi que les lois et les règlements en vigueur.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
1.4 Pourcentage de régions dont la planification des activités de récolte s'échelonne sur deux années à l'avance	100 % des régions d'ici à 2015	72 % des régions	91 % des régions	70 % des régions	Cible non atteinte

Tel que le prévoit l'Entente de partage des rôles et responsabilités de planification et de certification forestière, le Ministère doit assurer en tout temps, sauf pour des circonstances exceptionnelles, la disponibilité d'une réserve de secteurs d'intervention prescrits et harmonisés équivalant à 200 % des volumes prévus dans les garanties d'approvisionnement.

Ainsi, le dernier suivi à propos de l'état d'avancement de la planification démontre que huit régions sur onze ont atteint ou dépassé la cible. Les demandes relatives aux mesures d'harmonisation émanant de partenaires externes constituent toujours le principal facteur limitant la capacité à atteindre la cible fixée et le Ministère continue de déployer tous les efforts nécessaires pour respecter ses engagements.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
1.5 Adoption et mise en œuvre de la Stratégie d'aménagement durable des forêts ⁸	Stratégie adoptée et mise en œuvre selon l'échéancier prévu d'ici à 2018	71 % des actions accomplies ou en cours d'accomplissement	61 % des actions accomplies ou en cours d'accomplissement	Stratégie adoptée et 50 % des actions accomplies ou en cours d'accomplissement	À surveiller

Les actions accomplies ou en cours d'accomplissement sont réparties sur les 48 objectifs de la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) et elles portent, principalement, sur des éléments légaux et réglementaires. Les 41 actions, sur un total de 139, qu'il reste à mettre en œuvre touchent 23 objectifs et elles portent, notamment, sur les forêts de proximité, le suivi d'espèces sensibles à l'aménagement forestier, la gestion des aires protégées et la production de bois.

Les résultats de mise en œuvre de la SADF seront présentés dans le Bilan quinquennal d'aménagement durable des forêts 2013-2018 qui sera déposé à l'Assemblée nationale. Ces résultats alimenteront la révision des objectifs et des actions prévue par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Objectif 2 — Assurer un marché libre des bois et la stabilité des approvisionnements sur les forêts publiques OVT

Dans une volonté d'accroître l'accessibilité aux bois des forêts publiques, le Ministère a mis en place la vente aux enchères de lots de bois provenant des forêts publiques. L'ouverture du marché, notamment à des propriétaires d'usines de transformation, à des entrepreneurs, à des coopératives ou à des groupements forestiers, favorise la création de richesse par une utilisation plus optimale de la ressource forestière. Dans le but de maintenir une stabilité d'approvisionnement pour les usines de transformation du bois du Québec, le gouvernement consent une garantie d'approvisionnement aux industriels sur des territoires déterminés pour la récolte de bois dont la cible de représentation est de 75 % des volumes de bois disponibles.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
2.1 Pourcentage des volumes attribuables offerts sur le marché libre et en garantie d'approvisionnement (GA)	25 % sur le marché libre et 75 % en GA et en permis de récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU) d'ici à 2018	29,1 % sur le marché libre et 67,1 % en GA et en PRAU	30,4 % sur le marché libre et 67,1 % en GA et en PRAU	36 % sur le marché libre et 66,7 % en GA et en PRAU	Progresse bien

Les volumes attribuables offerts sur le marché libre étaient de 7,64 millions de mètres cubes au 31 mars 2018, comparativement à 7,97 millions de mètres cubes au 31 mars 2017. En sachant que le volume attribuable pour l'année 2017-2018 était de 26,24 millions de mètres cubes, le pourcentage des volumes attribuables offerts sur le marché libre s'élève à 29,1 %. Ces résultats permettent au Bureau de mise en marché des bois d'atteindre la cible prévue en volume de bois à offrir dans la majorité des unités d'aménagement du Québec. La cible a d'ailleurs été atteinte dans plusieurs régions d'application des garanties d'approvisionnement.

En ce qui a trait aux volumes offerts en garantie d'approvisionnement et en permis de récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois, ils sont passés de 17,59 millions de mètres cubes au 31 mars 2017 à 17,61 millions de mètres cubes au 31 mars 2018. Des volumes libres sans preneur limitent l'atteinte de la cible fixée et le résultat s'est maintenu à 67,1 % au cours de la période allant de 2016-2017 à 2017-2018.

Des renseignements additionnels sur le Bureau de mise en marché des bois sont présentés dans la section portant sur les exigences législatives liées à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (p. 78).

AXE — INNOVATION ET PRODUITS À VALEUR AJOUTÉE

Objectif 3 — Appuyer la modernisation de l'industrie forestière

En vue de maintenir la compétitivité de l'industrie forestière québécoise, celle-ci doit s'adapter à la conjoncture économique et à l'évolution des marchés. Le Ministère accompagne les entreprises en partageant son expertise dans les nombreux projets de modernisation. Il contribue ainsi à favoriser les investissements, le développement technologique et l'expansion des marchés. De plus, le Ministère mène un sondage auprès de la clientèle qui a bénéficié d'un accompagnement, et ce, pour s'assurer de la satisfaction de celle-ci.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
3.1 Nombre de projets de modernisation ayant bénéficié d'avis sectoriels stratégiques ou d'autres actions d'accompagnement du Ministère	60 projets par année	132 projets	60 projets	75 projets	Cible atteinte

Au cours de l'année 2017-2018, le Ministère a été interpellé à 132 reprises pour délivrer des avis sectoriels stratégiques ou pour mener d'autres actions d'accompagnement touchant, notamment, des projets de modernisation d'usine. Les interventions sont réparties comme suit :

- 27 projets ont bénéficié d'un avis sectoriel ou d'un avis de pertinence;
- 105 projets ont bénéficié d'un accompagnement par le personnel du Ministère, dont plus de 85 projets ont été déposés dans le cadre du Programme Innovation Bois.

L'expertise et les renseignements stratégiques du personnel du Ministère ont profité, notamment, aux entreprises de l'industrie des produits forestiers, au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation ainsi qu'à Investissement Québec pour des projets d'investissement et de modernisation d'usine.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
3.2 Taux de satisfaction de la clientèle ayant bénéficié d'un accompagnement	80 % de la clientèle satisfaite annuellement	98 % des répondants au sondage sont satisfaits (taux de participation de 58 %)	94 % des répondants au sondage sont satisfaits (taux de participation de 59 %)	100 % des répondants au sondage sont satisfaits (taux de participation de 47 %)	Cible atteinte

Un sondage a été effectué auprès de la clientèle ayant bénéficié d'avis sectoriels ou de services d'accompagnement du Ministère durant l'année 2017-2018, en vue d'évaluer son taux de satisfaction. Un taux de participation de 58 % a été obtenu. Globalement, les résultats du sondage sont très positifs : 66 % se sont dits « très satisfaits » et 32 %, « satisfaits » des services reçus.

Objectif 4 — Soutenir la diversification des produits fabriqués par l'industrie forestière

Le Ministère a pour objectif de soutenir l'industrie dans la diversification de ses produits. Les avancées en matière de recherche et d'innovation montrent que plusieurs secteurs pourraient bénéficier davantage des possibilités qu'offre la fibre de bois. Le Ministère mise, notamment, sur la construction en bois et le développement de nouveaux bioproduits pour renouveler l'industrie forestière et pour l'inciter à continuer de générer, au Québec, d'importantes retombées économiques et sociales.

Par ailleurs, dans un contexte d'intensification de la lutte contre les changements climatiques, le Ministère fait valoir les possibilités liées à l'utilisation des produits forestiers pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
4.1 Nombre et bénéfices des actions mises en place pour la construction en bois ⁹	20 actions mises en place d'ici à 2018	8 actions mises en place; au total 33 actions mises en place	10 actions mises en place; au total 25 actions mises en place	9 actions mises en place; au total 15 actions mises en place	Cible finale atteinte

En 2017-2018, le Ministère a mis en place huit actions pour favoriser la construction en bois. Ces actions sont décrites ci-dessous :

- le Ministère a annoncé une nouvelle mouture de la Charte du bois;
- le Ministère a soutenu l'Université du Québec à Chicoutimi pour offrir des formations sur mesure aux professionnels du gouvernement touchant divers aspects de la construction en bois;
- le Ministère a poursuivi son appui aux universités dans l'ajout de formations obligatoires sur le matériau bois dans le cursus scolaire des ingénieurs civils; parmi les organisations appuyées se trouvent l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université Laval;
- le Ministère a renouvelé pour quatre ans son appui à Cecobois, soit de 2017-2018 à 2020-2021;
- le Ministère a soutenu la CITIM (Clef pour l'intégration au travail des immigrants) dans le but de favoriser l'intégration des diplômés étrangers (ingénieurs et architectes) dans le domaine de la construction en bois et de les soutenir dans la reconnaissance de leurs diplômes;
- le Ministère a bonifié le Programme Innovation Bois pour encourager l'innovation dans l'industrie des produits du bois, dont le secteur de la construction en bois;
- le Ministère a poursuivi son appui à la Chaire industrielle de recherche sur la construction écoresponsable en bois de l'Université Laval et il est membre du comité de direction de la chaire en question;
- une rencontre du Comité interministériel de haut niveau sur l'exemplarité en matière de construction en bois a eu lieu en mars 2018.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
4.2 Nombre et bénéfiques des projets complétés pour le développement de nouveaux bioproduits ¹⁰	4 projets d'ici à 2018	1 projet terminé; au total, 4 projets terminés	1 projet terminé; au total, 3 projets terminés	2 projets terminés	Cible finale atteinte

Au 31 mars 2018, un total de quatre projets pour le développement de nouveaux bioproduits étaient terminés, dont l'un de ces quatre projets s'est achevé au cours de l'année 2017-2018. Il s'agit du projet de développement commercial de bioproduits à partir de la chimie verte par FPInnovations pour lequel neuf bioproduits ont été développés. Parmi ces bioproduits, mentionnons le développement de nouveaux adhésifs du bois à base de cellulose nanocristalline et de lignine, l'évaluation du potentiel de la lignine H pour l'alimentation animale, la fabrication de sangles biodégradables pour l'industrie de l'emballage et l'utilisation de fibres cellulosiques comme renfort dans les matériaux composites. La contribution financière du Ministère a été de 1,75 M\$ pour le développement commercial de ces bioproduits.

Par ailleurs, quatre autres projets sont en cours de réalisation dans le contexte du programme de chimie verte :

- la production d'isolant, pour les maisons, dont une partie d'uréthane est remplacée par de la lignine par Énerlab à Beloeil;
- le développement commercial des extractibles forestiers à valeur ajoutée par le Centre de recherche industrielle du Québec;
- la fabrication de composites bois-plastique à partir des fibres issues du processus de pâte thermomécanique chez Papiers White Birch à Masson;
- l'installation d'un lessiveur pour utiliser du bouleau, y compris un procédé de bioraffinage chez Fortress à Thurso.

10 Les résultats de cet indicateur sont également présentés dans l'action ministérielle A8 du Plan d'action de développement durable 2016-2020 (p. 47).

Orientation 2 – Accroître la création de richesse collective générée par la faune et ses habitats

AXE – GESTION DURABLE ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES FAUNIQUES

Objectif 5 – Encourager la relève de chasseurs, de pêcheurs et de piégeurs ainsi que la diversification des produits et des activités liés à la faune OVT

Bien que, sur le plan économique, le domaine faunique exerce un rôle important pour le Québec et ses régions, il doit affronter d'importants défis, notamment en raison du vieillissement démographique de sa clientèle traditionnelle. Pour relever avec succès ces défis, le Ministère s'est engagé à diversifier l'offre d'activités en matière de faune. Parmi les produits ciblés se trouve la chasse au dindon sauvage, dont la popularité est en hausse. Pour attirer d'autres groupes de clientèle et maintenir l'attrait que les activités fauniques exercent au sein de la population québécoise, il travaille à l'accomplissement d'activités d'éducation sur la faune dans les services de garde en milieu scolaire.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
5.1 Taux d'augmentation des ventes annuelles de permis de chasse au dindon sauvage	10 % d'augmentation annuelle	Augmentation de 16,1 %	Augmentation de 16,3 %	Augmentation de 8,7 %	Cible atteinte

La hausse de la popularité de la pratique de la chasse au dindon sauvage s'est poursuivie en 2017 avec 16 564 permis vendus pour l'exploitation de ce gibier. Ainsi, une hausse de 16,1 % du nombre de permis vendus a été observée, comparativement aux résultats obtenus au cours de l'année 2016-2017. Le taux de croissance du nombre d'adeptes de la chasse au dindon sauvage est le plus élevé de tous les types de chasse, avec une augmentation moyenne annuelle de 19,1 % des permis vendus depuis 2014.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
5.2 Mise en place d'une fête de la chasse	Activité mise en place d'ici à 2018	Activité annulée	Mise en place à venir	Mise en place à venir	Cible non atteinte

Le projet de tenir une fête de la chasse à l'échelle provinciale ne se concrétisera pas dans un avenir rapproché étant donné un changement d'orientation du Ministère.

Cependant, le Ministère a accordé trois subventions pour un total de 27 700 \$ dans le but de soutenir des fêtes régionales de la chasse tenues à l'automne 2017. Ces activités ont eu lieu en Mauricie, dans Lanaudière et en Chaudière-Appalaches.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
5.3 Réalisation d'activités d'éducation sur la faune dans les services de garde en milieu scolaire	10 % des écoles servies d'ici à 2018	25,4 % des écoles servies	14,1 % des écoles servies	Conception du coffret éducatif achevée	Cible finale atteinte

En 2017-2018, les livraisons de coffrets éducatifs se sont poursuivies si bien qu'au 31 mars 2018 le Ministère avait transmis un total de 462 coffrets destinés aux services de garde d'écoles primaires du Québec. L'objectif principal de cet outil est d'amener les jeunes à s'intéresser aux espèces sauvages par le moyen de la pêche, de la chasse, du piégeage et de l'observation.

La cible pour la totalité du projet était que cet outil soit utilisé par au moins 10 % des écoles primaires francophones, ce qui correspond à 182 coffrets. En 2017-2018, le Ministère a atteint une cible de 25,4 % des écoles servies.

Objectif 6 – Accroître le potentiel de récolte pour la chasse, la pêche et le piégeage OVT

Le Ministère doit gérer les activités fauniques au Québec et assurer la pérennité des populations des différents types de gibier, de poissons et d'animaux à fourrure d'intérêt. Certaines espèces sont en déclin alors que d'autres sont surabondantes à l'échelle locale. Pour ces raisons, le Ministère a mis en place des projets de chasse contrôlée du cerf de Virginie en milieu urbain et périurbain et il élabore des plans de gestion en vue de s'assurer de l'exploitation rationnelle de plusieurs espèces d'intérêt. Cette exploitation rationnelle a pour but de garantir le maintien de potentiels de récolte intéressants pour les adeptes de la chasse, de la pêche et du piégeage et elle favorise la pleine mise en valeur des espèces.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
6.1 Chasses contrôlées du cerf de Virginie en milieu urbain et périurbain	2 projets réalisés d'ici à 2018	Suivi du projet effectué; au total, 1 projet réalisé	Suivi du projet effectué; au total, 1 projet réalisé	Suivi du projet effectué; au total, 1 projet réalisé	Progresse bien

La chasse contrôlée au cerf de Virginie s'est poursuivie en 2017 sur l'île aux Hérons, située en zone périurbaine de la ville de Montréal. L'objectif premier de cette chasse consiste à améliorer l'écosystème de ce milieu en réduisant les densités actuelles de cerfs considérées comme trop élevées. À cette fin, les chasseurs ont pu pratiquer l'exploitation de ce gibier dans une période allant du 13 septembre au 26 novembre 2017. Mis en place depuis 2014 en collaboration avec Conservation de la nature Canada, ce projet se poursuit pour trouver un équilibre entre les cerfs de Virginie et leur habitat.

Le Ministère continue à travailler avec d'autres partenaires du milieu pour les accompagner dans des projets pilotes de chasse contrôlée en milieu urbain et périurbain où des surpopulations de cerfs de Virginie sont observées.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
6.2 Plans de gestion en vue de l'exploitation rationnelle du saumon atlantique, de l'ours noir, du caribou migrateur et du dindon sauvage ¹¹	Plans de gestion adoptés d'ici à 2018	Poursuite des travaux d'élaboration des plans de gestion de l'ours noir et du caribou migrateur; au total 2 plans de gestion adoptés	Adoption du plan de gestion du dindon sauvage; au total 2 plans de gestion adoptés	Adoption du plan de gestion du saumon atlantique; au total 1 plan de gestion adopté	À surveiller

11 Les résultats de cet indicateur sont également présentés dans l'action ministérielle A12 du Plan d'action de développement durable 2016-2020 (p. 49).

CARIBOU MIGRATEUR

En 2016 et en 2017, le suivi des troupeaux de la rivière aux Feuilles et de la rivière George a généré une quantité importante de renseignements sur le plan biologique. Les décisions de gestion qui en ont découlé ont entraîné des modifications importantes de certaines sections des plans de gestion en cours d'élaboration.

L'élaboration du plan de gestion du troupeau de la rivière aux Feuilles s'est poursuivie en 2017-2018, notamment avec les consultations menées auprès du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage, et auprès des partenaires fauniques. La stratégie de gestion déposée par la Table ronde autochtone du caribou de la péninsule d'Ungava au cours de l'automne 2017 sera prise en considération dans la poursuite des travaux sur ce plan de gestion.

En ce qui concerne le plan de gestion du troupeau de la rivière George, la stratégie de gestion déposée par la Table ronde autochtone du caribou de la péninsule d'Ungava ainsi que le résultat de l'évaluation de la population par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada devront être pris en considération dans les réflexions entourant l'élaboration de ce plan de gestion. Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage ainsi que les partenaires fauniques sont également impliqués dans ce dossier.

OURS NOIR

Le troisième Plan de gestion de l'ours noir est toujours en cours d'élaboration. Les travaux de consultation auprès des membres de la Table nationale de la faune ont été achevés en 2017-2018 en ce qui a trait à ce projet de plan de gestion. Les commentaires reçus invitent à bonifier ce dernier dans le but d'assurer un consensus optimal.

ANIMAUX À FOURRURE

Le Plan de gestion des animaux à fourrure 2018-2025 a franchi avec succès l'étape des consultations et il a fait l'unanimité parmi les partenaires fauniques qui l'ont accueilli favorablement. Bien que ce plan de gestion soit toujours en cours d'élaboration, une synthèse est publiée sur le site Web du Ministère¹². En parallèle, le processus de modifications réglementaires, pour mettre en œuvre les nouvelles modalités prévues dans ce plan, a été amorcé.

Objectif 7 — Clarifier les rôles et les responsabilités des mandataires des territoires fauniques structurés

En vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, le Ministère doit encadrer la gestion des divers territoires fauniques structurés. Mis en place il y a plus de 35 ans, les modes de délégation de gestion de ces territoires doivent évoluer. Le Ministère a donc entrepris de clarifier les rôles et les responsabilités des mandataires en fonction des tendances actuelles, de l'évolution des différents réseaux et des enjeux fauniques. Pour ce faire, le Ministère prépare une politique sur les réserves fauniques et actualise la délégation de gestion dans les autres territoires fauniques structurés.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
7.1 Élaboration d'une politique sur les réserves fauniques gérées par la Société des établissements de plein air du Québec	Politique élaborée d'ici à 2018	Consultation en cours	Dépôt du projet pour consultation effectué	Politique élaborée à 50 %	Progresse bien

Un projet de politique sur les réserves fauniques a été présenté à la Société des établissements de plein air du Québec ainsi qu'au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Les délégataires de gestion des réserves fauniques Duchénier, Dunière, Assinica et des lacs Albanel-Mistassini-Wakonichi ont été consultés sur les orientations de la politique. Les commentaires recueillis à l'occasion des consultations menées seront considérés au moment d'élaborer la version définitive de la politique en question.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
7.2 Actualisation de la délégation de gestion dans les territoires fauniques structurés	Délégation révisée pour 3 catégories de territoires fauniques structurés et consultations effectuées pour les zones d'exploitation contrôlée et les pourvoiries d'ici à 2018	1 délégation révisée; au total, délégation révisée pour 2 catégories de territoires fauniques structurés	Aucune délégation révisée; au total, délégation révisée pour 1 catégorie de territoires fauniques structurés	Aucune délégation révisée; au total, délégation révisée pour 1 catégorie de territoires fauniques structurés	Progresse bien

Une révision a été effectuée pour le modèle de protocole d'entente destiné aux propriétaires fonciers, ou à leur mandataire, ayant conclu une entente de gestion de la faune et d'accessibilité à un terrain privé, en vertu des articles 36 et 37 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. L'application de ce modèle révisé de protocole d'entente en vue de son utilisation est en vigueur depuis avril 2018.

AXE — FINANCEMENT DU SOUTIEN AUX ACTIVITÉS FAUNIQUES

Objectif 8 — Consolider le financement du secteur

Pour accomplir les mandats qui lui incombent, le Ministère doit assurer un financement adéquat des activités du Secteur de la faune et des parcs. Les efforts déployés misent sur la croissance des revenus qui proviennent notamment de la hausse de tarifs des permis de chasse, de pêche et de piégeage. Ceux-ci sont établis pour que le Québec demeure concurrentiel sur le marché des activités fauniques.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
8.1 Croissance des revenus autonomes du secteur	Hausse annuelle de 2,5 %	Augmentation de 0,5 %	Diminution de 1,7 %	Augmentation de 19,5 %	Cible non atteinte

Les revenus autonomes du Secteur de la faune et des parcs ont augmenté de 0,5 % en 2017-2018. Étant donné la hausse substantielle observée en 2015-2016 (19,5 %), l'augmentation des revenus dépasse largement le total des cibles annuelles de 2,5 %, prévu pour la durée du plan stratégique. L'augmentation des revenus autonomes par rapport à l'année de référence (2013-2014) se situe actuellement à 17,3 %.

Orientation 3 – Agir en collaboration avec les communautés régionales et autochtones

AXE – PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS

Objectif 9 – Favoriser la participation éclairée des citoyens et des acteurs concernés par la gestion des ressources forestières et fauniques OVT

Le Ministère est très présent en région et il a à cœur la participation des communautés. Pour ce faire, il met en place des moyens pour informer les usagers, notamment sa page Facebook sur laquelle de nouveaux renseignements sont publiés régulièrement. Le Ministère invite également les citoyens à consulter les plans d'aménagement forestier dans son site Web. Le partage d'information pertinente et à jour permet aux citoyens et aux parties prenantes de participer, de manière éclairée, à la gestion des ressources forestières et fauniques.

Quant à elles, les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire ont pour mandat d'assurer la prise en considération des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes concernés, par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer, à l'échelle locale, des objectifs d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages.

Tel que le prévoit la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le Ministère souhaite maintenir la participation de la population au processus de consultation sur l'aménagement forestier intégré et sur les orientations en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier.

Finalement, la mise en place de l'approche de proximité a pour objectif de favoriser un rapprochement entre les agents de protection de la faune, les citoyens et les organismes du milieu dans le but de renforcer leur collaboration à la protection de la faune et de ses habitats.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
9.1 Moyens mis en place pour informer les clientèles	5 moyens mis en place d'ici à 2018	1 moyen mis en place; au total, 5 moyens mis en place	1 moyen mis en place; au total, 4 moyens mis en place	1 moyen mis en place; au total, 3 moyens mis en place	Cible finale atteinte

La première Unité d'éducation mobile a été lancée en juillet 2017 pour marquer le 150^e anniversaire de la Protection de la faune. Dotée d'espaces d'exposition, cette unité représente, pour les agents, un moyen novateur de joindre la population et de sensibiliser celle-ci à l'importance de sa participation à la protection de la faune et de ses habitats. Cet outil de communication mobile sert aussi à mettre en valeur la profession d'agent de protection de la faune auprès des citoyens intéressés qui peuvent constituer une relève potentielle.

L'Unité d'éducation mobile a sillonné les routes du Québec lors de différentes activités régionales et de festivals.

Au cours de la période visée, voici les résultats des quatre autres moyens mis en place :

- la Fête de la pêche, le rendez-vous annuel destiné à assurer une relève pour la pêche sportive au Québec, a attiré, en 2017, plusieurs dizaines de milliers de participants de tous âges;
- les activités de surveillance et de contrôle liées à la lutte contre la rage du raton laveur ont également porté des fruits puisqu'en 2017-2018, aucun cas de rage n'a été recensé au Québec durant cette période;
- lors du Mois de l'arbre et des forêts en 2017, 786 activités ont été tenues;
- le Ministère a poursuivi son travail pour faire augmenter le nombre d'abonnés de sa page Facebook¹³, atteignant plus de 30 000 abonnés

13 [\[https://fr-ca.facebook.com/ForetsFauneParcs/\]](https://fr-ca.facebook.com/ForetsFauneParcs/).

au mois de mars 2018, ce qui représente une progression d'environ 60 % par rapport aux résultats de l'année précédente. En parallèle, la page Facebook de la Fête de la pêche¹⁴ compte plus de 17 000 personnes et le compte Twitter¹⁵ du Ministère regroupe, quant à lui, plus de 1 800 abonnés.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
9.2 Nombre de visites de citoyens ayant consulté les plans d'aménagement forestier sur le site Web du Ministère	Rendre compte annuellement	7 194 visites	4 343 visites	6 050 visites	Sans objet

Au cours de l'année 2017-2018, 29 consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré se sont tenues : 16 pour des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) et 13 pour des plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT). Les données statistiques démontrent que, pour cette période, près de 7 200 visites ont eu lieu dans le contexte de ces consultations.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
9.3 Taux de participation des intervenants aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire	Rendre compte annuellement	62 % dans les 11 régions	62 % dans les 11 régions	63 % dans 10 des 11 régions	Sans objet

En cette année de mise à jour du *Guide de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire*¹⁶, à titre d'outil de référence pour le fonctionnement des tables, le taux moyen de participation à celles-ci est demeuré stable à 62 % pour les onze régions. Dans la plupart des régions, les participants à cette table travaillent par l'entremise de sous-comités de travail sur des thèmes précis en lien avec les préoccupations soulevées. Ces sous-comités représentent des atouts significatifs pour l'avancée de la réflexion de ladite table et pour la réussite du bon fonctionnement de celle-ci.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
9.4 Nombre de consultations sur la planification forestière réalisées auprès de représentants des communautés locales et de représentants des communautés autochtones	Rendre compte annuellement	16 consultations publiques sur les PAFIO et 13 sur les PAFIT auprès des communautés locales, 93 consultations auprès de communautés autochtones sur les PAFIO et 69 consultations sur les PAFIT	15 consultations publiques sur les PAFIO et 2 sur les PAFIT auprès des communautés locales, 116 consultations auprès de communautés autochtones sur les PAFIO et 5 consultations sur les PAFIT	16 consultations publiques sur les PAFIO et 4 sur les PAFIT auprès des communautés locales, 122 consultations auprès de communautés autochtones sur les PAFIO et 24 consultations sur les PAFIT	Sans objet

14 [\[https://fr-ca.facebook.com/fetedelapeche/\]](https://fr-ca.facebook.com/fetedelapeche/).

15 [\[https://twitter.com/mffp_quebec?lang=fr\]](https://twitter.com/mffp_quebec?lang=fr).

16 [\[https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/guide-GIRT.pdf\]](https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/guide-GIRT.pdf).

COMMUNAUTÉS LOCALES (CONSULTATIONS PUBLIQUES)

En 2017-2018, 29 consultations publiques, auprès des communautés locales, ont eu lieu dans le contexte des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI), soit :

- 16 pour les PAFIO;
- 13 pour les PAFIT 2018-2023.

Les PAFIT ont fait l'objet de consultations publiques dans le respect de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Leur nombre élevé est attribuable à la réalisation des PAFIT élaborés pour les cinq prochaines années (2018-2023). De plus, dans un souci d'efficacité, la plupart des régions effectuent, simultanément, la consultation publique pour un ensemble d'unités d'aménagement touchées, et ce, autant pour le PAFIT que pour le PAFIO. L'ensemble des régions mène aussi des consultations préalables auprès des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire, pour le PAFIO comme pour le PAFIT.

COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

En 2017-2018, 162 consultations auprès de communautés autochtones ont eu lieu dans le contexte des PAFI, soit :

- 93 pour les PAFIO, y compris les consultations sur les plans spéciaux;
- 69 pour les PAFIT.

Lors de ces consultations, les directions générales sectorielles du Ministère organisent plusieurs rencontres et ont de nombreux échanges avec les communautés autochtones tout au long de l'élaboration des PAFI. De plus, des adaptations des modalités de consultation sont appliquées pour répondre aux spécificités de chacune des communautés autochtones.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
9.5 Mise en œuvre d'une approche de proximité favorisant la collaboration des citoyens à la protection de la faune et de ses habitats	Mise en œuvre à 100 % d'ici à 2018	Approche mise en œuvre à 100 %	Approche mise en œuvre à 88 %	Approche mise en œuvre à 71 %	Cible finale atteinte

L'approche de proximité mise de l'avant au sein de la Protection de la faune du Québec a pour but de renforcer les liens entre les agents, les citoyens et les organismes du milieu soucieux de protéger les ressources fauniques. L'adoption de cette approche devrait permettre d'obtenir leur collaboration pour dénoncer les actes de braconnage ou d'activités illégales commises envers la faune et ses habitats. Elle a aussi pour but d'améliorer la qualité et la quantité de l'information reçue de la part des citoyens à ce sujet.

Dans le but d'assurer une bonne mise en œuvre de l'approche de proximité, les agents de protection de la faune qui travaillent partout au Québec ont reçu une formation spéciale en la matière. Ainsi, en mars 2018, ce fut au tour du personnel exerçant ses activités dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine d'être formé. Ces derniers exercices complètent ainsi la formation de l'ensemble des agents de protection de la faune pour l'ensemble des régions du Québec.

Objectif 10 – Maintenir et développer des relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones dans les domaines de la forêt, de la faune et des parcs OVT

En vue de participer à l'établissement et au maintien de rapports harmonieux avec les nations et les communautés autochtones, le Ministère met en place diverses mesures ayant pour but de favoriser la prise en considération de leurs intérêts, de leurs valeurs et de leurs besoins ainsi que leur contribution aux domaines de la forêt, de la faune et des parcs, et ce, au bénéfice de l'ensemble des citoyens.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
10.1 Nombre et nature des interventions et des partenariats complétés ou en cours	Rendre compte annuellement	392 interventions et partenariats complétés ou en cours	467 interventions et partenariats complétés ou en cours	435 interventions et partenariats complétés ou en cours	Sans objet

Au cours de l'année 2017-2018, le Ministère a mis en œuvre des interventions et des partenariats dont le nombre et la nature se détaillent ainsi :

- à la suite de discussions, le processus de signature d'un sixième amendement à l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (aussi connue sous le nom de « La paix des braves ») était en cours au 31 mars 2018. Les modifications ont pour objectif l'évolution du régime forestier adapté dans le territoire du chapitre 3 de La paix des braves et portent, particulièrement, sur la gestion forestière et la collaboration entre les Cris, les Jamésiens et le gouvernement du Québec. L'amendement a pour but de clarifier les conditions d'exercice des responsabilités de planification et de gestion forestière du Ministère sur le territoire visé et, d'un point de vue plus global, démontre la volonté du gouvernement du Québec et des Cris à collaborer étroitement à la mise en valeur des forêts;
- le Ministère a mené 339 consultations liées aux domaines forestier et faunique auprès de communautés autochtones ou d'organismes représentant des intérêts autochtones, et ce, en plus des consultations menées sur la planification forestière¹⁷;
- le Ministère a mis en œuvre 23 ententes conclues avec des communautés ou des organismes représentant des intérêts autochtones favorisant leur participation à l'aménagement et à la mise en valeur des ressources du milieu forestier;
- le Ministère a mis en œuvre 15 ententes ou contrats en matière faunique conclus entre le gouvernement et des communautés autochtones :
 - en septembre 2017, l'Entente concernant la conservation et la mise en valeur du saumon atlantique de la rivière Natashquan et de ses affluents a été conclue entre le gouvernement du Québec et le Conseil des Montagnais de Nutashkuan;
- le Ministère a participé aux travaux de 14 tables de négociation, comités ou forums de discussion de niveau stratégique auxquels prenaient part des représentants autochtones :
 - l'année 2017-2018 a donné lieu, notamment, à la mise en place d'une Table Québec—Premières Nations concernant le dossier du caribou forestier, compte tenu de l'importance que revêt le caribou forestier au sein de leurs cultures.

17 Des renseignements supplémentaires sont fournis à l'indicateur 9.4 dans la section sur la performance en ce qui a trait aux objectifs stratégiques – Description des résultats (p. 25).

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
10.2 Nombre de projets soutenus qui favorisent le développement socioéconomique des Autochtones	Rendre compte annuellement	129 projets soutenus	124 projets soutenus	130 projets soutenus	Sans objet

Le Ministère a soutenu des projets dans l'objectif de favoriser, auprès des entreprises et des communautés autochtones, l'accès aux retombées socioéconomiques ayant un lien avec les domaines de la forêt, de la faune et des parcs. Par conséquent, au cours de l'année 2017-2018 :

- 2 garanties d'approvisionnement, 18 permis de récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois et 6 ententes de délégation de gestion, tous accordés à des entreprises, à des organismes ou à des communautés autochtones, étaient en vigueur;
- 93 contrats pour l'accomplissement d'activités d'aménagement forestier ont été accordés à des entreprises, à des organismes ou à des communautés autochtones¹⁸;
- le Ministère a versé 2 contributions financières, totalisant près de 8,5 M\$, aux programmes d'aide à la chasse, à la pêche et au piégeage pour les Inuits et les Naskapis;
- le Ministère a mis en œuvre 8 ententes confiant à l'Administration régionale Kativik la mise en valeur et l'exploitation de parcs nationaux situés au Nunavik.

Orientation 4 – Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité

AXE – PROTECTION ET CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES ET DES ESPÈCES

Objectif 11 – Contribuer à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel

La conservation est la pierre angulaire de la mission des parcs nationaux. Le Ministère poursuit la mise en valeur des parcs nationaux sur le territoire visé par le Plan Nord. Trois grands parcs nationaux seront créés en partenariat avec les communautés concernées, contribuant ainsi à l'atteinte des cibles d'aires protégées et des engagements internationaux du Québec à l'égard de la biodiversité. Des parcs nationaux seront également agrandis dans le Québec méridional.

Le Ministère met aussi en avant des initiatives pour protéger les écosystèmes et, plus particulièrement, la connectivité des habitats fauniques en milieu aquatique. Au Québec, les activités humaines ont fortement fragmenté les habitats du fleuve Saint-Laurent et ceux de nombreux tributaires situés dans les bassins versants à vocation industrielle et agricole. En limitant les mouvements migratoires des poissons, les pertes de connectivité occasionnent des effets sur les habitats aquatiques, les communautés de poissons et la biodiversité.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
11.1 Nombre de parcs nationaux créés en territoire nordique et agrandis dans le Québec méridional	3 parcs nationaux créés et 8 parcs nationaux agrandis d'ici à 2018	5 parcs nationaux agrandis; au total, 1 parc national créé et 7 parcs nationaux agrandis	1 parc national agrandi; au total, 1 parc national créé et 2 parcs nationaux agrandis	1 parc national créé et 1 parc national agrandi	Progresse bien

Le 30 août 2017, les parcs nationaux de Frontenac, des Grands-Jardins, des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, du Mont-Mégantic et de la Yamaska ont été agrandis. Au total, 16,9 km² ont été ajoutés à la superficie du réseau des parcs nationaux¹⁹ grâce à ces agrandissements.

Parc national	Superficie du parc national (km ²)		
	Initiale	Agrandissement	Finale
Frontenac	155,3	1,2	156,5
Grands-Jardins	309	9,9	318,9
Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie	224,7	0,2	224,9
Mont-Mégantic	54,8	5,1	59,9
Yamaska	12,9	0,5	13,4

Le Ministère poursuit les travaux en ce qui concerne les autres parcs nationaux ciblés par le présent indicateur.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
11.2 Nombre d'initiatives portant sur la connectivité des habitats en milieu aquatique	4 initiatives réalisées d'ici à 2018	Au total, 3 initiatives réalisées	Au total, 1 initiative réalisée et 2 initiatives en cours	Au total, 1 initiative réalisée et 2 initiatives en cours	À surveiller

Les deux initiatives en cours de réalisation en 2016-2017 se sont terminées au cours de l'exercice 2017-2018, soit celles qui portent sur :

- la connectivité entre les habitats de fraye et de nourricerie du grand brochet dans le Saint-Laurent;
- la cartographie du risque de propagation d'espèces envahissantes du Saint-Laurent vers les eaux intérieures.

Objectif 12 – Contribuer au rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables

La protection des espèces en déclin, menacées ou vulnérables représente un engagement important du Ministère. Depuis plusieurs années, le Ministère suit de près l'évolution des populations de caribou forestier, qui a été désigné comme espèce vulnérable en 2005. Dans le but de maintenir le caribou forestier au Québec, le Ministère a élaboré, en 2016, le Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier. Au cours de l'année 2017-2018, il a poursuivi la mise en œuvre de ce plan. De plus, le Ministère a comme but d'augmenter les actions accomplies ou en cours d'accomplissement à l'intérieur des plans de rétablissement d'espèces désignées comme menacées ou vulnérables. Il augmente aussi le nombre d'habitats d'espèces menacées ou vulnérables cartographiés et protégés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

19 L'agrandissement de parcs nationaux a fait l'objet d'un fait saillant (p. 6).

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
12.1 Élaboration et mise en œuvre des orientations gouvernementales pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier	Orientations élaborées et mises en œuvre d'ici à 2018	Phase 1 terminée; phase 2 en cours	Phases 1 et 2 débutées	Plan d'action gouvernemental pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier élaboré	Progresse bien

La mise en œuvre du Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier, lequel avait été dévoilé en avril 2016, s'est poursuivie au cours de l'année 2017-2018. Les diverses actions qui ont été réalisées ont permis d'achever la première des deux phases du plan d'action, ainsi que la poursuite de la seconde²⁰. Ainsi, au cours de l'année, le gouvernement du Québec :

- a annoncé la création de l'aire protégée des Caribous-Forestiers-de-Manouane-Manicouagan²¹, représentant 10 194 km²;
- a travaillé à délimiter de grands territoires visant le maintien de la qualité de l'habitat dans des paysages faiblement perturbés et la restauration de paysages forestiers perturbés fréquentés par le caribou forestier;
- a vu à l'élaboration de nouvelles orientations et de modalités d'intervention dans ces territoires dans le but de limiter les perturbations;
- a soustrait, pour l'année 2018-2019, plus de 34 000 km² à la récolte forestière et a adapté des interventions forestières pour maintenir des habitats de qualité;
- a triplé le nombre de colliers émetteurs permettant le suivi des caribous forestiers en vue de l'augmenter à plus de 230 et a réalisé un inventaire aérien sur 36 000 km² dans une zone où moins de connaissances sont disponibles actuellement en ce qui concerne la fréquentation par le caribou forestier;
- a tenu des rencontres avec la Table des partenaires pour la mise en œuvre du plan d'action, laquelle table réunit des représentants de l'industrie forestière, du milieu municipal, des groupes environnementaux, des syndicats du milieu forestier ainsi que des Premières Nations concernées;
- a créé une table d'échange Québec-Premières Nations concernant le dossier du caribou forestier;
- a échangé avec des experts gouvernementaux et universitaires ainsi qu'avec l'équipe de rétablissement du caribou forestier au Québec, dans le but de valider scientifiquement les approches proposées et de contribuer à divers travaux;
- a maintenu des relations avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sur des forums d'échange sur le caribou forestier et dans des discussions bilatérales;
- a préparé l'entrée en vigueur de la nouvelle limite territoriale des forêts attribuables, laquelle soustrait de l'aménagement forestier environ 65 % de l'aire de répartition du caribou forestier. En parallèle, le Règlement sur l'aménagement durable des forêts prévoit des modalités propres à la protection de l'habitat du caribou forestier.

20 La mise en œuvre du Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier a fait l'objet d'un fait saillant (p. 5).

21 L'annonce de la création de la grande aire protégée des Caribous-Forestiers-de-Manouane-Manicouagan a fait l'objet d'un fait saillant (p. 5).

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
12.2 Actions réalisées ou en cours de réalisation dans le cadre des plans de rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables	Augmentation de 10 % de ces actions d'ici à 2018	Augmentation de 21,2 % du pourcentage des actions réalisées ou en cours	Augmentation de 5,9 % du pourcentage des actions réalisées ou en cours	Augmentation de 3,4 % du pourcentage des actions réalisées ou en cours	Cible finale atteinte

Le pourcentage des actions réalisées ou en cours de réalisation dans le contexte des plans de rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables au 31 mars 2018 a augmenté de 21,2 % par rapport au 1^{er} avril 2014. Ce niveau d'augmentation permet d'atteindre la cible finale de cet indicateur et représente 562 actions inscrites. Ces dernières concernent trois principaux volets, soit : communication et sensibilisation, acquisition de connaissances et protection des espèces et des habitats.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
12.3 Augmentation du nombre d'habitats d'espèces menacées ou vulnérables cartographiés et protégés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune	50 plans d'habitats dressés d'ici à 2018	Aucun plan additionnel dressé en 2017-2018	Aucun plan additionnel dressé en 2016-2017	57 plans d'habitats dressés	Cible finale atteinte

La cible qui consiste à dresser 50 plans d'habitats d'espèces fauniques menacées ou vulnérables et à les publier dans la *Gazette officielle du Québec* d'ici à 2017-2018 a été atteinte en 2015-2016. Aucun plan additionnel n'a été dressé pour la période 2017-2018.

Objectif 13 – Réduire l'impact négatif des espèces exotiques envahissantes et des maladies pouvant affecter la faune, les forêts et les citoyens OVT

Le Québec n'est pas à l'abri de la propagation, sur son territoire, d'espèces exotiques envahissantes et de maladies pouvant affecter sa faune, ses forêts et ses citoyens. Dans le but de réduire les conséquences négatives de ce phénomène qui constitue une réelle menace pour la faune sauvage indigène, le Ministère doit être proactif et veiller à ce que les mesures de surveillance et de contrôle mises en place soient appliquées de manière rigoureuse et normalisée, sur l'ensemble du territoire.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
13.1 Élaboration et mise en œuvre de mesures de lutte intégrée	4 guides de bonnes pratiques ou plans d'action élaborés et mis en œuvre eu égard aux espèces exotiques envahissantes et aux maladies de la faune d'ici à 2018	Élaboration de 4 fiches d'information sur les maladies des poissons terminée et 1 guide de bonnes pratiques en voie d'être publié	Élaboration de 5 produits pratiquement terminée : 1 guide de bonnes pratiques et 4 fiches d'information sur les maladies des poissons	2 produits en cours d'élaboration : 1 guide de bonnes pratiques et des fiches d'information sur les maladies des poissons	Cible finale atteinte

Le *Guide de bonnes pratiques en matière de nettoyage des embarcations* ainsi que quatre fiches sur les maladies des poissons (sarcome dermique du doré, lymphocystose, vers plats *Diphyllbothrium spp.* et parasites intracellulaires *Heterosporis sp.*) ont été achevés en 2017-2018. Les quatre fiches sur les maladies des poissons sont disponibles dans le site Web du Ministère, alors que le guide est à venir.

Orientation 5 – Améliorer la performance organisationnelle

AXE – FAÇONS DE FAIRE EFFICIENTES

Objectif 14 – Optimiser la performance des programmes et des activités du Ministère

Dans le but d'assainir les finances publiques de façon durable et équitable, le Ministère s'engage à accorder une priorité à l'optimisation de la performance de ses programmes et de ses activités de mission. La réorganisation de son réseau régional figure parmi les projets réalisés. La modernisation de la prestation de ses services fait également partie de la révision et de l'amélioration des façons de faire du Ministère.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
14.1 Nombre et bénéfices des projets d'optimisation réalisés	10 projets d'ici à 2018	3 projets réalisés; au total, 11 projets réalisés	4 projets réalisés; au total, 8 projets réalisés	2 projets réalisés; au total, 4 projets réalisés	Cible finale atteinte

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DANS LES FORÊTS PUBLIQUES AFFECTÉES PAR UNE PERTURBATION NATURELLE OU ANTHROPIQUE

Le Programme d'investissement dans les forêts publiques affectées par une perturbation naturelle ou anthropique venait à échéance le 31 mars 2017. Ce programme permettait de rendre disponible une aide financière pour soutenir les entreprises en contribuant aux coûts additionnels occasionnés par des opérations de récupération des bois et par des traitements sylvicoles visés dans le plan spécial. Le Ministère a entrepris l'évaluation de ce programme dans le but de le bonifier. La nouvelle version de ce programme a été reconduite pour la période allant de 2017-2018 à 2019-2020.

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À LA RÉALISATION DES AVIS DU MINISTÈRE DANS LE CADRE DES PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC

Dans le contexte des projets soumis au processus d'évaluation environnementale, le Ministère doit formuler ses positions aux différentes étapes de ce processus. L'envergure et la complexité des grands projets qui génèrent des répercussions sur les milieux forestiers, les habitats fauniques et la biodiversité justifient l'établissement de lignes directrices ministérielles ayant pour but de compenser les pertes associées aux répercussions. Ces lignes directrices guident les promoteurs qui doivent évaluer les obligations ou les coûts liés aux compensations demandées par le Ministère.

Dans ce contexte, des mesures d'amélioration applicables aux différentes étapes du processus ont été retenues dans le but d'accroître l'efficacité dans le traitement des études d'impact et d'évaluation environnementale.

Les Lignes directrices relatives à la réalisation des avis du Ministère dans le cadre des processus d'évaluation environnementale du Québec ont été approuvées par le Ministère au cours de l'automne 2017.

PROGRAMME DE REMBOURSEMENT POUR DES COÛTS DE CHEMINS MULTIRESSOURCES

Créé en 2016-2017, le Programme de remboursement pour des coûts de chemins multiresources a été modifié pour permettre l'exécution de travaux à l'intérieur des chantiers de récolte et l'ajustement des modalités de versement de l'aide financière, ainsi que pour simplifier la reddition de comptes, tout en veillant à ce qu'elle soit rigoureuse.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
14.2 Nombre et bénéfices des projets d'amélioration continue en technologies de l'information réalisés	3 initiatives par année	3 initiatives réalisées	3 initiatives réalisées	3 initiatives réalisées	Cible atteinte

Les efforts consacrés à l'égard des projets d'amélioration continue en matière de technologies de l'information au cours de l'année 2017-2018 visaient, principalement, l'exploitation et l'optimisation des processus opérationnels liés à la gestion.

Dans cette perspective, les trois initiatives menées à terme lors de la dernière année sont de l'ordre suivant.

- Le projet d'optimisation des demandes de soutien bureautique de la clientèle interne au Ministère a notamment favorisé une prise en charge plus efficace des appels téléphoniques, une optimisation de l'utilisation du laboratoire pour le montage de postes informatiques et un réaménagement optimal des espaces de travail. Ces travaux ainsi que certaines autres actions ont permis de réduire, de 17 %, le délai moyen de traitement des demandes de soutien bureautique.
- Le projet de rehaussement des liens de télécommunication a permis aux huit sites pour lesquels des problèmes importants de performance avaient été repérés d'augmenter la vitesse de partage de l'information numérique entre les différents usagers, tant à l'interne qu'à l'externe, et, ainsi, de contribuer au maintien de l'expertise de pointe.
- Le projet Intégration de la donnée NAIPF dans le processus de calcul des possibilités forestières visait, principalement, l'ajout et le traitement de ce nouveau format amélioré de données d'inventaires forestiers au système HorizonCPF du Bureau du forestier en chef. Le projet a livré les éléments suivants :
 - regroupement des polygones écoforestiers en strates;
 - production cartographique;
 - courbes d'effets de traitements.

AXE – GESTION STRATÉGIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

Objectif 15 – Favoriser la mobilisation du personnel et le développement des compétences

Pour le Ministère, la gestion stratégique des ressources humaines représente un axe d'intervention prioritaire. Ainsi, pour chacun des secteurs du Ministère, et selon ses particularités et les défis à relever, un plan de mobilisation a été élaboré. La compétence et la reconnaissance sont parmi les principaux leviers sur lesquels le Ministère agit. L'encadrement des employés se complétera par une évaluation réaliste et claire des attentes qui leur auront été signifiées par leur gestionnaire, et ce, dans une volonté de miser sur un climat mobilisateur et stimulant.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
15.1 Réalisation et bénéfices des plans sectoriels de mobilisation	Avoir mis en œuvre 90 % des actions des plans d'ici à 2018	73 % des actions des plans sectoriels de mobilisation sont mises en œuvre	56,8 % des actions aux plans sectoriels de mobilisation sont mises en œuvre	100 % des plans sectoriels élaborés	Progresse bien

Au cours de l'année 2017-2018, les secteurs du Ministère ont mis en œuvre 73 % des actions prévues dans leurs plans de mobilisation respectifs. Certaines de ces actions se déroulant en continu, elles doivent donc s'accomplir chaque année, alors que d'autres se sont tenues à des moments précis sans toutefois être récurrentes. Des actions portant sur le développement des compétences, le partage et le transfert de connaissances, la collaboration et la mise à contribution des employés, ainsi que sur la reconnaissance de leur apport, sont parmi les réalisations du Ministère.

Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2017-2018
15.2 Taux d'évaluation du rendement des employés	Augmentation du taux annuel d'évaluation du rendement à 90 % en 2017-2018	57,1 % (donnée provisoire)	80,1 %	71,9 %	À surveiller

Le nombre d'évaluations du rendement qui ont été effectuées au cours de l'année 2017-2018 s'élève à 1 363. Cela représente 57,1 % des employés du Ministère pour lesquels une gestion des contributions individuelles est prévue. Cette donnée devra être mise à jour après le 30 septembre 2018 lorsque l'ensemble des évaluations de rendement sera achevé.

Résultats relatifs au Plan annuel de gestion des dépenses

La reddition de comptes en ce qui concerne les actions prévues dans le Plan annuel de gestion des dépenses (PAGD) 2017-2018 est effectuée, principalement, à même les résultats relatifs au plan stratégique et elle est détaillée dans le tableau suivant. En contrepartie, les résultats des actions qui étaient prévues dans le PAGD 2017-2018 et qui n'ont pas été traitées précédemment sont présentés par le moyen de la présente section.

Tableau 1 Actions envisagées à l'intérieur du PAGD 2017-2018 et traitées dans les résultats relatifs au plan stratégique

Actions envisagées dans le PAGD 2017-2018	Reddition de comptes présentée dans les résultats relatifs au plan stratégique
Orientation 1 – Favoriser le développement d'un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié	
Assurer la stabilité des approvisionnements des entreprises forestières de transformation en provenance des forêts publiques.	Indicateur 2.1 – Page 17.
Assurer l'accès à la ressource par un marché libre des bois.	Indicateur 2.1 – Page 17.
Assurer la réalisation des travaux sylvicoles et la production des plants forestiers.	À même la présente section.
Mettre en œuvre les actions de la Stratégie d'aménagement durable des forêts.	Indicateur 1.5 – Page 16.
Poursuivre l'élaboration de la stratégie nationale de production de bois qui favorise la création accrue de valeur lors des interventions sylvicoles.	Indicateur 1.1 – Page 14.
Poursuivre la mise en œuvre de la planification stratégique concernant la contribution de la forêt privée au développement du Québec.	À même la présente section.
Poursuivre la réalisation de la couverture LiDAR du Québec méridional.	À même la présente section.
Mettre en œuvre des actions pour appuyer la modernisation de l'industrie forestière et pour soutenir l'utilisation du bois dans la construction, notamment celles découlant du Forum Innovation Bois.	Indicateur 4.1 – Page 18.
Mettre en œuvre les actions pour faire face à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.	Indicateur 1.2 – Page 15.
Orientation 2 – Accroître la création de richesse collective générée par la faune et ses habitats	
Poursuivre la diversification des activités et des produits liés à la chasse sportive du cerf de Virginie.	Indicateur 6.1 – Page 21.
Poursuivre la modernisation du processus de vente des permis de pêche, de chasse et de piégeage.	À même la présente section.
Encourager la relève de chasseurs, de pêcheurs et de piégeurs.	Indicateurs 5.1 à 5.3 – Page 20.
Orientation 3 – Agir en collaboration avec les communautés régionales et autochtones	
Poursuivre les travaux des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire qui visent à assurer la prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, à fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et à convenir des mesures d'harmonisation des usages.	Indicateur 9.3 – Page 25.
Poursuivre la consultation des divers plans d'aménagement forestier intégré (PAFI), notamment les PAFI tactiques de 2018-2023.	Indicateurs 9.2 et 9.4 – Page 25.
Favoriser les partenariats avec les communautés locales et autochtones.	Indicateur 10.1 – Page 27.
Mettre en place un régime collaboratif de gestion des ressources forestières sur le territoire visé par le chapitre 3 de La paix des braves.	Indicateur 10.1 – Page 27.
Soutenir le développement des chemins multiressources en forêt afin de maintenir l'accès au territoire et d'assurer la sécurité des utilisateurs.	À même la présente section.
Mettre à jour la Politique de consultation, comme prévu dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.	À même la présente section.

Orientation 4 – Contribuer à la protection de l’environnement et à la conservation de la biodiversité

Mettre en œuvre le Plan d’action pour l’aménagement de l’habitat du caribou forestier.	Indicateur 12.1 – Page 30.
Poursuivre la réalisation de la phase 1 du Programme québécois de lutte contre les carpes asiatiques.	Indicateur 13.1 – Page 31.
Contribuer à la création d’un nouveau parc national dans le territoire d’Eeyou Istchee Baie-James et à l’agrandissement de parcs nationaux du réseau actuel.	Indicateur 11.1 – Page 29.
Poursuivre l’actualisation de l’approche de gestion des risques relatifs aux feux de forêt.	À même la présente section.

Orientation 5 – Améliorer la performance organisationnelle

Assurer une recherche forestière qui répond aux besoins de connaissance relatifs à la gestion durable des forêts et à la compétitivité du secteur forestier ainsi qu’à ceux exprimés par les forestiers et les différents utilisateurs de la forêt.	À même la présente section.
Utiliser les nouvelles technologies pour appuyer les interventions du Ministère en matière de protection de la faune et d’activités forestières.	Indicateurs 14.1 et 14.2 – Pages 32 et 33.
Poursuivre la réalisation des plans sectoriels de mobilisation du personnel.	Indicateur 15.1 – Page 34.

ASSURER LA RÉALISATION DES TRAVAUX SYLVICOLES ET LA PRODUCTION DES PLANTS FORESTIERS

Les résultats à l’égard de la réalisation des travaux sylvicoles sont fournis à l’indicateur 1.3 dans la section sur la performance en ce qui a trait aux objectifs stratégiques – Description des résultats à la page 15. Quant à la production de plants forestiers, le Ministère expédie près de 350 millions de semences forestières afin de produire environ 130 millions de plants forestiers. Le financement provient du Fonds des ressources naturelles dans le volet Aménagement durable du territoire forestier et est basé sur un indicateur de gestion et de suivi des coûts de production.

POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE CONCERNANT LA CONTRIBUTION DE LA FORÊT PRIVÉE AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de la planification stratégique portant sur la contribution de la forêt privée au développement du Québec. Cette planification stratégique relève de quatre orientations pour lesquelles cinq actions ont été accomplies en 2017-2018.

Orientation 1 : augmenter la récolte en provenance de la forêt privée :

- action 1 : accompagner les partenaires municipaux pour la mise à jour des règlements sur la protection du couvert forestier par l’élaboration en cours du *Guide d’aide à la rédaction d’un règlement municipal sur l’abattage d’arbres et la protection du couvert forestier*;
- action 2 : obtenir les cibles régionales de mobilisation des bois.

Orientation 2 : augmenter l’efficacité et l’efficacé :

- action 3 : analyser la rentabilité économique des principaux scénarios sylvicoles utilisés.

Orientation 3 : améliorer l’implication du propriétaire et l’acceptabilité sociale :

- action 4 : définir une proposition d’aide fiscale visant à augmenter l’engagement des propriétaires à l’aménagement forestier.

Orientation 4 : accroître les bénéfices environnementaux :

- action 5 : mettre en œuvre le plan d’action contre l’épidémie de la tordeuse des bourgeons de l’épinette 2015-2020.

POURSUIVRE LA RÉALISATION DE LA COUVERTURE LIDAR DU QUÉBEC MÉRIDIONAL

Le projet d'acquisition des données LiDAR pour l'ensemble du territoire québécois sous aménagement s'est poursuivi en 2017-2018 pour les régions administratives de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, de Lanaudière et des Laurentides. Les superficies acquises jusqu'à maintenant couvrent la majorité du Québec méridional. Ces acquisitions de données permettent de rendre disponibles gratuitement, dans Internet, des produits dérivés. Ces derniers facilitent l'utilisation de ces données par les différents groupes de clientèle du Ministère et la concrétisation des gains attendus à l'égard de l'optimisation et de l'efficacité de leurs processus de travail.

POURSUIVRE LA MODERNISATION DU PROCESSUS DE VENTE DES PERMIS DE PÊCHE, DE CHASSE ET DE PIÉGEAGE

Pour faire face à la désuétude de certains systèmes, le Ministère travaille au déploiement d'une solution d'affaires intégrée misant sur la vente en ligne des permis de chasse, de pêche et de piégeage, l'actualisation du processus d'enregistrement des espèces fauniques récoltées et l'amélioration du contrôle de la conformité exercé par les agents de protection de la faune (SAVPEC).

En 2017-2018, le dossier d'affaires initial a été déposé et approuvé par le Secrétariat du Conseil du trésor, ce qui a permis de capitaliser les coûts pour la poursuite du projet. De plus, à l'intérieur des mesures annoncées dans le Plan économique du Québec de mars 2018, 14 M\$ ont été alloués au Ministère pour mettre en place une solution d'affaires intégrée visant la vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES CHEMINS MULTIRESSOURCES EN FORÊT AFIN DE MAINTENIR L'ACCÈS AU TERRITOIRE ET D'ASSURER LA SÉCURITÉ DES UTILISATEURS

Le Programme de remboursement pour des coûts de chemins multiressources a été mis en œuvre en 2016 et il a pour but de développer les chemins d'accès aux ressources du milieu forestier ainsi que de maintenir et d'améliorer le réseau actuel de sorte qu'il soit sécuritaire pour les divers utilisateurs²². Depuis son entrée en vigueur²³, ledit programme a permis d'autoriser l'exécution de travaux de construction, d'amélioration et de réfection de chemins et de ponts. Plusieurs de ces projets doivent se réaliser sur plusieurs années. Parmi les projets réalisés en 2017-2018, un pont, dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, a été reconstruit au coût de 256 163 \$.

METTRE À JOUR LA POLITIQUE DE CONSULTATION, COMME PRÉVU DANS LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE FORESTIER

La Politique de consultation sur les orientations en matière d'aménagement durable des forêts et de gestion du milieu forestier précise les principes, les modalités et les paramètres encadrant les consultations publiques et autochtones. Elle a pour but de favoriser la participation des personnes, des communautés et des organismes touchés par cette politique.

Dans le but d'actualiser l'encadrement des consultations défini dans la politique de 2003 et de répondre aux exigences légales de l'article 9 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, un projet de politique de consultation sur les orientations du Ministère en matière d'aménagement durable et de gestion du milieu forestier a été élaboré.

En vue de recueillir l'avis des partenaires régionaux et nationaux, des communautés autochtones et de l'ensemble de la population, une consultation publique et autochtone sur ce projet de politique a été menée à terme. Les citoyens ont été invités à y participer à l'aide

22 [https://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/programme-remboursement-couts-chemins-multiressources.pdf].

23 Le Programme de remboursement pour des chemins multiressources a fait l'objet d'une révision à l'indicateur 14.1 dans la section sur la performance en ce qui a trait aux objectifs stratégiques – Description des résultats (p. 32).

d'avis publics diffusés dans plusieurs hebdomadaires du Québec. Dans le but de joindre le public anglophone également, les documents de consultation, la page Web, les formulaires de réponses et d'évaluation ainsi qu'une présentation ont été traduits en anglais.

POURSUIVRE L'ACTUALISATION DE L'APPROCHE DE GESTION DES RISQUES RELATIFS AUX FEUX DE FORÊT

L'actualisation de l'approche de gestion des risques relatifs aux feux de forêt est inscrite dans le *Plan d'action national de la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024*. À moyen terme, cette action a pour but de donner au Québec une approche de gestion intégrée des risques que les feux de forêt peuvent représenter pour la sécurité des communautés et la protection des infrastructures et des investissements stratégiques au Québec. Le ministère de la Sécurité publique est responsable de cette action et en assure la reddition de comptes dans le contexte dudit plan. Cette action interpelle différents acteurs locaux, régionaux et gouvernementaux selon leurs compétences et leurs responsabilités inhérentes à la protection des communautés et des infrastructures stratégiques contre les feux de forêt.

ASSURER UNE RECHERCHE FORESTIÈRE QUI RÉPOND AUX BESOINS DE CONNAISSANCE RELATIFS À LA GESTION DURABLE DES FORÊTS ET À LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR FORESTIER AINSI QU'À CEUX EXPRIMÉS PAR LES FORESTIERS ET LES DIFFÉRENTS UTILISATEURS DE LA FORÊT

En 2017-2018, la Direction de la recherche forestière (DRF) soulignait ses 50 ans²⁴. Cela a permis de mettre en évidence que ses succès passés reposaient, en grande partie, sur la qualité de son personnel et l'expertise scientifique de ses chercheurs, sur les collaborations externes qu'elle établit et entretient ainsi que sur un réseau de dispositifs expérimentaux suivis à long terme. Sur la base de son processus annuel de collecte des besoins en matière de recherche auprès de ses divers groupes de clientèle, la DRF décide de la priorité à accorder à ses projets et de la nécessité de lancer de nouveaux projets de recherche interne. En 2017-2018, un réinvestissement en matière de recherche externe a permis le démarrage de près de 30 projets de recherche axés sur les besoins exprimés et réalisés en collaboration avec des chercheurs de la DRF et des collaborateurs praticiens du Ministère pour favoriser un transfert direct des résultats.

Résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyens

FONCTIONNEMENT DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

En matière de services à la clientèle, la Direction des communications coordonne et offre les services d'accueil et de renseignements tant pour le Ministère lui-même que pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et Transition énergétique Québec. Ainsi, elle :

- offre un service pour les modes de prestation suivants : le téléphone, le courriel, le courrier et la télécopie;
- répond aux questions le plus souvent posées par les citoyens, les municipalités, les organismes et les entreprises;
- répond aux questions plus complexes sur les programmes les plus populaires;
- transfère, au réseau de répondants, les autres demandes en deuxième ligne;
- vulgarise l'information réglementaire à l'intention des citoyens;
- assiste les citoyens, les municipalités, les organismes et les entreprises dans leurs recherches d'information au moyen d'Internet;
- conduit certains sondages auprès de groupes de clientèle ciblés et collabore au traitement de ces sondages.

La Direction des communications est également responsable du suivi des engagements contenus dans la Déclaration de services aux citoyens.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Le nombre de contacts effectués au Ministère a légèrement diminué en 2017-2018. Cette baisse touche, particulièrement, les appels téléphoniques puisque les préposés aux renseignements ont traité 3 709 appels de moins qu'à l'exercice précédent. Au même moment, le nombre de courriels a atteint le plus haut sommet depuis la création du Ministère en 2014.

Tableau 2 Nombre de contacts effectués avec la clientèle, selon le mode de communication

Mode de communication	Nombre de contacts effectués		
	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Téléphone	32 594	36 303	37 052
Courrier	149	157	126
Courriel	6 487	6 251	6 325
Total	39 230	42 711	43 503

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Dans le contexte de sa Déclaration de services aux citoyens, le Ministère s'engage auprès de la population à offrir des services professionnels, courtois et de qualité dans les domaines d'activité sous sa responsabilité. Ainsi, les engagements particuliers suivants doivent faire l'objet d'une reddition de comptes :

- vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes;
- répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins;

- répondre à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins;
- répondre à votre plainte écrite ou verbale dans les 15 jours ouvrables ou moins;
- répondre à votre appel fait au 1 844 LAFORET en moins de 3 minutes.

D'entrée de jeu, notons que l'engagement « vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes » n'a pas été mesuré, à l'instar de l'année précédente, puisque les installations du Ministère ne permettent pas d'offrir un service « comptoir ».

En comparaison de l'année 2016-2017, le résultat de l'engagement « répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins » a augmenté de 4,0 % pour atteindre 90,8 % en 2017-2018. Il s'agit du meilleur résultat enregistré au cours des trois derniers exercices.

Par ailleurs, l'engagement « répondre à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins » a obtenu de nouveau un excellent résultat, soit 99,1 %.

Enfin, précisons que l'engagement « répondre à votre plainte écrite ou verbale dans les 15 jours ouvrables ou moins » est traité dans la section du rapport annuel qui porte sur la gestion des plaintes (p. 41).

Tableau 3 Résultats relatifs aux engagements de la Déclaration de services aux citoyens

Engagements	Résultats (en %)			Délais moyens de réponse ²⁵		
	2017-2018	2016-2017	2015-2016	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
Répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins	90,8	86,8	82,5	4,9 jours	6,9 jours	5,9 jours
Répondre à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins	99,1	99,7	99,8	0,9 jour	0,5 jour	0,6 jour
Répondre à votre appel fait au 1 844 LAFORET en moins de 3 minutes	80,0	91,7	81,9	2 min 17 sec	1 min 25 sec	2 min 8 sec

n. d. : non disponible.

Taux de satisfaction de la clientèle

En vue d'associer l'atteinte des résultats des engagements contenus dans la Déclaration de services aux citoyens avec les services offerts, le Ministère mesure le taux de satisfaction de la clientèle. Pour ce faire, les clients peuvent remplir un court sondage dans le site Web du Ministère et, ainsi, donner une rétroaction sur les différents services reçus. Un hyperlien, disponible dans les accusés de réception des principales adresses courriel du Ministère, les dirige vers ce sondage.

Précisons que du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, 301 personnes ont répondu au sondage en ligne de la Déclaration de services aux citoyens.

À la lumière des données obtenues, le Ministère constate que 61,2 % des répondants au sondage de satisfaction ont rédigé un courriel au Ministère pour l'obtention de renseignements. Il s'agit de l'objet de la démarche le plus fréquemment observé.

Les aspects qui ont obtenu les taux de satisfaction les plus élevés sont le respect (94,6 %) et la confidentialité (91,5 %); ils sont suivis de très près par la qualité du français (90,7 %). À l'inverse, la facilité d'utilisation des services Web (78,8 %) et l'obtention de ce qui était recherché (80,4 %) ont obtenu les plus bas pourcentages de satisfaction.

De façon globale, le taux de satisfaction a atteint 86,7 %, un résultat comparable à celui de l'année 2016-2017.

Tableau 4 Résultats du sondage en ligne de la Déclaration de services aux citoyens

Aspect de satisfaction	Résultats (en %)		
	2017-2018	2016-2017	2015-2016
La réponse reçue était en lien avec ma question.	83,7	83,9	86,1
Ma démarche a été facile.	85,7	85,1	87,3
J'ai reçu une réponse rapidement.	90,0	90,3	92,8
La qualité du français était excellente.	90,7	91,8	95,5
J'ai été traité respectueusement.	94,6	92,1	96,3
Les renseignements reçus étaient clairs.	83,6	82,7	88,5
Les services Web étaient faciles d'utilisation.	78,8	81,9	83,7
Je suis confiant que les renseignements personnels que j'ai donnés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sont traités de manière confidentielle.	91,5	91,7	92,3
J'ai obtenu ce que je cherchais.	80,4	82,2	83,4
Taux global de satisfaction	86,7	86,9	89,6

Principales améliorations apportées au Service à la clientèle

En 2017-2018, certaines améliorations ont été apportées au Service à la clientèle; les principales sont décrites ci-dessous :

- tous les préposés aux renseignements ont suivi un programme de formation diversifié et d'actualité au cours de l'automne 2017 et de l'hiver 2018;
- deux préposés, dont le travail consistait à répondre exclusivement aux demandes pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, ont achevé l'apprentissage des connaissances liées au Ministère, ce qui a permis à l'équipe de bénéficier d'une plus grande latitude.

GESTION DES PLAINTES

Du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, le Ministère a reçu un total de 270 communications. Au sens de la Politique ministérielle de gestion des plaintes, 69 de ces communications consistaient en des plaintes, 64 étaient des commentaires, 63 étaient des dénonciations et 30 ont été transférées, principalement, au Service à la clientèle du Ministère, car il s'agissait en grande partie de demandes d'information. De plus, 44 communications ont été transmises à un autre ministère ou à un autre organisme puisqu'elles ne concernaient pas les services offerts par le Ministère ou les responsabilités relatives à sa mission.

Tableau 5 Nombre de plaintes reçues*

Année financière	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Nombre de plaintes reçues	69	83	54

* Nombre de plaintes reçues relativement à une insatisfaction formulée par un citoyen à l'égard d'un service reçu du Ministère.

Enfin, l'engagement pris dans la Déclaration de services aux citoyens qui consiste à répondre dans un délai de 15 jours ouvrables ou moins a été respecté pour 87 % des plaintes traitées. Le délai moyen de traitement des plaintes est de neuf jours ouvrables.

Résultats relatifs au développement durable

Dans la perspective d'assurer sa contribution à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD 2015-2020), le Ministère rendait public, en juillet 2016, son Plan d'action de développement durable 2016-2020²⁶. La présente section fait état des résultats obtenus et elle constitue la deuxième année de reddition de comptes dudit plan. Celui-ci comporte dix-neuf actions, qui donnent suite à cinq des huit orientations de la SGDD 2015-2020, soit :

- 1) renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique;
- 2) développer une économie prospère d'une façon durable - verte et responsable;
- 3) gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité;
- 6) assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités;
- 8) favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	A1 Contribuer à l'effort gouvernemental de renforcement des pratiques écoresponsables dans l'administration publique par la mise en place de mesures répondant à six des résultats visés de l'Activité incontournable 1	Nombre de mesures mises en œuvre contribuant aux six domaines d'intervention retenus	10 d'ici à 2020
Résultats 2017-2018	Cinq mesures mises en œuvre et contribuant à six des domaines d'intervention retenus (gestion documentaire et gestion des matières résiduelles, gestion des véhicules et réduction des émissions de gaz à effet de serre, gestion des déplacements d'affaires, technologies de l'information, communications gouvernementales et organisation d'événements, acquisitions écoresponsables) : 1. mise en place, au siège social du Ministère, d'un processus de collecte de matériel d'écriture recyclable; 2. acquisition et installation de 88 % des nouvelles pièces d'équipement relevant du projet de modernisation de la vidéoconférence entrepris en 2016-2017; 3. retrait de 7,3 % des imprimantes du parc ministériel (cumulatif de 14,3 %)²⁷; 4. diminution de 5 % des communications imprimées (en tonnes de papier)²⁸; 5. formation en acquisitions écoresponsables auprès d'acheteurs et d'émetteurs du Ministère. (Cumulatif de dix mesures).		
Liens et contributions gouvernementales	SGDD 2015-2020 : Objectif 3.2 – Résultats recherchés : 1, 2, 3, 6, 7 et 9 (activité incontournable 1). Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020) (priorité 11).		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	En matière de gestion des matières résiduelles, au-delà de la collecte écoresponsable effectuée depuis plusieurs années pour diverses matières (collecte sélective, piles, matériel électronique, etc.), le Ministère, en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), a innové cette année en mettant en place un système de collecte du matériel d'écriture recyclable au siège social du Ministère. En outre, cette initiative a été l'occasion de sensibiliser l'ensemble du personnel aux bonnes pratiques de consommation (réduction, réemploi et acquisitions écoresponsables). Toujours en collaboration avec le MERN, du côté de la réduction des gaz à effet de serre, le projet de modernisation de la vidéoconférence a presque été achevé cette année. La mise en place des nouvelles pièces d'équipement a pour but de multiplier par dix les possibilités de connexion et, conséquemment, favorise la diminution des déplacements. Pour sa part, le projet de rationalisation des imprimantes s'est poursuivi avec le retrait net de 53 appareils dans la dernière année financière. De plus, la quantité de communications imprimées est, elle aussi, demeurée à la baisse avec une réduction de 110 kilogrammes de papier, représentant une diminution de 5 %. En ce qui concerne les acquisitions écoresponsables, une première formation a été donnée à 57 employés, le 29 novembre 2017, en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.		

27 La donnée du retrait de 6 % fournie en 2016-2017 a été revue à 7 %, d'où le cumulatif de 14,3 %.

28 Calcul basé sur une moyenne de trois années (de 2015-2016 à 2017-2018 : 2,20 t, de 2014-2015 à 2016-2017 : 2,31 t [nouveau calcul de la moyenne par rapport à celle inscrite de 3,64 t dans le Rapport annuel de gestion 2016-2017]), soit une réduction de 0,11 t ou 110 kg. Un portrait sur trois ans est suggéré en cas de situation inhabituelle qui pourrait entraîner une hausse au cours d'une année x.

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	A2 S'assurer de la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers structurants du Ministère	Utilisation d'une grille bonifiée de prise en compte des principes de développement durable	Grille utilisée dans 100 % des dossiers visés, d'ici à 2020
Résultats 2017-2018	Travaux en cours.		
Liens et contributions gouvernementales	SGDD 2015-2020 : résultats recherchés : 10, 11 et 13 (activité incontournable 2).		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	En vue de l'adoption d'un processus ministériel de prise en considération des principes de développement durable (PCPDD), un comité de travail intersectoriel a été formé pour l'exécution d'un exercice de PCPDD ainsi que pour l'évaluation des outils (notamment la grille d'analyse) et des modalités à mettre en place.		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	A3 Assurer la sensibilisation en continu des employés, notamment par un renouvellement du miniportail intranet sur le développement durable et par la promotion du savoir-faire du Ministère en développement durable auprès des citoyens	a. Renouvellement du miniportail intranet b. Ajout d'une vitrine de développement durable sur le site Internet	a. Miniportail renouvelé d'ici à 2017 b. Vitrine développement durable ajoutée d'ici à 2018
Résultats 2017-2018	Miniportail dévoilé le 14 juillet 2016.		
Liens et contributions gouvernementales	SGDD 2015-2020 : résultat recherché : 17.		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	Le miniportail sur le développement durable constitue le principal outil ministériel d'information et de sensibilisation sur le développement durable dont le contenu est élaboré conjointement avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Sa mise à jour a été faite en continu au cours de la dernière année, notamment sur le chapitre des actualités qui y sont publiées sur une base régulière (14 manchettes en 2017-2018). En parallèle, l'organisation de conférences midi DD (7 conférences en 2017-2018), entreprise au cours de l'hiver 2017, a été poursuivie et la formule a été consolidée en tant qu'activité de sensibilisation et d'information sur des sujets qui sont au centre des missions respectives des deux ministères (ex. : caribou forestier, vision du Forestier en chef sur les possibilités forestières, etc.). Les conférences qui rejoignent, en moyenne, une quarantaine de personnes sont accessibles à tous les employés au moyen de la vidéoconférence. Les présentations peuvent également être consultées par la suite par l'entremise du miniportail sur le développement durable. Par ailleurs, dans le contexte des prix Reconnaissance remis depuis quelques années au sein des deux ministères, une nouvelle catégorie a été créée pour l'édition 2017, soit le prix Acteur du développement durable, dont le but est de reconnaître des employés qui s'engagent de façon « proactive » dans le développement durable. Enfin, en ce qui concerne la vitrine Développement durable dans le site Web du Ministère, sa réalisation est toujours prévue d'ici la fin de l'année 2018.		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	A4 Contribuer à la réalisation d'initiatives d'information et d'éducation forestières à travers le Québec par les partenaires reconnus du Ministère	Pourcentage de régions où des initiatives d'information et d'éducation forestières sont réalisées	100 % chaque année
Résultats 2017-2018	16 des 17 régions administratives sont couvertes par des activités éducatives (94 % de la cible). SGDD 2015-2020 : Objectifs 3.1, 3.2 et 5.1 (activité incontournable 3).		
Liens et contributions gouvernementales	Agenda 21 de la culture (objectif 18). Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (orientation 7). Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) (défi 1, orientation 1, objectif 2).		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	Comme l'année dernière, 14 des 17 régions administratives ont pu bénéficier d'activités éducatives accomplies par 11 partenaires, lesquels étaient financés par l'entremise de l'enveloppe Aide à la culture forestière. En outre, en 2017-2018, deux régions supplémentaires ont reçu certains services éducatifs relevant du domaine forestier, par l'intermédiaire d'un partenaire financé pour l'occasion. Seule la région de la Montérégie n'est pas desservie. Cependant, certaines activités s'y tiennent dans le contexte du Mois de l'arbre et des forêts. Ces partenariats permettent la tenue, auprès du public et dans les milieux scolaires, de certaines activités éducatives axées sur le secteur forestier. Le Ministère reconnaît ainsi l'importance d'investir dans la culture forestière pour que la population soit sensibilisée aux grands enjeux du milieu.		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	A5 Poursuivre les activités éducatives relatives à la faune et à ses habitats dans le cadre du programme La faune et vous	Nombre de classes visitées	450 par année
Résultats 2017-2018	685 classes. SGDD 2015-2020 : Objectifs 3.1, 3.2 et 6.2 (activité incontournable 3).		
Liens et contributions gouvernementales	Agenda 21 de la culture (objectif 18). Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (orientation 7).		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	Dans le contexte du programme La faune et vous, la visite de 685 classes par les agents de la protection de la faune a permis à plus de 14 000 élèves de la sixième année de mieux comprendre l'importance de la biodiversité et des ressources fauniques du Québec. Ce programme éducatif vise la sensibilisation à la nécessité de protéger la faune et ses habitats, ainsi qu'à l'importance d'en faire une utilisation rationnelle et durable.		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	A6 Contribuer à la complémentarité des interventions gouvernementales en vue d'aider les entreprises œuvrant dans les domaines liés à la mission du Ministère à amorcer une démarche de développement durable	Nombre d'initiatives mises en place pour réaliser l'action	Rendre compte annuellement
Résultats 2017-2018	Une initiative : Sensibilisation des nouveaux intervenants forestiers à l'intégration d'une démarche de développement durable en entreprise.		
Liens et contributions gouvernementales	SGDD 2015-2020 : Objectifs 1.1, 2.2 – Résultats recherchés 20, 22 (activité incontournable 4).		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	La sensibilisation des nouveaux intervenants forestiers à l'application, au sein de leur entreprise, d'une démarche de développement durable s'effectue de manière continue. Dans la dernière année, le Ministère a également participé aux travaux de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable, le but étant de concrétiser le plan d'action de ladite table pour la période 2015-2020. Il a notamment participé à la rencontre sur l'intégration de critères d'écoresponsabilité et de mesures d'écoconditionnalité dans les programmes d'aide financière gouvernementaux destinés aux entreprises. En outre, le Ministère a maintenu sa participation au sein du Comité interministériel sur l'économie circulaire, piloté par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Sa participation a d'ailleurs été prolongée pour l'année 2018-2019. Enfin, au cours de l'hiver 2018, le Ministère a entrepris des démarches avec Écotech Québec en vue de préparer sa participation au Sommet sur la colline du printemps 2018. L'objectif consiste à appuyer, par la démonstration, l'utilisation de technologies propres venant d'entreprises québécoises, contribuant, par le fait même, à l'exemplarité gouvernementale.		
Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	A7 Mettre en place des actions pour soutenir la construction en bois	Nombre et bénéfices des actions mises en place	20 actions d'ici à 2018
Résultats 2017-2018	8 actions mises en place (33 au total).		
Liens et contributions gouvernementales	SGDD 2015-2020 : Objectifs 1.1, 2.4 et 6.2 – Résultats recherchés 22, 23 et 24. PACC 2013-2020 (priorité 19). Charte du bois.		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	Cet indicateur correspond à l'indicateur 4.1 du Plan stratégique 2014-2018. Ces résultats sont décrits à la page 18 du présent rapport.		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	A8 Soutenir des projets pour le développement de nouveaux bioproduits	Nombre et bénéfices des projets complétés	4 projets d'ici à 2018
Résultats 2017-2018	Un projet terminé (4 au total).		
Liens et contributions gouvernementales	SGDD 2015-2020 : Objectifs 3.1 et 6.2 – Résultats recherchés 22, 23 et 24. SADF (défi 4, orientation 1, objectif 2).		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	Cet indicateur correspond à l'indicateur 4.2 du Plan stratégique 2014-2018. Ces résultats sont décrits à la page 19 du présent rapport.		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	A9 Adopter le Règlement sur l'aménagement durable des forêts et mettre en œuvre la Stratégie d'aménagement durable des forêts	a. Adoption du Règlement sur l'aménagement durable des forêts b. Pourcentage des actions de la Stratégie d'aménagement durable des forêts mises en œuvre	D'ici à 2017 100 % selon l'échéancier prévu d'ici à 2018
Résultats 2017-2018	a. Entrée en vigueur du Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) reportée au 1 ^{er} avril 2018. b. 71 % des actions accomplies ou en cours d'accomplissement.		
Liens et contributions gouvernementales	SGDD 2015-2020 : Objectifs 6.2, 6.3, 6.4 et 8.2 – Résultats recherchés 33 et 34. Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (orientations 1 à 7).		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	a. Le RADF a été édicté et publié en mai 2017 pour une entrée en vigueur le 1 ^{er} avril 2018. Le report de l'entrée en vigueur avait pour but de permettre aux personnes concernées : ▫ de s'approprier les nouvelles exigences; ▫ de suivre la formation nécessaire à la mise en œuvre du RADF; ▫ d'assurer une transition opérationnelle adéquate du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État au RADF. b. Cet indicateur correspond à l'indicateur 1.5 du Plan stratégique 2014-2018. Ces résultats sont décrits à la page 16 du présent rapport.		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	A10 Intégrer des outils d'analyse économique et financière dans le calcul des possibilités forestières	Nombre d'unités d'aménagement qui intègrent ces outils dans le calcul des possibilités forestières 2018-2023	19 d'ici à 2019
Résultats 2017-2018	0 en 2017-2018 (cumulatif de 19).		
Liens et contributions gouvernementales	SGDD 2015-2020 : Objectif 6.2 – Résultat recherché 33. SADF (défi 3, orientation 1, objectif 3).		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	Les travaux portant sur les aspects économiques développés en 2016-2017 ont été appliqués dans le nouveau calcul des possibilités forestières 2023-2028 en cours de production. Au 31 mars 2018, d'autres travaux étaient poursuivis en vue de tenir compte des considérations économiques et financières stratégiques dans le calcul des possibilités forestières et de les raffiner pour remplir les engagements prévus dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts.		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	A11 Intégrer, dans le calcul des possibilités forestières, de nouveaux thèmes relatifs au développement durable découlant de la Stratégie d'aménagement durable des forêts et du Règlement sur l'aménagement durable des forêts	Nombre de nouveaux thèmes liés à des composantes de développement durable dans le calcul des possibilités forestières	8 d'ici à 2020
Résultats 2017-2018	8 thèmes intégrés (protection des bandes riveraines, habitats des espèces menacées et vulnérables, vieilles forêts, protection des paysages, protection du caribou forestier, marécages arborescents, bandes à lichens et restrictions accrues de la récolte des lisières boisées).		
Liens et contributions gouvernementales	SGDD 2015-2020 : Objectifs 3.2, 6.2 et 6.3 – Résultats recherchés 33 et 34. Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (orientation 3). SADF (défi 2, orientation 1, objectif 1 et orientation 2, objectif 3).		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	L'adoption du RADF a permis de clarifier plusieurs éléments et trois nouveaux thèmes (marécages arborescents, bandes à lichens et restrictions accrues de la récolte des lisières boisées) ont été considérés. Leur intégration se poursuivra graduellement.		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	A12 Élaborer, mettre à jour et mettre en œuvre des plans de gestion en vue de l'exploitation rationnelle des espèces fauniques prélevées d'intérêt	Nombre de plans élaborés, mis à jour et mis en œuvre	4 nouveaux plans élaborés, 4 mis à jour et l'ensemble mis en œuvre d'ici à 2020
Résultats 2017-2018	Poursuite des travaux d'élaboration des plans de gestion de l'ours noir, des animaux à fourrure et du caribou migrateur (troupeaux de la rivière aux Feuilles et de la rivière George) – (à ce jour : 2 nouveaux plans élaborés [dindon sauvage et saumon atlantique], 1 plan mis à jour [doré] et les 3 mis en œuvre).		
Liens et contributions gouvernementales	SGDD 2015-2020 : Objectif 6.2 – Résultat recherché 33. Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (orientation 5).		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	Cet indicateur correspond à l'indicateur 6.2 du Plan stratégique 2014-2018. Ces résultats sont décrits à la page 21 du présent rapport.		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	A13 Dresser le portrait des populations de poissons et de la productivité des habitats nordiques pour des secteurs jugés prioritaires en vue de développer des modalités de pêche sportive adaptées au contexte nordique	Nombre de secteurs ou de systèmes hydrographiques couverts	3 d'ici à 2020
Résultats 2017-2018	4 secteurs couverts (6 au total).		
Liens et contributions gouvernementales	SGDD 2015-2020 : Objectif 6.2 – Résultat recherché 33. Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (orientation 6).		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	Au cours de l'été 2017, quatre secteurs nordiques situés dans des zones de développement anthropique ont fait l'objet d'inventaires de l'habitat aquatique et d'inventaires ichtyologiques dans le but d'estimer leur productivité et d'établir un état de référence. Ces secteurs ont été définis et approuvés par les comités directeur et technique de la connaissance sur la faune nordique et ses habitats. Les secteurs Manouane et Fermont ont fait l'objet d'inventaires dans un total de 11 cours d'eau et 59 lacs. Un suivi de la montaison de l'omble chevalier anadrome a été fait dans la rivière Bérard près du village inuit de Tasiujaq. Enfin, le secteur de la rivière aux Mélèzes a, quant à lui, fait l'objet d'inventaires visant le saumon atlantique juvénile et son habitat. Les données recueillies sont saisies sous forme numérique. Les résultats des inventaires faits au cours de l'été 2017 seront interprétés et diffusés dans un contexte plus global à l'échelle du territoire nordique. Ils permettront de repérer les vulnérabilités des habitats et des populations de poissons, et de vérifier si les modalités de gestion actuelles de la pêche sportive sont adéquates ou si elles doivent être adaptées au contexte nordique.		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société	A14 Intégrer un volet faunique aux plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage de plans d'aménagement forestier intégré incorporant des enjeux de conservation ou de mise en valeur de la faune et de ses habitats	100 % des plans d'aménagement forestier intégré d'ici à 2019
Résultats 2017-2018	Documents de travail en élaboration.		
Liens et contributions gouvernementales	SGDD 2015-2020 : Objectifs 3.1, 6.1 – Résultats recherchés 35, 36 et 37. SADF (défi 2, orientation 2, objectifs 1, 2 et 3).		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	Dans le but de démontrer l'intégration des enjeux fauniques liés, notamment, à l'aménagement écosystémique dans les plans d'aménagement forestier intégré (PAFI), les travaux de l'année 2017-2018 ont porté sur l'élaboration d'un nouvel outil de travail. Ce dernier permettra de faire une évaluation qualitative de l'intégration des enjeux fauniques dans les PAFI. En ce qui concerne la documentation relative aux « Enjeux liés aux espèces sensibles à l'aménagement », soit le cahier 7.2, le Ministère a poursuivi sa préparation. Ce cahier propose une démarche pour déterminer, parmi les espèces sensibles à l'aménagement forestier, les espèces focales à retenir à l'échelle régionale. Les attributs d'habitat importants pour ces espèces guident la mise en place de modalités d'aménagement forestier adaptées.		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société	A15 Élaborer des guides pour l'aménagement de l'habitat de certaines espèces fauniques	Nombre de guides développés	5 d'ici à 2020
Résultats 2017-2018	4 guides en cours d'élaboration (lièvre d'Amérique : réalisé à 90 %; grand pic : réalisé à 90 %; tétras du Canada : réalisé à 75 %; martre d'Amérique : réalisé à 25 %).		
Liens et contributions gouvernementales	SGDD 2015-2020 : Objectif 6.1 – Résultats recherchés 35, 36 et 37. Agenda 21 de la culture (objectif 18). Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (orientations 1, 2 et 4). PACC 2013-2020 (priorité 29). SADF (défi 3, orientation 2, objectif 1). Politique énergétique 2030 (orientation 3).		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	Les guides d'aménagement de l'habitat des espèces fauniques contribuent à la fois à leur mise en valeur et à leur conservation par l'entremise du maintien d'habitats en quantité et en qualité suffisantes. Les espèces choisies ont souvent un rôle d'espèce parapluie, soit par leur rôle de proies (ex. : lièvres et tétras) ou par les attributs d'habitats qu'elles utilisent et qui sont aussi importants pour de nombreuses autres espèces (ex. : le grand pic crée des cavités qui sont réutilisées par d'autres espèces). Les guides proposent des recommandations d'aménagement forestier favorables pour ces espèces, contribuant ainsi au maintien de la biodiversité en général.		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société	A16 Élaborer, mettre à jour et mettre en œuvre des plans de rétablissement des espèces fauniques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées	Nombre de plans élaborés, mis à jour et mis en œuvre	3 nouveaux plans élaborés, 14 mis à jour et l'ensemble mis en œuvre d'ici à 2020
Résultats 2017-2018	Poursuite de la rédaction d'un nouveau plan et de la mise à jour de 9 plans. Depuis, une mise à jour a été amorcée pour 3 plans de rétablissement.		
Liens et contributions gouvernementales	SGDD 2015-2020 : Objectif 6.1 – Résultats recherchés 35, 36 et 37. Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (orientation 1). PACC 2013-2020 (priorité 29). Politique énergétique 2030 (orientation 3).		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	La rédaction d'un nouveau plan de rétablissement (chauves-souris) a été poursuivie en 2017-2018 et porte sur trois espèces résidentes, soit la chauve-souris nordique, la pipistrelle de l'Est et la petite chauve-souris brune. Du côté de la mise à jour des plans, elle a également été poursuivie pour 9 d'entre eux (rainette faux-grillon de l'Ouest, salamandre pourpre, tortue des bois, tortue géographique, tortue mouchetée, tortue musquée, tortue-molle à épines, caribou de la Gaspésie et faucon pèlerin). La mise à jour a été amorcée pour 3 autres plans (salamandre sombre des montagnes, éperlan arc-en-ciel et fouille-roche gris), portant à 12 le nombre total de plans en cours de mise à jour.		
Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire	A17 Élaborer des orientations gouvernementales d'aménagement du territoire qui incorporent les objectifs d'aménagement durable des forêts, de conservation et de mise en valeur de la faune	Orientations gouvernementales d'aménagement du territoire élaborées pour les volets forestier et faunique	Orientations élaborées d'ici à 2018
Résultats 2017-2018	Travaux en cours.		
Liens et contributions gouvernementales	SGDD 2015-2020 : Objectifs 3.1, 3.2 – Résultats recherchés 47 et 48.		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	Au cours de l'année financière 2017-2018, le Ministère a élaboré le document d'orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire intitulé <i>Gestion durable des forêts et de la faune</i> . Le document tient compte, notamment, des consultations publiques ciblées qui ont été menées conjointement avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. La prochaine étape consiste en l'approbation gouvernementale du document.		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	A18 Contribuer à l'essor du développement durable dans les collectivités territoriales en participant à la réalisation du plan d'action de la Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux	Nombre d'initiatives mises en place	Rendre compte annuellement
Résultats 2017-2018	Une initiative : Mise à jour du répertoire d'outils gouvernementaux pour le développement durable.		
Liens et contributions gouvernementales	SGDD 2015-2020 (activité incontournable 5).		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	Le Ministère a entrepris la mise à jour du Répertoire d'outils gouvernementaux pour le développement durable qui recense les programmes d'aide financière et les publications pertinentes pour les démarches de développement durable des organismes municipaux. Il a également poursuivi sa participation aux travaux de la Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux en vue de mettre en œuvre le plan d'action de la Table, notamment au regard de l'établissement d'un réseau d'échanges sur le développement durable des territoires et des communautés. Par ailleurs, à la suite du dévoilement, en décembre 2017, de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, il a été demandé à tous les ministères et organismes d'élaborer un plan d'action déterminant les interventions qu'ils mènent à terme ou souhaitent mener à terme pour satisfaire aux priorités régionales mentionnées dans ladite stratégie. Pour le Ministère, cet exercice a été l'occasion de poursuivre sa réflexion à l'égard de sa participation dans le développement durable des communautés québécoises.		

Objectif gouvernemental	Action ministérielle	Indicateur	Cible
8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise	A19 Favoriser l'émergence de la filière bioénergétique	Nombre de projets en bioénergie ayant bénéficié d'un accompagnement ou d'un suivi	36 projets d'ici à 2018
Résultats 2017-2018	14 projets accompagnés (28 au total).		
Liens et contributions gouvernementales	SGDD 2015-2020 : Objectifs 2.1, 2.2 et 6.2 : résultats recherchés 64 et 65. SADF 2030 (défi 4, orientation 1, objectif 4 et défi 5, orientation 1, objectif 1). Politique énergétique (orientation 3).		
Mesures prises pour atteindre les résultats et contextualisation	Durant l'année financière 2017-2018, le Ministère a offert de l'accompagnement ou un suivi²⁹ pour 14 projets de bioénergie à base de biomasse forestière. En majorité, les projets ont pu être admissibles à une demande à l'un des programmes d'aide du Ministère, principalement le Programme Innovation Bois. Les autres projets ont nécessité la délivrance d'un avis sectoriel ministériel, impliquant souvent d'autres entités gouvernementales telles qu'Investissement Québec, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation ou Hydro-Québec.		

29 On définit l'accompagnement ou le suivi d'un projet comme étant toute action (rédaction d'avis sectoriels, analyse de demandes d'aide financière, participation à des comités et à des rencontres, etc.) ayant nécessité un minimum de quatorze heures de travail.

Recommandations du Commissaire au développement durable du Vérificateur général du Québec

RAPPORT DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, PRINTEMPS 2015, PARCS NATIONAUX ET SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

Le 3 juin 2015, le Commissaire au développement durable (CDD) du Vérificateur général du Québec (VGQ) a déposé son rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2015-2016, printemps 2015. Le chapitre 4 porte sur les parcs nationaux et la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). Deux des recommandations formulées ont uniquement rapport au Ministère et une autre est conjointe avec la Sépaq. Le Ministère a adhéré à toutes les recommandations et voici les actions menées au cours de la dernière année.

Tableau 6 Actions entreprises par le Ministère pour mettre en œuvre les recommandations du CDD faites au printemps 2015 à l'égard des parcs nationaux et de la Sépaq

Recommandations du CDD	Actions entreprises par le Ministère en 2017-2018
1. Réviser la politique et les autres documents servant à encadrer les activités de conservation du patrimoine naturel dans les parcs nationaux et établir clairement les responsabilités du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et celles de la Société à cet égard	Élaboration d'un projet de politique sur les parcs nationaux du Québec. Élaboration d'un cadre de référence sur le zonage qui précise les activités et les aménagements permis dans chaque type de zone. Élaboration d'un cadre de référence pour l'organisation d'événements compétitifs ou participatifs dans les parcs nationaux du Québec. Révision en cours des plans directeurs des parcs nationaux d'Opémican, du Mont-Mégantic, de la Yamaska, de la Pointe-Taillon et de Frontenac. Élaboration de deux documents pour guider les conseillers en environnement d'Hydro-Québec lorsqu'ils doivent préparer des demandes d'autorisation, de même que pour guider les chargés de projets du Ministère dans l'analyse de ces demandes.
2. Participer activement au comité consultatif en place pour chacun des parcs afin d'obtenir l'information nécessaire pour jouer pleinement son rôle de gestionnaire	Participation à 12 tables d'harmonisation de parcs nationaux.
5. Publier une reddition de comptes qui permet d'apprécier leur performance en matière de conservation du patrimoine naturel	Publication des réalisations du Ministère en matière de conservation des parcs nationaux du Québec, qui sont présentées à même l'indicateur 11.1 dans la section sur la performance en ce qui a trait aux objectifs stratégiques – Description des résultats (p. 29) et dans le site Web du Ministère ³⁰ .

RAPPORT DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, PRINTEMPS 2016, CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DE LA FAUNE

Le 2 juin 2016, le CDD du VGQ a déposé son rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017, printemps 2016. Le chapitre 2 porte sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Neuf recommandations ont été formulées. Le Ministère a adhéré à toutes les recommandations et, pour y répondre, il a formulé un plan d'action, qui a été présenté à la Commission de l'administration publique.

Dans la deuxième année du plan d'action, le Ministère a contribué à la majorité des actions mises de l'avant. Voici les actions menées au cours de la dernière année.

30 [\[https://mfpp.gouv.qc.ca/les-parcs/\]](https://mfpp.gouv.qc.ca/les-parcs/).

Tableau 7 Actions entreprises par le Ministère pour mettre en œuvre les recommandations du CDD faites au printemps 2016 à l'égard de la conservation et de la mise en valeur de la faune

Recommandations du CDD	Actions entreprises par le Ministère en 2017-2018
1. Élaborer une stratégie relative à l'acquisition de connaissances et une autre liée à la mise en valeur de la faune, qui présentent les priorités et les objectifs à atteindre, et produire des plans d'action qui traduisent ces objectifs en interventions concrètes	Bonification de l'approche multicritères dont le but est de donner la priorité aux projets d'acquisition de connaissances en fonction des mandats, des enjeux et des risques associés à la gestion de la faune. Établissement des portraits des chasseurs et des piégeurs en vue de mieux connaître les besoins de cette clientèle. Mise en œuvre de la première année du Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive 2017-2022 qui a permis des investissements de près de 7 M\$, notamment dans des projets de développement de la ressource saumon et de la pêche hivernale, dans l'amélioration de l'accès à la ressource et dans le développement de la relève.
2. S'assurer qu'un plan de rétablissement est produit pour toutes les espèces menacées ou vulnérables et qu'il est mis en œuvre, et rendre compte périodiquement des résultats relatifs à la mise en œuvre des plans et de l'état de situation de ces espèces	Élaboration d'une première ébauche complète du plan de gestion de l'ours blanc qui fait l'objet de consultations auprès des gouvernements fédéral, provincial et territorial. Amorce d'une analyse des habitats utilisés et des menaces pour les espèces en situation précaire où les résultats obtenus permettront de déterminer les habitats à haute valeur de conservation et les regroupements d'espèces affectées par les mêmes menaces. Planification de la production des nouveaux plans de rétablissement des espèces menacées ou vulnérables et des mises à jour, réalisée jusqu'en 2021. Réalisation d'un bilan des actions 2017-2018 des plans de rétablissement des espèces menacées ou vulnérables. Planification de la production des bilans du rétablissement des espèces menacées ou vulnérables réalisée jusqu'en 2021.
3. Déterminer des priorités d'intervention et des actions précises à entreprendre pour prévenir l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes et pour agir lorsqu'elles sont présentes	Modification de la réglementation générale sur l'utilisation et la possession de poissons appâts par zone de pêche et mise en vigueur le 1^{er} avril 2017. Tenue de plusieurs activités de sensibilisation destinées aux pêcheurs en lien avec la problématique des poissons appâts. Mise en place d'un protocole de suivi des mentions de carpe asiatique dans le but de favoriser sa détection hâtive sur le territoire québécois. Réalisation d'une première étude de caractérisation des infrastructures permettant de protéger les principaux tributaires à risque d'envahissement par la carpe asiatique. Mise en place d'une veille stratégique et de partenariats avec différents partenaires des régions limitrophes pour partager les expertises et repérer des possibilités de coopération ayant un lien avec les enjeux associés à l'envahissement par la carpe asiatique. Amorce d'un plan d'action pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes aquatiques et terrestres.
4. Faire un suivi adéquat des autorisations liées à la modification d'habitats fauniques et rendre compte annuellement quant au respect des autorisations	Une procédure de suivi des conditions d'autorisations délivrées en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune est en cours de rédaction.
5. Mettre en œuvre un plan d'intervention, en collaboration avec les zecs, afin d'éliminer l'appropriation du territoire et rendre compte des résultats annuellement	Production d'un projet de plan d'intervention pour encadrer la chasse à l'orignal dans les zones d'exploitation contrôlée (zecs) de chasse et de pêche. Réalisation d'un bilan des actions mises en œuvre en 2017 pour satisfaire aux recommandations du Comité sur l'encadrement de la chasse à l'orignal. Réalisation de plans d'action régionaux relatifs au camping illégal dans les zecs, du bilan annuel 2017-2018 des actions relevant des plans régionaux et du bilan annuel du niveau de régularisation du camping.

Recommandations du CDD	Actions entreprises par le Ministère en 2017-2018
6. Réviser la réglementation concernant la chasse et la pêche en la simplifiant, afin d'en faciliter la compréhension par les utilisateurs et d'en favoriser l'application pour une meilleure conservation et une meilleure mise en valeur de la faune	Création d'une vitrine Web permettant de présenter l'information réglementaire sous un format plus convivial. Lancement de la mise en œuvre du Plan de gestion des animaux à fourrure au Québec 2018-2025 contribuant, entre autres, à la simplification réglementaire du piégeage et à la réduction des infractions techniques. Mise à jour en cours du <i>Guide d'encadrement pour la gestion des terrains de piégeage</i>, contribuant ainsi à une application harmonisée des normes. Production en cours d'un rapport relatif au projet pilote de simplification réglementaire à l'échelle d'une zone de pêche.
7. Revoir l'organisation du travail des agents de protection de la faune afin d'accroître l'effet dissuasif découlant de leur présence sur le terrain et améliorer le soutien aux zecs et aux pourvoiries	Mise en place de pratiques plus optimales et efficaces favorisant une plus grande présence, sur le terrain, des agents de protection de la faune. Développement du projet de téléphonie mobile Smart-Faune qui a notamment pour objectif d'améliorer l'efficacité des agents de protection de la faune. Production d'un bilan des efforts consentis par les agents de protection de la faune pour améliorer leur présence dans les territoires fauniques structurés. Réalisation d'une campagne de sensibilisation concernant le problème de l'appropriation du territoire dans les zones d'exploitation contrôlée.
8. Revoir les ententes avec les zecs et les pourvoiries et s'assurer du respect de leurs obligations, et élaborer une politique sur les réserves fauniques afin de clarifier les rôles et les responsabilités de la Société des établissements de plein air du Québec et du Ministère	Rédaction des règlements encadrant les pourvoiries et les détenteurs de droits exclusifs de mise en valeur des ressources fauniques sur certains territoires et petits lacs aménagés. Mise à jour des outils de gestion pour le suivi des zecs et ceux destinés à la rédaction du rapport annuel d'une pourvoirie. Mise au point des outils pour réaliser le bilan sur le respect des obligations des délégataires. Rédaction d'un projet de politique sur les réserves fauniques.
9. Élaborer un plan d'action qui traduit en interventions concrètes les objectifs du plan stratégique et les résultats attendus, et présenter une reddition de comptes qui permet d'apprécier la performance du Ministère et de ses partenaires quant à l'atteinte des objectifs	Élaboration d'un plan sectoriel regroupant les actions concrètes prévues dans le Plan stratégique 2014-2018 et dans le Plan d'action de développement durable 2016-2020 du Ministère, en y précisant les objectifs.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, PRINTEMPS 2017, TRAVAUX SYLVICOLES

Le 31 mai 2017, le CDD du VGQ a déposé un rapport à l'Assemblée nationale, lequel traite notamment des travaux sylvicoles. Celui-ci fait ressortir essentiellement des lacunes de nature administrative et ne relève pas de fraude ou de malversation. Le Ministère a adhéré aux dix recommandations du VGQ qui sont réparties autour de trois axes, soit la planification des travaux sylvicoles, leur exécution ainsi que l'évaluation de l'atteinte des objectifs et la reddition de comptes. En vue de répondre aux recommandations du VGQ, le Ministère a élaboré un plan d'action qui a été déposé à la Commission de l'administration publique le 27 septembre 2017. Plusieurs des lacunes et des recommandations faisaient déjà l'objet d'actions au Ministère. Disponible dans le site Web du Ministère³¹, la mise en œuvre du plan d'action est donc débutée et elle s'étendra jusqu'en 2020. Le tableau qui suit présente les actions déjà entreprises en 2017-2018, soit celles prévues dans la première année du plan d'action.

31 [\[https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Plan-action-VGQ-travaux-sylvicoles.pdf\]](https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Plan-action-VGQ-travaux-sylvicoles.pdf).

Tableau 8 Actions entreprises par le Ministère pour mettre en œuvre les recommandations du CDD faites au printemps 2017 à l'égard des travaux sylvicoles

Recommandations du CDD	Actions entreprises par le Ministère en 2017-2018
1. Définir des indicateurs et des cibles qui précisent les objectifs de la Stratégie d'aménagement durable des forêts et qui permettent de mesurer l'atteinte de ceux-ci	Élaborer une stratégie de production de bois. Assurer l'entrée en vigueur du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF), lequel inclut, notamment, des dispositions portant sur la protection des milieux humides et riverains, de même que sur le maintien de la fertilité des sols au moment de la planification. Assurer la transition du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État vers le RADF dans les activités de contrôle pour les activités d'aménagement forestier.
2. S'assurer que les connaissances issues des travaux de recherche, telles celles sur les effets des changements climatiques, sont transférées aux intervenants et prises en compte lors de la planification des travaux sylvicoles	Améliorer le transfert de connaissances destiné aux aménagistes et aux sylviculteurs régionaux, entre autres par des activités de transfert en région.
3. S'assurer que tous les traitements sylvicoles définis comme conditions de succès sont réalisés afin d'améliorer le taux de réussite des traitements	Définir les besoins provinciaux et confirmer les besoins régionaux de suivis des stratégies d'aménagement forestier et adapter la méthodologie en conséquence. Réaliser un bilan annuel provincial portant sur le respect des stratégies d'aménagement forestier régionales. Mettre en place un réseau de répondants régionaux pour assurer la mise en œuvre des suivis d'efficacité de 2013 et des années suivantes selon les orientations convenues (y compris les plantations).
5. Allouer les budgets sylvicoles en considérant les risques et les stratégies d'aménagement qui maximisent la création de richesse pour la société	Adapter le mode d'attribution des contrats pour permettre une répartition budgétaire régionale afin d'intégrer les stratégies d'aménagement forestier régionales en considérant les risques et la rentabilité sur le plan économique. Se donner des orientations en matière de gestion du risque de perturbations naturelles à des fins de prise en considération au moment de la répartition des budgets pour les investissements sylvicoles.
6. Justifier le volume de contrats attribués de gré à gré pour les travaux sylvicoles non commerciaux	Revoir la détermination de la proportion des travaux devant être attribués aux ententes de réalisation à long terme de travaux sylvicoles (ERTS) et en appel d'offres public (AOP) pour la période 2018-2023. Effectuer un bilan de l'exécution des travaux sylvicoles non commerciaux de la première période quinquennale (2013-2018) et analyser le volume élevé de contrats attribués de gré à gré sur la base des ERTS. Instaurer un processus contractuel pour les travaux techniques forestiers attribués de gré à gré au moment de la mise à jour de l'entente de délégation 2018-2023 avec Rexforêt. Établir des modalités de suspension et de résiliation des contrats liés à une ERTS.
7. S'assurer que le volume de contrats accordés sur appel d'offres public favorise une saine concurrence et permet d'ajuster la grille tarifaire des travaux sylvicoles au prix du marché	Établir un processus d'AOP et d'adjudication clair et transparent avec des règles objectives. Déterminer le processus d'AOP permettant l'utilisation des résultats pour la détermination de la grille tarifaire des travaux sylvicoles.

Recommandations du CDD	Actions entreprises par le Ministère en 2017-2018
8. S'assurer que l'information disponible relativement aux contrats attribués pour les travaux sylvicoles non commerciaux est la même que celle publiée dans le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO)	Produire un tableau comparatif des informations publiées par Rexforêt à l'occasion du lancement des AOP par rapport au système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec.
9. Faire les suivis nécessaires afin d'évaluer si les travaux sylvicoles réalisés donnent les résultats escomptés, de déterminer les mesures correctives et de favoriser l'amélioration continue des pratiques	Effectuer un bilan des suivis réalisés à propos de la régénération pour la période 2008-2013 et définir des plans d'action régionaux lorsque requis. Effectuer un bilan des suivis d'efficacité terminés depuis le 1^{er} avril 2013. Analyser et proposer des méthodes optimales en vue d'obtenir l'information requise en ce qui concerne les suivis d'efficacité.

UTILISATION DES RESSOURCES

Utilisation des ressources humaines

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Pour mener à bien sa mission et répondre adéquatement aux besoins de sa clientèle et de ses partenaires, le Ministère compte sur des ressources humaines compétentes, réparties dans quatre secteurs, soit ceux des Forêts, de la Faune et des Parcs, des Opérations régionales et du Forestier en chef, de même que sur des ressources rattachées à la Direction du bureau de la sous-ministre et du secrétariat et à la Direction générale des mandats stratégiques. Ces deux unités sont regroupées ci-dessous dans la catégorie « Bureau de la sous-ministre et unités relevant de la sous-ministre ».

Au 31 mars 2018, l'effectif en poste du Ministère totalisait 2 582 employés, alors qu'il y avait 2 466 employés au 31 mars 2017.

Tableau 9 Effectif en poste*

Secteur d'activité	31 mars 2018	31 mars 2017	Écart
Bureau de la sous-ministre et unités relevant de la sous-ministre	41	41	0
Faune et Parcs	715	645	70
Forêts	463	449	14
Forestier en chef	48	41	7
Opérations régionales	1 315	1 290	25
Total	2 582	2 466	116

* Effectif en poste : nombre de personnes occupant un poste permanent ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires.

HEURES RÉMUNÉRÉES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2017-2018

Le concept d'heures rémunérées est désormais la façon de présenter l'information en ce qui concerne l'établissement du niveau d'effectif de chaque ministère dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique. En effet, le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures effectuées en temps supplémentaire par le personnel permanent et occasionnel à l'exclusion des étudiants et des stagiaires. Contrairement à la notion d'équivalent temps complet (ETC), les heures rémunérées incluent les heures supplémentaires payées, le personnel en situation de préretraite et 100 % des absences rémunérées ou partiellement rémunérées.

Dans ce contexte, le Ministère a utilisé 5 020 975 heures rémunérées au cours de la dernière année pour l'ensemble de ses secteurs d'activité.

Tableau 10 Heures rémunérées par secteur d'activité en 2017-2018

Secteur d'activité	Heures rémunérées 2017-2018 (en milliers)	Heures rémunérées 2016-2017 (en milliers)	Écart (en milliers)
Bureau de la sous-ministre et unités relevant de la sous-ministre	74,2	79,7	(5,5)
Faune et Parcs	1 329,0	1 306,5	22,5
Forêts	839,3	845,1	(5,8)
Forestier en chef	79,6	76,0	3,6
Opérations régionales	2 698,9	2 763,1	(64,2)
Total en heures rémunérées*	5 021,0	5 070,4	(49,4)
Total en ETC transposés** (Total en heures rémunérées/1826,3 h)	2 749,3	2 776,4	(27,1)

* Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures supplémentaires du personnel permanent et du personnel occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants.

** Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalent temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

EFFECTIF PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Bien que la région de la Capitale-Nationale soit la région administrative qui totalise le plus grand nombre de personnes dans l'effectif en poste, le Ministère, en raison de ses activités, est bien représenté en région, notamment en Abitibi-Témiscamingue, dans le Bas-Saint-Laurent et au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Tableau 11 Effectif en poste, par région administrative

Région administrative	31 mars 2018		31 mars 2017	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Bas-Saint-Laurent (01)	212	8,2	213	8,6
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	208	8,1	188	7,6
Capitale-Nationale (03)	887	34,4	820	33,3
Mauricie (04)	142	5,5	139	5,6
Estrie (05)	51	2,0	48	2,0
Montréal (06)	25	1,0	30	1,2
Outaouais (07)	147	5,7	144	5,8
Abitibi-Témiscamingue (08)	227	8,8	223	9,0
Côte-Nord (09)	121	4,7	133	5,4
Nord-du-Québec (10)	125	4,8	114	4,6
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	127	4,9	125	5,1
Chaudière-Appalaches (12)	57	2,1	56	2,3
Laval (13)	0	0,0	0	0,0
Lanaudière (14)	75	2,9	78	3,2
Laurentides (15)	101	3,9	93	3,8
Montréal (16)	65	2,5	50	2,0
Centre-du-Québec (17)	12	0,5	12	0,5
Total	2 582	100,0	2 466	100,0

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL

Durant l'année civile 2017, le Ministère a consacré près de 2,7 millions de dollars à la formation et au développement de son personnel. En majorité, ces dépenses ont rapport au perfectionnement des compétences des employés du Ministère.

Tableau 12 Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel, par champ d'activité*

Champ d'activité	2017 (en \$)	2016 (en \$)
Favoriser le perfectionnement des compétences	1 598 394 \$	1 625 074 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	567 907 \$	374 353 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	129 995 \$	88 174 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	61 641 \$	73 491 \$
Développer les connaissances relatives à la santé et à la sécurité	333 813 \$	370 923 \$
Total	2 691 750 \$	2 532 015 \$

* La reddition de comptes se répartit sur l'année civile.

Évolution des dépenses en matière de formation

Au cours de l'année 2017, le Ministère a consacré 1,64 %³² de sa masse salariale à la formation de son personnel alors qu'en 2016, le pourcentage que l'on y avait consacré s'élevait à 1,48 %. Ces résultats permettent au Ministère de respecter la cible de 1 % établie par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Tableau 13 Évolution des dépenses en matière de formation*

	2017	2016
Proportion de la masse salariale (en %)	1,64 %	1,48 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	1,57 jour	1,37 jour
Somme allouée par personne	550 \$	463 \$

* La reddition de comptes se répartit sur l'année civile.

Tableau 14 Jours de formation selon les catégories d'emploi*

Catégorie d'emploi	2017	2016
Cadres	816	730
Professionnels	1 550	1 522
Ingénieurs	13	16
Fonctionnaires	1 817	1 528
Agents de la paix	3 234	3 478
Ouvriers	210	190
Étudiants et stagiaires	40	23
Total	7 680	7 487

* La reddition de comptes se répartit sur l'année civile.

32 La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre prévoit que 1 % de la masse salariale en formation est investie par année civile. La proportion de la masse salariale pour l'année civile 2017 est de 1,58 %. Un écart avec les dépenses totales en matière de formation existe, car seule la formation considérée comme admissible dans le cadre de la Loi est prise en compte dans le calcul.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel permanent

Pour l'année 2017-2018, le taux de départ volontaire du personnel permanent s'est établi à 5,8 %, comparativement à un taux de 9,2 % l'année précédente. Ce taux est notamment influencé par une diminution marquée des départs à la retraite.

Tableau 15 Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel permanent

	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Taux de départ volontaire (en %)	5,8	9,2	5,9

Utilisation des ressources financières

BILAN FINANCIER

Les ressources financières dont dispose le Ministère sont constituées de crédits budgétaires et d'une portion des revenus autonomes générés par ses activités. Ces revenus sont comptabilisés, principalement, dans le volet Aménagement durable du territoire forestier du Fonds des ressources naturelles.

Les revenus et les dépenses sont présentés en fonction des différents domaines d'activité placés sous la responsabilité du Ministère.

REVENUS

Les revenus de l'exercice 2017-2018 pour le portefeuille ministériel totalisent 327,1 millions de dollars. Ils proviennent, principalement, des ventes de volumes de bois, de la redevance annuelle forestière ainsi que des ventes de permis de chasse, de pêche et de piégeage.

Tableau 16 Répartition des revenus, selon le domaine d'activité

Domaine d'activité	2017-2018* (en M\$)	2016-2017 (en M\$)	Écart (en M\$)
Forêts	286,3	292,3	(6,0)
Faune	40,8	40,2	0,6
Parcs	0,0	0,1	(0,1)
Total	327,1	332,6	(5,5)

* Ces données sont provisoires et elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2017-2018 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

La variation nette des revenus du Ministère est principalement attribuable à la diminution de divers revenus, dont ceux relatifs à la protection des forêts.

DÉPENSES

Les dépenses de l'exercice 2017-2018 totalisent 885,3 millions de dollars.

Tableau 17 Répartition des dépenses, selon le domaine d'activité

Domaine d'activité	Dépenses réelles 2017-2018* (en M\$)	Dépenses réelles 2016-2017 (en M\$)	Écart (en M\$)	Écart** (en %)
Forêts	588,8	499,7	89,1	18 %
Forestier en chef	4,4	4,2	0,2	5 %
Opérations régionales	119,0	102,5	16,5	16 %
Faune	114,0	78,2	35,8	46 %
Parcs	47,8	48,3	(0,5)	(1 %)
Administration	11,3	10,6	0,7	7 %
Total	885,3	743,5	141,8	19 %

* Ces données sont provisoires et elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2017-2018 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

** Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

La variation nette des dépenses du Ministère découle, notamment, des différentes mesures annoncées dans le Plan économique du Québec de mars 2017 et celui de mars 2018, dont celles-ci :

- plus de 41 millions de dollars pour soutenir et accroître la production de bois en forêt privée et limiter les pertes en matière ligneuse des aires affectées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- 40 millions de dollars pour combattre la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- une somme d'environ 32 millions de dollars pour le développement de la pêche et des activités de plein air;
- la prise en charge progressive des coûts liés à la protection des forêts.

INVESTISSEMENTS

Les investissements de l'exercice 2017-2018 totalisent 17,3 millions de dollars.

Tableau 18 Répartition des investissements, selon la catégorie d'immobilisations

Catégorie d'immobilisations	2017-2018* (en M\$)	2016-2017 (en M\$)
Terrains	0,1	0,2
Bâtiments	0,3	2,3
Aménagement	9,0	10,2
Matériel et équipement	7,2	5,6
Développement informatique	0,7	0,5
Total	17,3	18,8

* Ces données sont provisoires et elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2017-2018 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

Gestion et contrôle de l'effectif et renseignements relatifs aux contrats de service

GESTION ET CONTRÔLE DE L'EFFECTIF

Pour les organismes publics ayant à leur service du personnel assujéti à la Loi sur la fonction publique, le Conseil du trésor fixe, annuellement, une cible en ce qui concerne l'effectif utilisé.

Pour l'exercice 2017-2018, cette cible de consommation a été établie en heures rémunérées³³ et celle-ci a été fixée à 5 138 160 heures rémunérées. Le Ministère a respecté cette cible avec une consommation de 5 020 975 heures rémunérées.

Tableau 19 Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période allant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

Catégorie*	Heures travaillées (en milliers) [1]	Heures supplémentaires (en milliers) [2]	Total des heures rémunérées (en milliers [3]=[1]+[2])	Total en ETC transposés [4]=[3]/1 826,3 h	Nombre d'employés au 31 mars 2018**
1. Personnel d'encadrement	328,5	0,9	329,4	180,3	188
2. Personnel professionnel	1 436,4	7,6	1 444,0	790,7	827
3. Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 988,1	16,0	2 004,1	1 097,4	1 064
4. Agent de la paix	735,9	19,4	755,3	413,5	390
5. Ouvrier, personnel d'entretien et de service	487,1	1,1	488,2	267,3	113
Total en heures	4 976,0	45,0	5 021,0	2 749,2	2 582
Total en ETC transposés (Total des heures/1 826,3 h)	2 724,7	24,6	2 749,3	s.o.	s.o.

* Les étudiants et les stagiaires ne sont pas soumis au contrôle de l'effectif effectué par le Conseil du trésor.

** Comprend les employés permanents et occasionnels.

CONTRATS DE SERVICES

Tableau 20 Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018

	Nombre	Valeur (en \$)
Contrats de services avec une personne physique*	1	45 458
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique**	148	34 134 536
Total des contrats de services	149	34 179 994

* Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

** Comprend les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

33 La définition de la portée à l'égard de la notion des heures rémunérées est expliquée dans la section « Heures rémunérées par secteur d'activité en 2017-2018 » à la page 58.

Utilisation des ressources informationnelles

Le Ministère a élaboré sa programmation annuelle 2017-2018 dans un souci d'assurer le bon fonctionnement des systèmes et des infrastructures technologiques déjà en place. Celle-ci permet également de poursuivre ses réflexions d'affaires dans le but de tirer profit des ressources informationnelles pour l'appuyer au maximum dans la concrétisation de sa mission.

Conséquemment, la majorité des dépenses liées aux ressources informationnelles a servi à l'entretien de systèmes informatiques existants et à celui de l'infrastructure technologique, de même qu'à la modernisation des services de télécommunication.

Des efforts importants ont également été consacrés à la réalisation de certains projets en parachèvement : « Intégration de la donnée NAIPF dans le processus des calculs de possibilités forestières » et « Banque de données – PRANA ».

Tableau 21 Coûts prévus et coûts réels en matière de ressources informationnelles, en 2017-2018

Catégories de coûts	Coûts capitalisables prévus (en k\$) (investissements)	Coûts capitalisables réels (en k\$) (investissements)	Coûts non capitalisables prévus (en k\$) (dépenses)	Coûts non capitalisables réels (en k\$) (dépenses)
Activités d'encadrement	0,0	0,0	817,9	967,9
Activités de continuité	1 753,1	1 142,6	17 733,4	16 329,0
Dossiers	3 209,9	658,6	291,8	501,3
Total	4 963,0	1 801,2	18 843,1	17 798,2

Les écarts entre la planification et les coûts réels s'expliquent, notamment, par le décalage de certaines activités de continuité à la suite d'une révision des priorités d'affaires et d'une diminution du nombre de demandes portant sur l'entretien de systèmes.

Tableau 22 Liste et état d'avancement des principaux dossiers en matière de ressources informationnelles, en 2017-2018, et ressources qui leur sont affectées

Liste des dossiers	Avancement (en %)	Ressources humaines prévues (en k\$)	Ressources humaines utilisées (en k\$)	Ressources financières prévues (en k\$)	Ressources financières utilisées (en k\$)	Explication sommaire des écarts
Intégration de la donnée NAIPF dans le processus des calculs de possibilités forestières	97 %	85,2	155,0	68,1	102,4	Le projet, qui s'étend sur plusieurs années, est en voie d'être terminé à l'intérieur du budget pluriannuel alloué
Banque de données – PRANA	72 %	143,6	228,2	177,5	45,5	Le projet se déroule dans le respect de l'échéancier et des coûts prévus initialement

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

Le Ministère se soucie d'améliorer, de façon continue, ses façons de faire en appliquant les bonnes pratiques en matière d'accessibilité du Web et en assurant le respect du standard sur l'accessibilité du Web au gouvernement du Québec.

Tous les nouveaux développements seront conçus en respectant les standards d'accessibilité et ils incluront les meilleures pratiques en matière d'optimisation des moteurs de recherche. Les pages du site ministériel sous l'ancienne technologie seront transférées vers un système de gestion de contenu en lien avec les orientations de la stratégie numérique gouvernementale. L'utilisation d'un système de gestion de contenu permettra le respect des standards sur l'accessibilité du Web.

En parallèle, notons que les sites qui sont actuellement non conformes nécessiteraient une refonte complète pour respecter les standards d'accessibilité, ce qui obligerait le Ministère à engager des sommes importantes. De plus, le moratoire sur tout projet de développement ou de refonte de sites Web est maintenu par le ministère du Conseil exécutif. Les modifications apportées doivent être menées à terme avec les ressources à l'interne et ne toucher que la mise à niveau des sites.

Tableau 23 État de la situation de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web 2017-2018

Éléments	Explications
Liste des sections ou des sites Web qui ne sont pas encore conformes	Site ministériel (contenus sectoriels) [mffp.gouv.qc.ca] Bureau de mise en marché des bois [bmmb.gouv.qc.ca] Guichet GTR – Transmission de RATF [guichet-gtr.mrn.gouv.qc.ca] Rage du raton laveur [rageduratonlaveur.gouv.qc.ca] Portail mesurage et facturation [https://mesurage.mrn.gouv.qc.ca] Permis d'exploitation d'usine de transformation du bois [https://permis-usines.mrn.gouv.qc.ca] Production des semences et des plans [plants.mffp.gouv.qc.ca] Plans et thématiques [plans-thematiques.mrn.gouv.qc.ca]
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	Une partie du site Web du Ministère a été refondue lors de la phase 1, en 2015. À cette époque, une cinquantaine de pages ont été refaites et transférées vers la technologie WordPress. Les pages reconduites vers ce système de gestion de contenu (SGC) ont pu, dès lors, respecter les standards d'accessibilité du Web. La phase 2 de la refonte, soit le transfert technologique des pages de contenu des secteurs du site, n'a pas pu être amorcée en raison du moratoire sur le développement ou la refonte de sites Web au gouvernement du Québec. Il importe, toutefois, de noter que de nouvelles pages ou sections ajoutées dans le site ont été intégrées avec WordPress, ce qui a permis de respecter ainsi les standards. Tel qu'il avait été recommandé, une page sur l'accessibilité est présente pour la majorité des sites Web qui ne respectent pas les exigences en matière d'accessibilité.
Liste des obstacles et des situations particulières	Le moratoire est toujours maintenu par le Secrétariat à la communication gouvernementale (SCG). Il est toutefois possible de déposer une demande de dérogation. Compte tenu des répercussions sur les ressources internes, autant aux communications (équipe Web) qu'à l'informatique (équipe TI), le transfert des pages de contenus sectoriels dans une technologie actuelle doit être mis en priorité et approuvé dans la gestion du portefeuille des projets et des activités du Ministère.
Ressources mises à contribution	L'équipe Web de la Direction des communications, l'équipe TI et les répondants sectoriels du Ministère.
Prévision d'une refonte	En raison d'une importante désuétude, sur le plan technologique, qui touche le site et compromet l'accessibilité à son contenu, il est actuellement à l'étude que les pages de contenus sectoriels seront transférées vers WordPress ou un autre système de gestion de contenu, en fonction des orientations du SCG ainsi que du budget du Ministère.
Élaboration d'un plan d'action	Les pages du site sous l'ancienne technologie seront transférées, à la suite d'un travail de mise à jour, vers un SGC actuel, si les orientations numériques gouvernementales vont dans ce sens. Malgré cette décision, certaines pages seront néanmoins transférées sous le SGC WordPress tout au long de l'année, selon les priorités ministérielles en matière de communication.
Démarche de sensibilisation et de formation	Aucune démarche de sensibilisation et de formation auprès du personnel de l'organisation engagé dans la diffusion de contenus accessibles sur le Web n'a été effectuée.

AUTRES EXIGENCES LÉGISLATIVES

Accès à l'égalité en emploi

Au 31 mars 2018, l'effectif permanent s'est établi à 2 221 employés. Au cours de la période 2017-2018, 1 309 personnes ont été embauchées selon différents statuts d'emploi.

DONNÉES GLOBALES

Tableau 24 Effectif permanent au 31 mars 2018

Nombre de membres dans l'effectif permanent
2 221

Tableau 25 Nombre total des personnes embauchées*, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2017-2018

Permanent**	Occasionnel***	Étudiant	Stagiaire
213	903	108	85

* Dans l'année financière ciblée, si une personne a été embauchée selon deux statuts d'emplois différents, elle figure dans les deux statuts.

** Les données sur l'embauche du personnel permanent n'incluent que les données portant sur le recrutement.

*** Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel n'inclut que les personnes qui ont fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination ou renouvellement) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne est retenu. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel sont exclus du nombre total de personnes embauchées.

MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

L'atteinte d'un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés permanents, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant des membres de communautés culturelles, des anglophones, des Autochtones et des personnes handicapées est visée dans le but d'accroître, parmi son personnel, la représentation des différentes composantes de la société québécoise. Globalement, l'objectif de représentativité consiste à atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif permanent pour les membres des communautés culturelles et de 2 % de l'effectif permanent pour les personnes handicapées.

Bien que le Ministère n'ait pas atteint ces cibles en 2017-2018, on constate une hausse dans l'embauche des membres des groupes cibles pour certains statuts d'emploi par rapport aux résultats de l'année 2016-2017. Au 31 mars 2018, l'effectif permanent du Ministère comprenait 1,4 % de membres venant de communautés culturelles et 0,8 % venant du groupe des personnes handicapées.

Tableau 26 Embauche des membres des groupes cibles en 2017-2018

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2017-2018	Nombre de membres venant d'une communauté culturelle embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi***
Permanent*	213	5	1	0	0	6	2,8
Occasionnel**	903	12	2	5	5	24	2,7
Étudiant	108	3	0	1	0	4	3,7
Stagiaire	85	3	0	1	0	4	4,7

* Les données sur l'embauche du personnel permanent ne doivent inclure que les données sur le recrutement.

** Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel n'inclut que les personnes qui ont fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination ou renouvellement) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne est retenu. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel sont exclus du nombre total de personnes embauchées.

*** Le taux d'embauche par statut d'emploi est calculé selon le nombre de personnes membres d'au moins un groupe cible dans un statut d'emploi donné par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2017-2018 dans le même statut d'emploi.

Tableau 27 Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Statut d'emploi	2017-2018 (en %)	2016-2017 (en %)	2015-2016 (en %)
Permanent	2,8	2,5	3,4
Occasionnel	2,7	3,3	2,5
Étudiant	3,7	2,4	6,1
Stagiaire	4,7	3,6	0,0

Tableau 28 Évolution de la représentativité des membres appartenant aux groupes cibles au sein de l'effectif permanent - Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2018	Taux de représentativité dans l'effectif permanent au 31 mars 2018 (en %)	Nombre au 31 mars 2017	Taux de représentativité dans l'effectif permanent au 31 mars 2017 (en %)	Nombre au 31 mars 2016	Taux de représentativité dans l'effectif permanent au 31 mars 2016 (en %)
Communautés culturelles	30	1,4	27	1,3	26	1,2
Autochtones	20	0,9	21	1,0	23	1,1
Anglophones	14	0,6	15	0,7	16	0,7
Personnes handicapées	18	0,8	16	0,8	18	0,8

Tableau 29 Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif permanent, par catégorie d'emploi, au 31 mars 2018

Groupe cible	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel*		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel des agents de la paix		Personnel ouvrier		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Communautés culturelles	2	0,1	17	0,8	5	0,2	5	0,2	1	0,0	0	0,0	30	1,4
Autochtones	2	0,1	5	0,2	6	0,3	2	0,1	5	0,2	0	0,0	20	0,9
Anglophones	1	0,0	5	0,2	2	0,1	2	0,1	4	0,2	0	0,0	14	0,6
Personnes handicapées	1	0,0	4	0,2	10	0,5	2	0,1	1	0,0	0	0,0	18	0,8

* Personnel professionnel : y compris les ingénieurs.

FEMMES

Le Ministère souhaite assurer aux femmes une place de choix au sein de son personnel. Compte tenu de sa vocation et de la nature des activités sous sa responsabilité, le Ministère compte plusieurs types d'emplois à prédominance traditionnellement masculine. Malgré tout, le taux d'embauche total des femmes est de 43,6 % et celles-ci représentent 38,3 % de l'effectif permanent du Ministère.

Tableau 30 Taux d'embauche des femmes en 2017-2018, par statut d'emploi

Embauche	Permanent	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	213	903	108	85	1 309
Nombre de femmes embauchées	86	380	62	43	571
Taux d'embauche des femmes (en %)	40,4	42,1	57,4	50,6	43,6

Tableau 31 Taux de représentativité des femmes dans l'effectif permanent au 31 mars 2018

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel*	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (hommes et femmes)	182	774	728	186	342	9	2 221
Femmes	36	336	266	174	38	1	851
Taux de représentativité des femmes (en %)	19,8	43,4	36,5	93,5	11,1	11,1	38,3

* Personnel professionnel : y compris les ingénieurs.

AUTRES MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

Par l'intermédiaire du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH), le gouvernement du Québec offre la possibilité d'accompagner des stagiaires pendant un an. Conçu et financé par le Secrétariat du Conseil du trésor, ce programme est réservé aux ministères et aux organismes dont le personnel est nommé ou rémunéré en vertu de la Loi sur la fonction publique. Au cours de la dernière année, le Ministère a présenté quatre projets, dont trois ont été retenus dans le contexte de ce programme.

Par ailleurs, le Ministère accomplit d'autres activités qui favorisent l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des membres de groupes cibles, soit :

- la promotion du PDEIPH auprès de l'ensemble de ses gestionnaires, sur une base régulière;
- l'accueil d'un organisme ayant comme mission de concrétiser l'intégration sociocommunautaire et la réussite professionnelle des personnes immigrantes en vue de sensibiliser le personnel à la richesse que constitue la diversité culturelle dans le milieu de travail;
- la diffusion de manchettes dans l'intranet ayant pour but de sensibiliser l'ensemble du personnel à la réalité des personnes handicapées ainsi qu'aux obstacles qui se présentent à elles.

Tableau 32 Nombre de dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec en lien avec le PDEIPH

Automne 2017 (cohorte 2018)	Automne 2016 (cohorte 2017)	Automne 2015 (cohorte 2016)
4	1	1

Tableau 33 Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis en 2017-2018

2017-2018	2016-2017	2015-2016
1	1	0

Tableau 34 Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des membres de groupes cibles en 2017-2018

Mesure ou action	Groupe cible visé	Nombre de personnes visées
Promotion du PDEIPH	Gestionnaires	182
Accueil de l'organisme SOIT*	Tout le personnel à l'édifice de l'Atrium	391
Diffusion de manchettes	Tout le personnel du Ministère	2 582

* Service d'orientation et d'intégration des immigrants au travail.

Égalité entre les femmes et les hommes

Le Ministère est également actif, à plusieurs égards, dans les dossiers gouvernementaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

En 2017-2018, pour contribuer à la Stratégie gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2016-2021, le Ministère a été appelé à participer à trois comités interministériels : le Comité gouvernemental des responsables ministériels en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, le Comité interministériel pour la mixité en emploi et le Comité interministériel du concours Chapeau les filles! Le Ministère a octroyé une bourse de 2 000 \$ à une lauréate de ce concours dans la catégorie Forêts, faune et parcs.

Voici quelques réalisations du Ministère au cours de la dernière année :

- participation aux travaux interministériels pour défendre et promouvoir les intérêts du Ministère, ainsi que pour proposer des actions gouvernementales;
- élaboration et diffusion de diverses manchettes dans l'intranet ministériel sur des enjeux relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes; veille stratégique sur les enjeux relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les champs de compétences du Ministère, notamment en vue de proposer, aux autorités ministérielles, des actions structurantes;
- contributions au bulletin du Comité interministériel pour la mixité en emploi, notamment par des articles ayant pour but de contribuer à l'étalonnage canadien et international sur ces enjeux.

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Les ministères et les organismes du gouvernement doivent faire état de l'application de la politique linguistique institutionnelle qu'ils ont adoptée. À cette fin, des réponses aux questions sur le comité linguistique permanent, sur le mandataire du Ministère et sur la mise en place de la politique linguistique institutionnelle sont fournies dans les tableaux suivants.

Tableau 35 Comité permanent et mandataire

	Réponse du Ministère
Avez-vous un mandataire?	Oui
Combien d'employés et employées votre organisation compte-t-elle?	Cinquante ou plus
Moins de cinquante	
Cinquante ou plus	
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	Non
Si oui, combien?	

Tableau 36 Statut de la politique linguistique institutionnelle

	Réponse du Ministère
Votre ministère ou organisme a-t-il adopté une politique linguistique institutionnelle?	Oui
Si oui, à quelle date a-t-elle été approuvée par la plus haute autorité de l'organisme après que vous avez reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française?	1 ^{er} septembre 2016
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée?	Non
Si oui, à quelle date les modifications ont-elles été officiellement approuvées par la plus haute autorité de l'organisme après que vous avez reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française?	

Tableau 37 Mise en place de la politique linguistique institutionnelle

	Réponse du Ministère
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle?	Oui
Si oui, expliquez lesquelles :	Manchette dans l'intranet et conférence téléphonique de présentation de la politique

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Le Ministère est assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. De ce fait, il est donc soumis au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, le Ministère a reçu 401 demandes d'accès à l'information. De ce nombre, 395 demandes ont été traitées et 6 demandes étaient en cours de traitement au 31 mars 2018.

Tableau 38 Nombre total de demandes d'accès à l'information reçues

Nombre total de demandes reçues	401
---------------------------------	-----

Tableau 39 Délai de traitement des demandes d'accès à l'information

Délais de traitement	Nature des demandes traitées au cours de l'année financière		
	Demandes d'accès - Documents administratifs (nombre)	Demandes d'accès - Renseignements personnels (nombre)	Rectification (nombre)
De 0 à 20 jours	339	8	0
De 21 à 30 jours	39	0	0
31 jours ou plus (le cas échéant)	9	0	0
Total	387	8	0

Tableau 40 Décision rendue à l'égard des demandes d'accès à l'information

Décision rendue	Nature des demandes traitées au cours de l'année financière			
	Documents administratifs (nombre)	Renseignements personnels (nombre)	Rectification (nombre)	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	107	6	0	s.o.
Partiellement acceptée	70	2	0	19, 20, 21, 22, 23, 24, 28, 31, 32, 34, 37, 39, 41, 53, 54.
Refusée (entièrement)	56	0	0	19, 20, 21, 22, 23, 24, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 37, 38, 39, 53, 54, 87.
Autres	154	0	0	1, 9, al. 2, 15, 48. Désistements.

Tableau 41 Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable et d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	8

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017. À cette date, le Ministère avait déjà mis en place, à la disposition de ses employés, plusieurs moyens de communication et une procédure ministérielle en vue de faciliter les divulgations des actes répréhensibles à l'égard du Ministère. L'information a également été diffusée dans l'intranet du Ministère. Dans ce contexte, le responsable du suivi des divulgations du Ministère a reçu une divulgation pour la période allant du 1^{er} mai 2017 au 31 mars 2018.

Tableau 42 Nombre de divulgations ou de communications d'actes répréhensibles

Reddition de comptes 2017-2018 : article de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	Nombre de divulgations ou de communications par point
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations.	1
2. Divulgations auxquelles on a mis fin, en appliquant le paragraphe 3 ^o de l'article 22.	1
3. Divulgations fondées.	0
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées par l'article 4 :	
▫ une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris pour appliquer une telle loi;	0
▫ un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie;	0
▫ un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux que celui-ci gère ou détient pour autrui;	1
▫ un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité;	0
▫ le fait, par un acte ou par une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement;	0
▫ le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible mentionné précédemment.	0
5. Communications de renseignements, effectuées en appliquant le premier alinéa de l'article 23.	0

Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics a pour but, par de meilleures pratiques tarifaires, d'améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et d'assurer de la transparence et de la reddition de comptes relatives au processus tarifaire. Elle a également pour but de préserver la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité, en vue d'améliorer le bien-être de la population québécoise.

COÛT DES ACTIVITÉS MINISTÉRIELLES

Pour déterminer si la tarification actuelle est conforme à la politique, l'évaluation du coût des produits et services ministériels est faite annuellement. Elle s'appuie sur l'estimation de la dépense en rémunération du personnel attribuable aux principales activités ministérielles. Par la suite, les coûts liés au fonctionnement et à l'administration ont été répartis sur ces mêmes activités, selon les proportions estimées de la dépense en rémunération, ou ont été imputés avec plus de précision, si un mode d'affectation plus direct était disponible. La répartition effectuée exclut les dépenses de transfert et les événements exceptionnels.

Il est important de noter que, par l'entremise d'un partenariat en matière de services partagés, le Ministère reçoit des services des unités administratives centrales du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. En conséquence, les coûts qui en découlent sont répartis selon l'estimation des efforts consentis auprès de chaque ministère.

Le Ministère a poursuivi ses travaux pour rapprocher de la tarification actuelle les coûts liés à ses activités et pour apprécier les niveaux d'autofinancement de ses produits et de ses services. Ainsi, des améliorations avaient été apportées aux outils de répartition des dépenses et aux activités du Secteur de la faune et des parcs. Pour l'exercice 2017-2018, il s'agit des outils de répartition des dépenses et des activités des secteurs des forêts et des opérations régionales qui ont été révisés. Toutefois, l'estimation présentée ici doit être considérée avec prudence.

L'annexe I présente les coûts liés aux principales activités ministérielles.

PRODUITS ET SERVICES TARIFÉS

Dans le but de se conformer aux exigences de la politique, le Ministère entreprend chaque année l'indexation de ses tarifs. L'annexe II présente les revenus de tarification du Ministère, ainsi que la base de fixation des tarifs, et elle fait état de leur indexation annuelle. Comme il a été mentionné, le Ministère poursuit le processus d'estimation du coût de ses produits et services à partir des coûts liés à ses activités.

PRODUITS ET SERVICES NON TARIFÉS

Au cours de l'année 2017-2018, le Ministère a également poursuivi l'examen des services pour lesquels aucun tarif n'est actuellement exigé.

Allègement réglementaire et administratif

En vertu de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente, tout ministère ou organisme doit rendre compte annuellement des réalisations découlant des engagements rendus publics en matière d'allègement réglementaire et administratif à l'égard des entreprises.

Dans le contexte du Plan d'action gouvernemental 2016-2018 en matière d'allègement réglementaire et administratif intitulé *Bâtir l'environnement d'affaires de demain*, le Ministère est appelé à contribuer à l'objectif de réduction de 50 % du coût des formalités administratives au cours de la période allant de 2001 à 2018.

Ainsi, au cours de la période s'étendant d'avril 2001 à mars 2017³⁴, le Ministère a réduit de 80,3 % le coût de ses formalités administratives. Ce résultat est attribuable, principalement, à l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2013, du nouveau régime forestier, qui a occasionné une réduction du fardeau administratif et réglementaire des entreprises en transférant au Ministère de nombreuses obligations et responsabilités qui, antérieurement, étaient assumées par les entreprises.

Toujours dans le contexte du Plan d'action gouvernemental 2016-2018 en matière d'allègement réglementaire et administratif, le Ministère déposait, en mai 2017, un plan de réduction des délais de traitement des enregistrements, des demandes de permis et des autorisations, lequel plan était basé sur des objectifs quantifiables. De plus, en février 2018, il a rendu publique, dans son site Web³⁵, sa Politique d'harmonisation de l'application des lois et des règlements d'une région à l'autre.

Pour donner suite à l'engagement pris par le Ministère de revoir l'administration du mesurage, un groupe de travail, composé de représentants du Ministère et de l'industrie forestière, a été mis en place. Ce dernier assume un rôle d'échange dans le but de déterminer des éléments de simplification administrative et de recommander des solutions pour obtenir une meilleure efficacité, tout en respectant les principes de mesure et la perception des revenus pour l'État. Dans ce contexte, le formulaire « Demande d'autorisation de mesurage » a été modifié et il est disponible pour la clientèle depuis mars 2018. Les modifications apportées permettent d'alléger les efforts sur le plan administratif pour l'industrie forestière, et ce, en diminuant le nombre de formulaires requis. Par ailleurs, la révision du processus de mesurage des bois se poursuivra au cours des prochains mois.

Le Ministère a également amélioré l'application « Demande d'un volume de bois – DVB » pour que les industriels forestiers détenant une garantie d'approvisionnement puissent utiliser cette application pour faire des demandes de changements dans la destination des bois. Cette optimisation des processus administratifs permet de diminuer les délais de traitement d'analyse des demandes et, ainsi, d'améliorer les prestations de services aux clients.

34 Les résultats pour l'exercice financier 2017-2018 n'étant pas encore disponibles, ils seront, par conséquent, présentés dans le Rapport annuel de gestion 2018-2019.

35 [https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Politique_harmonisation_MFFP.pdf].

Exigences législatives liées à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier

LE BUREAU DE MISE EN MARCHÉ DES BOIS

Les fonctions du Bureau de mise en marché des bois (BMMB) se divisent en quatre volets, soit :

1. Vendre sur un marché libre 25 % des bois des forêts du domaine de l'État;
2. Transposer les prix des enchères aux 75 % des bois offerts en garantie d'approvisionnement;
3. S'assurer du mesurage et de la facturation de 100 % des bois des forêts du domaine de l'État;
4. S'assurer que les revenus sont investis dans les travaux permettant de maximiser la création de richesse pour l'ensemble de la société.

La mission du BMMB est de rendre accessible du bois sur le marché libre pour favoriser l'utilisation optimale des ressources forestières, et de maximiser les revenus et la création de richesse découlant des activités d'aménagement forestier, et ce, pour l'ensemble de la société québécoise. Pour mener à bien cette mission, six divisions territoriales assurent une présence du BMMB dans l'ensemble du Québec forestier.

MISE EN MARCHÉ ET RÉSULTATS DES VENTES

Le BMMB détermine les volumes minimaux de bois requis sur le marché libre pour établir la valeur marchande des bois sur pied. Ainsi, l'objectif de mise en vente sur le marché libre correspond à 25 % des volumes récoltables en forêt publique, soit 6,6 millions de mètres cubes (Mm³) annuellement. Actuellement, 6 Mm³ sont destinés au marché libre des bois. Des volumes de bois additionnels peuvent être mis en vente au cours de l'année, notamment lorsque les détenteurs de garantie d'approvisionnement renoncent à des volumes ou lorsqu'il y a des volumes non récoltés au cours de la période quinquennale précédente. Des secteurs touchés par une perturbation naturelle ont également été mis en vente en 2017-2018.

Le BMMB a vendu 7,3 Mm³ de bois sur les 8,9 Mm³ affichés au cours de l'année, soit 82 %. La répartition des volumes vendus par territoire de mise en marché est présentée dans le tableau 43. Parmi ces volumes, près de 1 Mm³ représente des volumes de sapin, d'épinettes, de pin gris et de mélèzes auxquels les détenteurs de garantie d'approvisionnement ont renoncé.

Tableau 43 Répartition des volumes vendus par territoire de mise en marché pour 2017-2018

Territoire	Volumes vendus (en Mm ³)	Nombre de secteurs vendus
Centre-nord	1,6	31
Centre-sud	1,4	64
Nord-est	1,3	28
Nord-ouest	0,9	17
Sud-est	0,6	23
Sud-ouest	1,5	49
Total	7,3	212

Dès le début de l'exercice 2017-2018, le BMMB a mis en vente des volumes de bois qui seront récoltés au cours de la période 2018-2023. En effet, plus de 4 Mm³ ont été affichés au cours de cette période en vue d'approvisionner l'industrie forestière dès le 1^{er} avril 2018. Ces volumes de bois sont vendus avant le début de la période quinquennale pour qu'ils puissent être inclus dans les scénarios de récolte permettant leur transformation dans les usines québécoises en 2018. Ces volumes font partie des 8,9 Mm³ offerts au cours de l'année.

Un des objectifs du marché libre des bois est de favoriser l'accès aux bois de la forêt publique. Le BMMB considère que cet objectif a été atteint puisque 43 % des volumes vendus l'ont été à des entreprises ne détenant pas de garantie d'approvisionnement (entrepreneurs forestiers, coopératives, entreprises de services techniques, consultants, etc.). La répartition des ventes par type d'entreprise pour l'exercice 2017-2018 est présentée dans le tableau 44. Les scieries sont les entreprises qui achètent le plus grand nombre de volumes (51 %); elles sont suivies par les entrepreneurs forestiers, avec le tiers des volumes achetés, et par des coopératives (9 %). Les autres types d'entreprises représentent 6 % des volumes vendus au cours de l'année.

Tableau 44 Répartition des ventes par type d'entreprise pour l'année 2017-2018

Type d'entreprise	Volumes vendus		Secteurs vendus	
	en Mm ³	en %	Nombre	en %
Scierie	3,7	51 %	100	47 %
Entrepreneur forestier	2,4	33 %	69	33 %
Coopérative	0,7	9 %	22	10 %
Panneaux	0,2	3 %	5	2 %
Déroulage/poteaux	0,1	1 %	3	1 %
Autres	0,2	2 %	13	6 %
Total	7,3	100 %	212	100 %

L'année 2017-2018 marque la fin de la première période quinquennale (2013-2018) du nouveau régime forestier pendant laquelle le BMMB a offert, sur le marché libre, un total de 38,6 Mm³ de bois et vendu 34 Mm³ (88 %). Au cours de cette même période, le BMMB a permis à plus de 80 entreprises, ne détenant pas de garantie d'approvisionnement, d'avoir accès au bois de la forêt publique.

TARIFICATION ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Pour établir la valeur marchande des bois sur pied que doivent acquitter les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement pour chaque mètre cube de bois récolté, le BMMB utilise un modèle de tarification permettant de transposer directement les prix des enchères dans les bois offerts en garantie d'approvisionnement. Le BMMB a effectué la mise à jour annuelle de la valeur marchande des bois sur pied. Il a aussi mis à jour les taux applicables à la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques, à la récolte de biomasse non marchande, à la récolte de l'if du Canada et à la culture et l'exploitation d'une érablière sur les terres publiques.

Par ailleurs, la présence d'un marché libre des bois constitue l'une des pierres d'assise du régime forestier québécois. Ainsi, dans le contexte du litige sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis, le BMMB a contribué à la défense du Québec relativement au marché libre des bois et à la tarification forestière.

Le BMMB facture les bois récoltés sur les terres publiques au Québec. Il gère le système Mesubois, qui permet de colliger l'ensemble des données de mesurage requises au moment de l'établissement des volumes de bois récoltés et de produire la facturation sur la base des prix misés aux enchères ou de la valeur marchande des bois sur pied récoltés par les détenteurs de garantie d'approvisionnement. En 2017-2018, 20,6 Mm³ de bois de la forêt publique ont été facturés, pour une somme totale de 220,2 millions de dollars.

Le BMMB est aussi responsable des normes de mesurage. Le *Manuel de mesurage des bois récoltés sur les terres du domaine de l'État* décrit l'ensemble des méthodes de mesurage autorisées, ainsi que les instructions relatives à l'application de chacune d'elles. Ce manuel a été mis à jour au cours de l'exercice 2017-2018.

Composé de représentants du Ministère et de l'industrie forestière, le comité de travail sur l'administration du mesurage des bois récoltés détermine des éléments de simplification administrative et recommande des solutions pour obtenir une meilleure efficacité, tout en respectant les normes de mesurage établies par voie réglementaire et de perception des revenus pour l'État. Lors des travaux de ce comité, le BMMB a modifié le formulaire de demande d'autorisation de mesurage. Ce formulaire, qui allègera les efforts administratifs pour l'industrie forestière en diminuant le nombre de demandes requises, entrera en vigueur en 2018-2019.

ÉVALUATIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DES INVESTISSEMENTS FORESTIERS

Le BMMB contribue à ce que les orientations stratégiques répondent aux enjeux économiques et financiers et à ce que les investissements et les stratégies liés à la gestion forestière soient créateurs d'un maximum de richesse pour l'ensemble de la société. Entre autres choses, il est responsable du Modèle d'évaluation de rentabilité des investissements sylvicoles (MÉRIS). Cet outil sert à faciliter l'intégration de l'aspect financier et économique dans la prise de décision en matière d'aménagement forestier et de sylviculture. En février 2018, le BMMB déployait une nouvelle version de cet outil pour qu'il intègre les demandes d'amélioration venant des utilisateurs, ainsi qu'une mise à jour complète des intrants utilisés pour les analyses financières. En 2017-2018, le BMMB a aussi collaboré au développement d'un outil d'évaluation de la rentabilité économique et financière en forêt privée. Cet outil a notamment permis de produire une analyse de rentabilité de la coupe de succession.

En tant qu'organisation responsable d'établir la valeur des activités d'aménagement, le BMMB a révisé les grilles de la valeur des traitements sylvicoles commerciaux et non commerciaux en forêt publique pour qu'elles puissent être appliquées en 2018-2019. La révision des grilles a permis d'améliorer l'équité dans le financement des travaux, tout en assurant la stabilité des mesures d'investissement.

Le BMMB a également la responsabilité d'établir une grille provinciale de la valeur des traitements sylvicoles exécutés en forêt privée. Des modifications significatives ont été apportées à cette grille, notamment l'adaptation des connaissances en forêt publique au contexte de réalisation des traitements en forêt privée. Le BMMB a également décrit et publié la méthode utilisée pour évaluer les taux dans le contexte du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

Le BMMB collabore également avec des directions du Ministère par son expertise économique et financière. Parmi les principales collaborations de l'année, notons :

- la participation aux travaux du comité technique provincial de la Stratégie nationale de production de bois ;
- la préparation et la mise sur pied des ateliers de travail et d'échange du Réseau d'experts en économie forestière;
- des travaux entourant l'établissement des orientations pour l'exécution des travaux sylvicoles.

Enfin, des représentants du BMMB ont effectué des présentations dans différents événements, tels qu'une réflexion, sur le plan économique, portant sur la conciliation des usages dans un contexte de production de bois lors de la rencontre des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire du Saguenay—Lac-Saint-Jean, de même qu'une présentation sur l'analyse économique et le coût des investissements sylvicoles lors du Colloque Kruger.

Gestion du Programme de financement forestier par La Financière agricole

La Financière agricole du Québec agit en tant que mandataire du Ministère pour l'administration du Programme de financement forestier. Ce programme vise à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés, au moyen de garanties de prêt pour un montant maximal de 750 000 \$. Au 31 mars 2018, le portefeuille de garanties de prêt s'élève à 140,8 M\$. Ainsi, ce programme contribue au développement de la forêt privée.

Cette année, La Financière agricole a émis 139 certificats de prêts forestiers, pour un montant de 16,1 M\$. Cela représente une baisse d'environ 17,1 % par rapport au montant de 19,4 M\$ autorisé en 2016-2017. Cette baisse s'explique par un ajustement des politiques d'application du programme concernant les personnes liées.

ANNEXE I – COÛT DES PRINCIPALES ACTIVITÉS MINISTÉRIELLES

Tableau 45 Coût des principales activités ministérielles

Activités ministérielles	2017-2018 (en M\$)
Planification, réalisation et suivi des travaux sylvicoles non commerciaux	164,4
Protection de la faune	65,2
Protection et conservation des forêts	65,0
Plants de reboisement et semences forestières	50,5
Planification et certification forestière	37,1
Inventaires, données et cartographie écoforestières	35,9
Suivis et contrôles en lien avec le domaine forestier	28,2
Recherche et développement liés à la pratique forestière	20,6
Gestion des parcs nationaux	18,6
Voirie forestière ³⁶	14,4
Gestion des droits, des autorisations, des permis et des ententes	14,2
Avis ministériels liés aux domaines forestier et faunique	11,9
Mise en marché des bois	11,2
Inventaires fauniques	10,0
Plans et outils en matière de gestion de la faune	9,7
Aide au développement économique et industriel	5,4
Détermination des possibilités forestières	4,8
Données en matière de faune	4,2
Recherches appliquées sur la faune	3,9
Affaires autochtones	3,3
Établissement et gestion des territoires fauniques	3,3
Système de gestion environnemental	3,2
Production piscicole et ensemencements	2,9
Politiques, consultations, orientations et stratégies	2,8
Aménagement, restauration des habitats et rétablissement des espèces	2,8
Lois et règlements	1,9
Permis de chasse, de pêche et de piégeage et certificats du chasseur et du piégeur	1,6
Coordination et reddition de comptes	1,3
Éducation et mise en valeur de la faune	1,2
Mise en valeur des forêts privées	1,1
Orientations et programmes en matière de développement de la faune	1,1
Permis pour la capture des animaux sauvages à des fins scientifiques, éducatives ou de gestion de la faune (SEG), d'ensemencement, de garde en captivité et autres	1,0
Activités dont les coûts sont estimés à moins de 1,0 M\$	0,9

36 À la suite de l'instauration du Programme de remboursement des coûts de chemins multiressources lié à l'activité ministérielle « Voirie forestière » en 2016-2017, une part significative des dépenses liées à cette dernière est maintenant comptabilisée à titre de dépenses de transfert. Comme il est mentionné à la page 76, ces dépenses sont exclues du calcul du coût des principales activités ministérielles. L'activité « Voirie forestière » inclut les autres dépenses pour le rapport annuel de gestion actuel.

ANNEXE II – REVENUS DE TARIFICATION DU MINISTÈRE

Tableau 46 Revenus de tarification du Ministère

	2017-2018*** (en k\$)	2016-2017 (en k\$)	Indexation	Base de fixation
Droits et permis*				
Ressources fauniques				
Permis de chasse, pêche et piégeage	38 590	38 418	Oui	MAG
Permis commerciaux et particuliers	255	255	Oui	MAG
Droits pour activités commerciales	1 139	1 115	Oui	MAG
Étude de dossiers**	450	0	Oui	CS
Total partiel	40 434	39 788		
Ventes de biens et services				
Matériels et fournitures	5	0	Non	CS
Accès à l'information	0	1	Oui	DA
Location et concession	50	50	Oui	DA
Bois	3	0	Non	MAG
Protection des forêts	2 025	3 613	Non	CS
Total partiel	2 083	3 664		
TOTAL	42 517	43 452		

* La totalité des revenus de 272,4 M\$ des ressources forestières a fait l'objet d'un virement dans le Fonds des ressources naturelles dans le volet Aménagement durable du territoire forestier pour l'exercice 2017-2018. Lors de l'exercice 2016-2017, la somme de 270,2 M\$ a été virée dans ce fonds. Ces revenus sont présentés dans le volet Aménagement durable du territoire forestier du fonds.

** Nouvelle tarification entrée en vigueur le 1^{er} avril 2017.

*** Ces données sont provisoires et elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2017-2018 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

Tableau 47 Revenus de tarification du Fonds des ressources naturelles, volet Aménagement durable du territoire forestier

	2017-2018* (en k\$)	2016-2017 (en k\$)	Indexation	Base de fixation
Volet aménagement durable du territoire forestier				
Droits et permis sur les ressources forestières	272 362	270 181	Oui	MAG
Formules et documents	55	11	Oui	MAG
Protection des forêts	4 183	6 427	Non	CS
Frais d'admission	6	5	Non	DA
Analyses en laboratoire	46	54	Oui	DA
Fichiers numériques	37	28	Oui	MAG
Autres revenus	1 272	593	Non	DA
TOTAL	277 961	277 299		

* Ces données sont provisoires et elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2017-2018 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

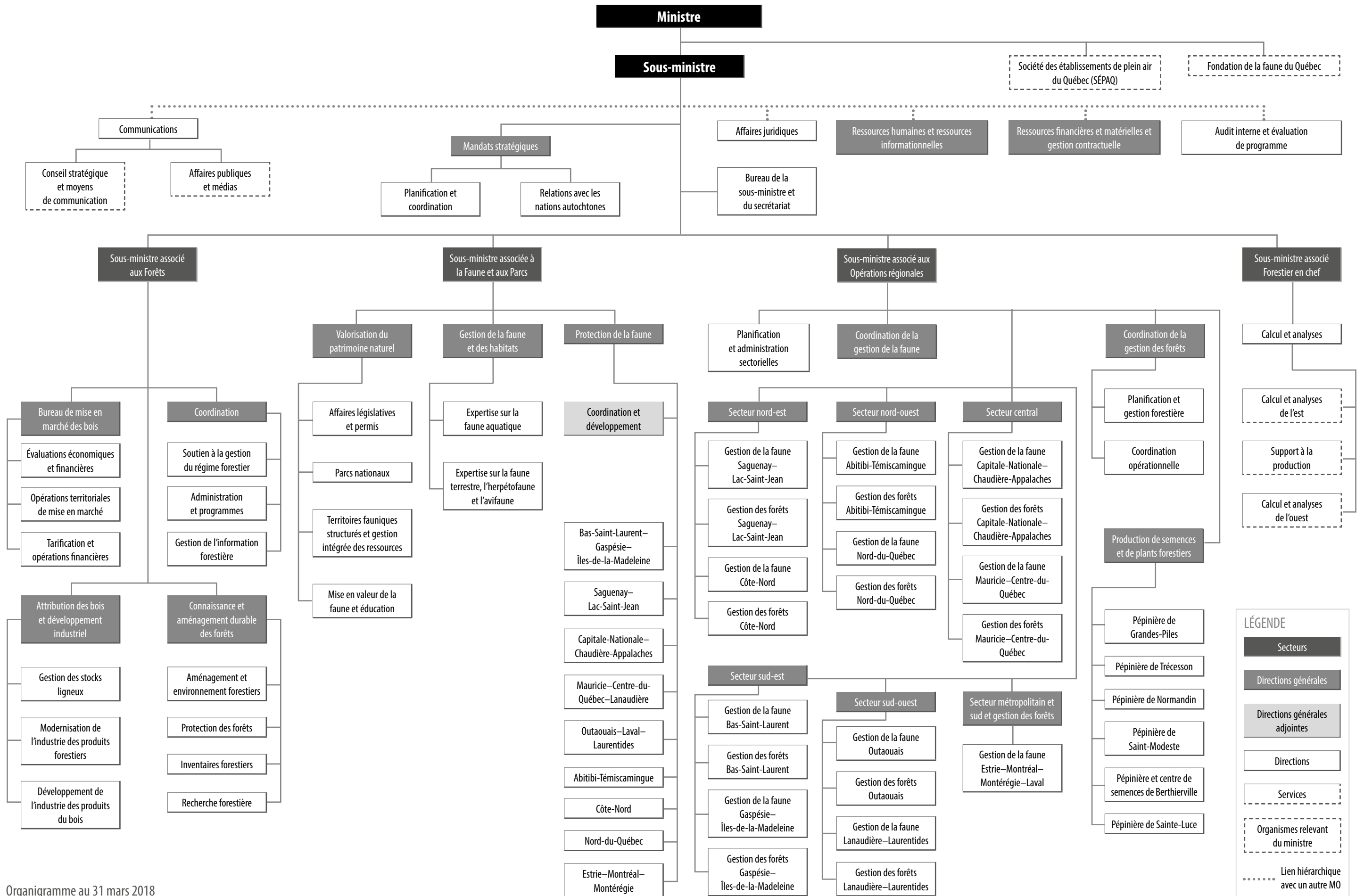
Légende La colonne « Indexation » indique si le tarif est indexé ou non.

La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG);
- en fonction du coût des services (CS);
- par décision administrative (DA).

ANNEXE III - ORGANIGRAMME







Forêts, Faune
et Parcs

Québec

